

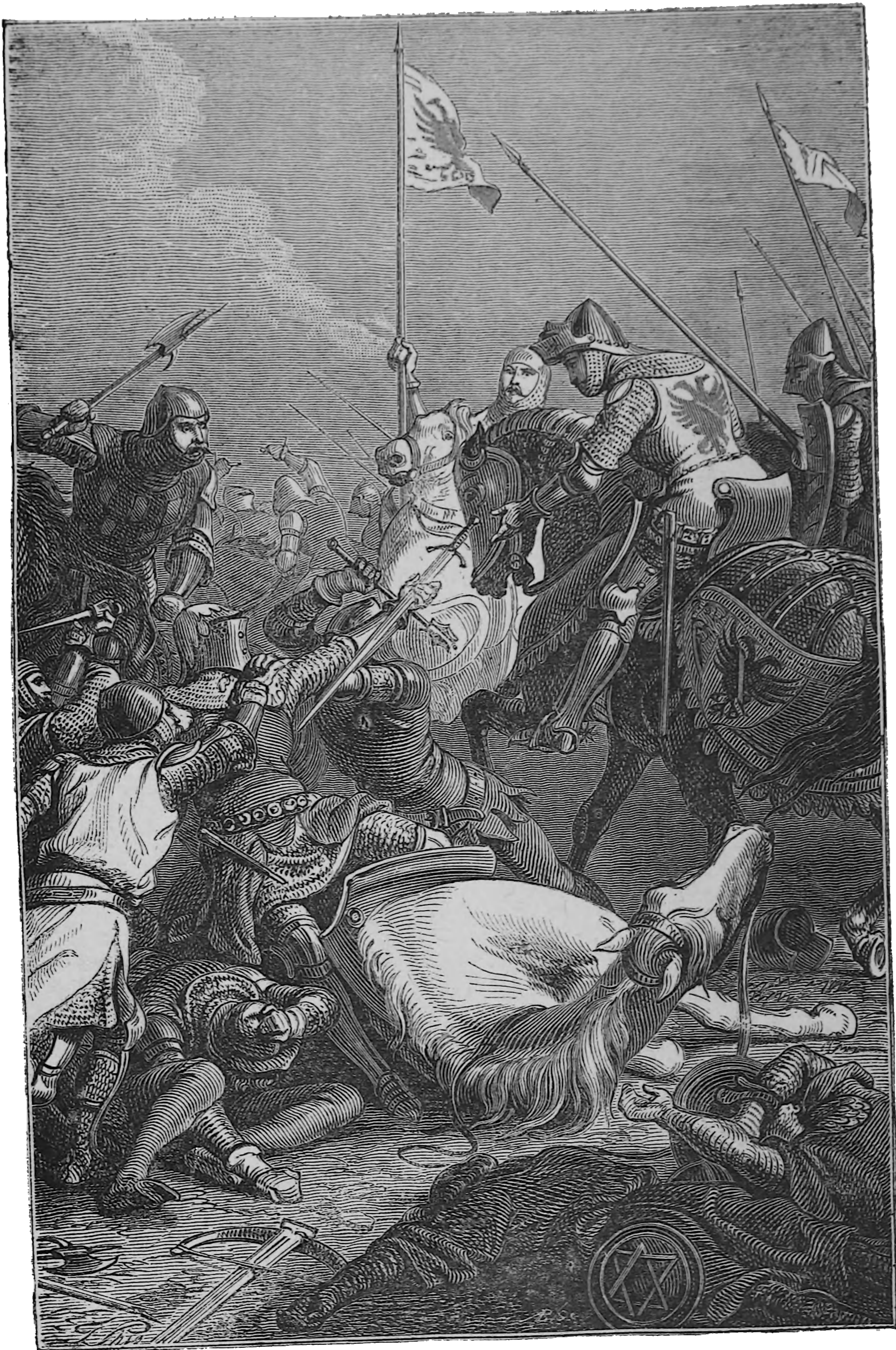
# Forgotten Books

— [www.forgottenbooks.com](http://www.forgottenbooks.com) —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.





Du Guesclin fait prisonnier le captal de Buch  
à la bataille de Cocherel.

# CHARLES V

ET

LA FRANCE AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

CHARLES BUET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE, DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE  
DE L'ACADÉMIE HÉRALDICO-HISTORIQUE D'ITALIE  
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

---

DEUXIÈME ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

UNIVERSITÉS  
BIBLIOTHECA

DC

100

.B9

1885

A

MONSIEUR XAVIER MARMIER

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE GRATITUDE

ET DE SINCÈRE ADMIRATION

CHARLES BUET.

Saint-Jean-de-Maurienne ( Savoie ), mars 1883.



## INTRODUCTION

---

Le tableau historique du règne de Charles V et celui de notre époque pourraient être peints sur la même ébauche. Au premier plan, une guerre malheureuse et des désastres sans précédents laissent la France agonisante; les armées étrangères remplacent ou écrasent nos populations sur les deux tiers de notre territoire; la guerre civile s'allume dans la capitale et se propage dans les villes restées françaises; des meurtres, des incendies, des flots de sang projettent leur sombre horreur sur ces scènes de désolation.

Au-dessus des ruines amoncelées par tant de calamités, la paix vient tout à coup rétablir son règne. Une politique nouvelle se substitue à l'ancienne; une forme de gouvernement imprévue, sans nom, dont la possibilité même était reléguée au rang des utopies, s'établit sans secousses et subsiste sans gloire.

L'honneur chevaleresque lui donne un éclat d'emprunt suffisant pour relever son prestige aux yeux de la foule, mais étranger au nouvel ordre de choses. Ni les bannières ni les drapeaux ne raniment la confiance; leur prestige est tombé avec leur gloire; leurs couleurs ont disparu dans le sang de la défaite. On choisit donc à leur place le nom d'un soldat; on transforme son épée en signe de ralliement, et on lui défend de songer aux batailles.

Sous ce régime prudent et sage, l'abondance renaît, la fortune revient, et les ennemis s'en vont lentement du territoire; ils n'y possèdent bientôt plus que les places occupées par droit de conquête et de traité; la nation rentre peu à peu en possession d'elle-même; elle reconstitue ses lois, reprend ses usages et ses coutumes, fait valoir ses droits, et accepte sans récrimina-



tions les charges qu'elle repoussait, même par la force, pendant le règne précédent.

Toutefois, en retrouvant la sécurité, le pouvoir rencontre aussi l'arbitraire. Au nom de coutumes surannées, de lois abrogées, d'ordonnances despotiques, les privilèges sont abolis, les libertés sont retirées, les impôts s'aggravent et les germes de la rébellion et de la révolte commencent à se faire jour.

A partir de ce moment, l'autorité de Charles V ne se soutient plus par elle-même; elle provoque une diversion aux dangers qu'elle court à l'intérieur; en rallumant la guerre au dehors, elle se fait un appui de la haine qu'inspirent à toutes les classes la domination et l'orgueil des Anglais.

On ne marchandait rien au roi, parce qu'il demande toujours au nom de la guerre. Les seigneurs et les villes libres payent sans se plaindre les anciens impôts, et en acceptent même fréquemment de nouveaux, parce que, placées entre les troupes royales et les armées ennemies, il leur est avantageux de courir au-devant des premières, envoyées pour leur défense, plutôt que d'attendre les secondes, venues pour le pillage.

Charles V appuyait donc son gouvernement sur les circonstances aussi bien que sur les coutumes. Il était de son siècle, dont il connaissait les besoins, les exigences et les égarements; il tenait au passé par les traditions, les usages et même les préjugés de son époque. Sur les questions de réorganisation militaire et de stratégie, le sage roi devançait tous ses conseillers et luttait avec avantage contre l'Angleterre, la puissance la plus redoutable. Sur le terrain de la politique extérieure, il se plaçait au-dessus de tous ses rivaux, et posait à lui seul les principes et les règles de la diplomatie. En matière de finances, au contraire, ce même roi suivait rigoureusement les pratiques et les errements des règnes précédents. Ses tentatives en faveur du commerce tenaient plutôt de la politique intérieure ou extérieure que de projets établis et suivis sur cette matière.

Le rôle de Charles V peut donc se résumer en deux mots : favoriser le progrès et empêcher une révolution.

Dès les commencements de son règne, en effet, le sage roi pouvait constater que le mouvement révolutionnaire s'attaquait à la monarchie française de plusieurs côtés à la fois. Les Anglais, d'une part, nous menaçaient d'un changement de dynastie, et peut-être de nationalité; Charles le Mauvais, d'autre part, imaginait toutes sortes d'intrigues, formait les complots les plus incroyables, et ordonnait hardiment les crimes les plus

atroces pour arriver à supplanter la famille régnante; enfin la bourgeoisie, devançant la nation et ouvrant une ère nouvelle, s'insurgeait contre le pouvoir royal, s'armait pour soutenir des prétentions qu'elle présentait déjà comme son droit, et ne craignait pas de s'allier aux ennemis du dedans et à ceux du dehors.

Comme les Romains avaient remplacés les Gaulois, comme les Francs s'étaient substitués aux Gallo-Romains, les Anglais cherchaient de nouveau à prendre possession de la nation française et à se l'assimiler.

A l'avènement de Charles V, la nation française semblait menacée de tous les dangers qu'elle avait courus depuis le commencement des temps historiques. Les Anglais, d'une part, nourrissaient des projets de conquête, d'occupation et d'annexion analogues à ceux qu'avaient réalisés les Romains contre les Gaulois, et les Francs contre les Gallo-Romains. Entre la France et l'Angleterre ce n'était pas seulement d'une question de dynastie qu'il s'agissait, mais par-dessus tout d'une question de nationalité. Quel eût été le dernier mot de cette nouvelle invasion; quelle eût été la forme définitive d'asservissement imposée à la nation : rien ne le fait prévoir. Les Anglais campèrent en France, mais il n'y ré-idèrent jamais; ils s'y cantonnèrent dans les villes fortifiées, mais le plat pays leur échappa toujours. La nation ne fut jamais avec eux.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, beau-frère de Charles V, mais allié des Anglais, ajoutait à ce danger du dehors celui d'un changement de dynastie. La royauté des Capétiens n'était pas tombée de la même manière que celle des Mérovingiens, avec les rois fainéants, ou celle des Carlovingiens, avec des règnes stériles et impuissants; mais elle avait subi, à Crécy et à Poitiers, des défaites inouïes après lesquelles, même avec un Philippe VI et un Jean II, elle avait peine à se tenir debout. Charles le Mauvais, son ennemi le plus redoutable après les Anglais, profitait habilement de cette situation pour ébranler encore davantage le trône de ses rivaux, quitte à le relever pour lui-même si ses prévisions se trouvaient dépassées. Peu lui importaient les promesses qu'il était obligé de faire aux Anglais ou aux bonnes villes, la moindre de ses préoccupations était celle de tenir ses engagements. Il ne fit jamais profession de croire qu'une parole donnée ou la foi jurée dût avoir son effet.

A ce double danger s'ajoutait, comme au temps de la conquête romaine, celui de nos dissensions intérieures. La féodalité naissante et cherchant à se constituer avait éliminé la royauté

carlovingienne; cette même féodalité à son déclin s'efforçait de prolonger son existence et se coalisait sans arrière-pensée contre ces successeurs de Philippe le Bel qui plaçaient leur royal arbitraire au-dessus de toutes les traditions. La Bretagne était au premier rang de ce parti; son duc osait parfois prendre le titre de roi, et l'hommage qu'il prêtait au roi de France n'était déjà plus qu'une cérémonie sans conséquence dont il espérait bien s'affranchir. Cette vieille féodalité, dont la royauté capétienne fut le couronnement, s'affermir sur ses fondements, et cherchait à arrêter sa ruine en se débarrassant du poids d'une couronne.

« La royauté avait fait des progrès sensibles par ses empiétements successifs sur les privilèges féodaux. Elle s'élevait au-dessus de tous les pouvoirs de telle manière, qu'aucun ne se trouvait en mesure de lui résister avec succès. Elle était absolue, non parce qu'elle personnifiait l'universalité des sujets comme la royauté impériale, non parce qu'elle représentait Dieu lui-même comme la royauté chrétienne, mais parce qu'elle n'avait autour d'elle aucune puissance capable de contre-balancer ses actes, même les plus arbitraires. Aucune loi politique, aucune institution sociale, aucun principe moral ne lui assignaient des bornes. Elle faisait ce qu'elle voulait, non que l'on crût à son droit de le faire, mais faute d'un moyen connu de l'en empêcher. Elle pouvait, à son gré, prendre telle forme ou telle autre, la forme despotique ou la forme constitutionnelle, celle du gouvernement par le roi tout seul, ou celle du gouvernement partagé, comme en Angleterre, entre le roi, l'aristocratie et les communes. Le caractère du prince régnant devait, en pareilles circonstances, avoir une influence décisive.

• • • • •

« Les possesseurs de fiefs n'étaient plus ce que les avait faits le régime féodal. S'ils avaient encore une certaine puissance, cette puissance était contrôlée, surveillée, affaiblie par une autre puissance avec laquelle la lutte devenait de plus en plus inégale. Ils n'étaient même plus libres de poursuivre ou de laisser impuni tel méfait commis dans l'intérieur de leurs fiefs. Les agents royaux pénétraient partout, et, par ce que l'on appelait le droit de prévention, punissaient les négligences ou la faiblesse du seigneur en s'emparant d'une poursuite qu'il avait cru pouvoir abandonner.

« Non seulement les agents royaux pénétraient partout, dans tous les fiefs, autrefois si indépendants du pouvoir central, mais

encore ils s'y installaient, y demeuraient à côté du seigneur pour surveiller de plus près, et d'une manière permanente, l'administration et la conduite de ce dernier. C'était une situation aussi pénible que possible pour ces hauts barons, jadis si puissants, alors si humiliés. Ils revendiquèrent leurs anciens privilèges, ils réclamèrent contre les usurpations multipliées du pouvoir nouveau. On parut leur faire quelques concessions, mais si habiles et si ambiguës, que la situation, en fait, ne changea pas<sup>1</sup>. »

Il est certain que les grands feudataires de la couronne de France n'espéraient rien de l'Anglais, et ne s'attendaient à rien de bon de la part du Navarrais; mais entre plusieurs ennemis également à redouter on pare d'abord les coups du plus proche. Philippe de Valois et Jean II s'étaient aliénés leurs grands vassaux bien plus par leurs ordonnances, leurs jugements et leurs condamnations arbitraires, que par leurs guerres désastreuses. Les lois de la chevalerie, encore dans toute leur vigueur, glorifiaient la défaite aussi bien que la victoire, pourvu que l'on n'eût pas failli dans le combat. Jean II le Bon, fait prisonnier sur le champ de bataille les armes à la main, n'avait encouru aucun déshonneur, parce qu'il s'était battu jusqu'au dernier moment, quoique abandonné par les siens et écrasé par le nombre de ses ennemis. Au contraire, les seigneurs qui ont abandonné le champ de bataille dès le commencement de l'action, même sous prétexte d'entraîner les jeunes princes hors de la mêlée, ceux-là sont couverts de honte, et leur nom devient opprobre national. La défaite et la captivité se rachètent à prix d'or, et l'on n'en fait pas un crime à la royauté.

Ce qu'on ne lui pardonne pas, ce sont les procédures et les exécutions sommaires quand les coupables sont de grands seigneurs, l'un d'eux fût-il Charles le Mauvais. Ce que l'on combat en elle, c'est le despotisme qui s'agrandit de toutes les confiscations, et qui devient d'autant plus insupportable qu'entre les seigneurs et le roi la distance devient plus grande.

« Après l'exécution capitale de Raoul, comte d'Eu, connétable de France, que la première dignité du royaume n'avait pu soustraire aux coups du pouvoir absolu, tous les ordres de l'État ne songèrent plus qu'à se mettre en garde contre les abus de ce pouvoir. La nation, alarmée sur ses intérêts les plus chers, sépara sa cause de celle du prince, que les grands cessèrent de

<sup>1</sup> Jules Jolly, *Philippe le Bel*, livre II.

soutenir; et lorsqu'on fut obligé de réclamer ses secours, elle dicta des lois au souverain<sup>1</sup>. »

Charles V héritait d'une situation d'autant plus déplorable, qu'aux principes dissolvants sortis des anciennes institutions s'ajoutait l'apparition des premiers symptômes des révolutions de l'avenir. La féodalité n'était encore qu'ébranlée, et déjà la bourgeoisie et le peuple, sortant violemment d'une servitude et d'une tutelle de plusieurs siècles, demandaient des comptes au pouvoir.

Entre la féodalité revendiquant son indépendance et les communes mettant la main sur les revenus du royaume, la sécurité du trône, l'avenir de la couronne et les privilèges royaux disparaissaient comme dans un tourbillon. Il fallait une habileté bien grande pour ne pas se laisser emporter par la tourmente réactionnaire et révolutionnaire, car la révolution devenait encore plus menaçante que la réaction.

Au lendemain de la bataille de Poitiers, lorsque les états généraux de la langue d'oïl se trouvèrent réunis à Paris, la haute bourgeoisie poursuivant les projets qu'elle avait imposés l'année précédente, s'efforça de se substituer au pouvoir royal. La révolte commença par des discours hardis et des mesures inconsidérées; elle se propagea par l'insurrection, puis elle se noya dans le crime et les horreurs de la guerre civile. Étienne Marcel était le chef reconnu de ce mouvement de la jacquerie; l'alliance avec Charles le Mauvais et la faveur que lui accordaient les Anglais le rendirent promptement odieux.

Or Étienne Marcel était absolument incapable de conduire la révolution, qui surgissait alors du milieu de nos désastres en face d'un ennemi victorieux et d'un adversaire habile, fourbe et implacable. Par conséquent le mouvement insurrectionnel qui se déclarait alors à Paris et dans le nord de la France ne pouvait aboutir qu'à augmenter la somme des malheurs publics.

La révolution avait commencé aux états généraux de 1355 sur une question d'économie. La royauté réclamait des subsides; les communes voulaient bien les accorder à cause de la guerre, mais elles revendiquaient et finissaient par obtenir le droit de surveiller la levée et l'application du nouvel impôt.

Aux états généraux de 1356 la même obligation fut imposée

<sup>1</sup> Petitot, *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*. Collections. — 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 120.

au lieutenant du royaume, et la même raison d'économie prévalut.

« Si les états avaient su pourvoir à la défense du royaume et s'étaient bornés à provoquer des réformes utiles dans l'administration, ils ne mériteraient que de justes éloges. Mais les nouveaux impôts établis par eux malgré les observations du roi étaient insuffisants, et d'une perception si difficile, qu'on fut obligé de recourir à d'autres moyens. Les factieux, qui dominaient dans l'assemblée, n'avaient pas l'intention de s'en tenir à la réforme des abus; ils voulaient prendre une part active au gouvernement, usurper la puissance royale, mettre le monarque en tutelle et profiter des circonstances pour assouvir leur avidité et leur ambition. N'ayant pu obtenir qu'une faible partie de ce qu'ils désiraient, ils avaient fait ajourner les états généraux à l'année suivante, sous prétexte de voter, s'il y avait lieu, la continuation des subsides <sup>1</sup>. »

Passons sur l'opportunité de mesures économiques en présence d'un ennemi victorieux qu'il faudrait repousser à tout prix; là n'est pas la faute capitale d'Étienne Marcel. Ce qui soulève contre lui l'indignation, ce qui le met dès le début de sa carrière politique en suspicion aux yeux de ses amis et de l'opinion publique, c'est qu'il s'enrichit dans ses nouvelles fonctions de chef de parti bien plus vite que pendant ses fonctions de prévôt; c'est que lui « et les traictres ses alliez » prennent « par devers eux tout le prouffict entierement » de l'altération des monnaies. Constituer à son profit et pour son propre compte un gouvernement soi-disant économique n'est pas une œuvre politique bien capable de soulever l'enthousiasme populaire.

« Considérant premier bien et justement, dit la grande ordonnance de mars 1356, les causes et occasions par lesquelles ledit royaume peut avoir été et ainsi est empiré, et les subgiez grevés et dommagiés, et que tout étoit venu parce que Dieu et la sainte Église au temps passé avoient été petitement crains, servis et honorez, justice féiblement soustenue, faite et gardée, et lediz royaume gouverniez par aucunes gens avaricieux, convoiteux ou négligez, et que pou ou néant chaloit comment les choses alassent ne fussent gouvernées et ne pensoient point de la chose publique, mais entendoient et ont entendu principalement à leur prouffict singulier et de eulx et leurs amis, faiseurs et créatures, enrichir, essaucier et eslever.

<sup>1</sup> Petitot, Collections, t. IV, p. 128.

« Et ont lesdiz trois états bien advisés que si grant plaies dont lediz royaume et plaiez et navrez ne peuvent être à plain guaries ne sauées si ce n'est premier par l'aide de Dieu; et ceux qui ont ainsi mauvairement gouverné fussent et soient dudit gouvernement du tout privez, déboutez et arrière mis ès lieu d'eulx bons prud'hommes, sages, véritables, diligenz et loyaulx sur lediz gouvernement établiz et ordenez, etc. »

Or, après avoir dicté ces considérants si désintéressés, « les députés des états, dit Matthieu Villani, ne songeaient qu'à s'enrichir sans s'embarrasser du bien public. »

« Puis un homme du peuple (*quidam plebeius*), s'ennuyant de partager le gouvernement avec les états, s'empara de l'intendance des revenus du royaume, et il amassa des trésors immenses<sup>1</sup>. »

L'avidité de ces premiers révolutionnaires, en contradiction flagrante avec leurs principes et leur but, fut donc le premier motif de la répulsion de la foule. Dès qu'on entrevit leur fortune, on commença à les traiter de suspects.

Mais il importe moins de faire constater la mauvaise foi et l'avidité de ces meneurs, dont les maximes sont du reste devenues traditionnelles, que de montrer leur incapacité.

Étienne Marcel et ses subalternes n'avaient rien de ce qu'il fallait pour sauver la France et l'arracher des mains de l'étranger, la rendre à elle-même, et la pousser en avant dans la voie de la civilisation et du progrès.

L'organisation militaire reposait encore sur la chevalerie et la noblesse. Les communes pouvaient se défendre derrière leurs remparts et dans leurs forteresses, mais elles ne pouvaient triompher de leurs ennemis. Il n'y avait pas, il ne pouvait pas encore y avoir d'armées sous cette cavalerie bardée de fer et couverte d'une forêt de lances, au milieu de laquelle chaque homme représentait de dix à vingt soldats.

Contre de telles troupes tenant la campagne sous des bannières anglaises, il fallait organiser une armée de même nature ou abandonner *tout le plat pays*. Or, parmi les nombreux privilèges de la noblesse, celui de porter la lance et de revêtir une armure était des plus respectés. Combattre sans la noblesse était donc inutile; vaincre sans elle ou contre elle était impossible. Étienne Marcel et ses comparses étaient-ils hommes à se créer une armée de barons, de comtes, de ducs et de princes? Du

<sup>1</sup> *Chroniques.*

moment où ils s'insurgeaient en armes contre la seule force sociale de cette époque, ils sortaient de leur rôle de réformateurs et prenaient celui de conspirateurs sans but et sans aucune chance de succès.

Ils n'avaient donc pas et ne pouvaient pas avoir d'armée; on vient de voir qu'ils n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir de finances; pouvaient-ils au moins avoir des alliés.

Ceux qu'ils recherchèrent, ceux qu'ils trouvèrent leur occasionnèrent plus de déceptions qu'ils ne leur apportèrent de chances de succès.

Les *Jacques*, ces terroristes venus cinq cents ans trop tôt, se trouvèrent un jour les maîtres du Beauvaisis, de l'Amiénois, du Ponthieu, du Vermandois, du Noyonnais, de la seigneurie de Coucy, du Laonnais, du Soissonnais, du Valois, de la Brie, du Gâtinais et de toute l'Ile-de-France.

Entre la Somme et l'Yonne il n'y avait pas une seule forteresse qui n'eût à redouter leurs coups; il n'y avait pas une bourgade qu'ils n'eussent visitée, rançonnée ou détruite, suivant les caprices de leur haine.

L'insurrection de la jacquerie servait parfaitement bien, à ses débuts, les projets d'Étienne Marcel. Si la royauté ne pouvait plus maintenir ni la sécurité ni l'ordre, on devait nécessairement se réfugier sous la tutelle du prévôt des marchands. C'est pourquoi la commune de Paris envoya des aides à ces bandits. S'associer aux Jacques lorsque Charles le Mauvais lui-même était obligé de les écraser, c'était un crime de lèse-humanité et une folie : un crime, parce que ces insurgés se transformaient en bourreaux, massacraient tout sans distinction de sexe ni d'âge, pillaient et incendiaient pour le seul plaisir que leur procurait la destruction; une folie surtout, parce que, du jour où quelques hommes de cœur et de bonne armure se jetèrent sur ces hordes, les Jacques se débandèrent, s'enfuirent et furent broyés. Étienne Marcel ne pouvait donc pas, en réalité, choisir de plus mauvais auxiliaires; mais il en trouva de plus dangereux.

Il avait pris à la solde de la commune quelques compagnies franches qui vinrent du Lyonnais et du comtat d'Avignon, ravagèrent tout le pays qu'elles durent traverser, et s'établirent dans la ville comme dans une place conquise.

Il avait fait offrir à Charles le Mauvais la couronne et le trône de France, que le roi de Navarre acceptait sous cette condition qu'on les lui livrerait après avoir débarrassé de quelques con-



seillers dangereux la capitale de ce nouveau royaume. A ce prix seulement il venait en aide à Étienne Marcel. Ce prévôt des marchands eut le triste courage de se faire l'exécuteur des hautes œuvres de Charles le Mauvais. Il présidait en personne à l'assassinat des conseillers du dauphin.

Ce n'était pas tout : par une de ces dérisions qui montrent jusqu'où peut aller la folie des révolutionnaires, le mouvement qui s'était déclaré sur une question d'économie se terminait par une dilapidation sans précédent. Le roi de Navarre campait à Saint-Denis en attendant le jour où il viendrait prendre possession de la capitale et la sauver de sa ruine. Mais, avant de s'exécuter, il se faisait remettre par avance tous les trésors et toutes les sommes qu'il pouvait arracher aux habitants. Étienne Marcel se faisait encore le ministre de ces exactions, et il faisait porter lui-même au camp du roi de Navarre le montant des subsides que les meneurs avaient imposés, perçus ou extorqués. Se ruiner d'avance pour un tyran est d'une naïveté sans exemple.

Enfin, derrière le roi de Navarre comme derrière les Jacques, comme derrière la ruine nationale, il fallait voir les armées anglaises. Charles le Mauvais avait avec le roi d'Angleterre un traité lui cédant la couronne de France et la capitale du royaume dès que l'une et l'autre seraient tombées en sa possession. Quelle pouvait donc être l'arrière-pensée d'un homme comme Étienne Marcel, qui se posait en réformateur et qui trempait dans de si noirs complots ?

« Le prévôt des marchands, disent les contemporains, ne pouvant plus rien espérer de la clémence du dauphin, acceptait ou recherchait les partis les plus extrêmes sans autre considération que celle de son salut personnel. »

Voilà donc cette révolution que l'on s'est plu à considérer comme un événement glorieux de notre histoire et comme un bon présage pour le progrès civilisateur !

Il suffit d'envisager sans parti pris la situation faite à la France par cette crise, les hommes qui l'ont provoquée et les conséquences qu'elle pouvait avoir pour comprendre dans quelle erreur sont tombés nos principaux historiens, et l'opinion publique après eux. La nation avait surtout besoin de paix, de calme et de tranquillité, et la royauté seule était encore assez grande et assez respectée pour dominer de son regard toute l'étendue de nos ruines, pour commander le calme et pour faire revivre la confiance avec la sécurité.

Malgré les dangers qu'elle pouvait redouter, d'une part du



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

chef choisi par eux. Philippe-Auguste suivit cet exemple, et conquit la Normandie en partie avec des mercenaires placés sous la conduite d'un chef fameux, nommé Cadoc. Toutefois l'emploi de ces bandes offrait de grands dangers. Licencié à la paix quand on n'avait plus besoin de lui, le soldat était réduit à piller pour vivre et à devenir un brigand. Philippe-Auguste renonça, vers la fin de son règne, à employer les routiers. Cependant il fallait une armée : les rois engagèrent les nobles à servir au delà du temps féodal, moyennant une indemnité. Ce système, combiné avec le service féodal, suffit à saint Louis, qui n'avait aucune idée de conquête. En même temps, le service des vilains prit de jour en jour une plus grande importance. Mais tout cela fut insuffisant lorsque la royauté eut à soutenir des guerres étrangères, qui se prolongèrent pendant des années entières, et exigèrent la mise sur pied d'un nombre d'hommes considérable. Sous Philippe le Bel, le droit du roi d'exiger le service militaire de tout homme noble ou non noble habitant le royaume, droit qui depuis le VIII<sup>e</sup> siècle n'avait existé qu'en théorie, fut formulé de nouveau et accepté. Le souverain, quand la patrie était en danger, fit des levées générales sous le nom d'arrière-ban <sup>1</sup>. »

Charles V n'avait donc rien à innover sur ce point; il lui suffisait d'appliquer sagement les ordonnances et les traditions de ses prédécesseurs.

La politique étrangère prit surtout avec Charles V une importance qu'on ne lui avait pas encore soupçonnée.

« La dernière moitié du XIII<sup>e</sup> siècle vit jeter les premiers fondements du droit public européen. Les relations entre les différents royaumes chrétiens, devenues de plus en plus fréquentes par suite des progrès de la civilisation et de l'essor du commerce, furent soumises à des règles communes. Il se forma dès lors une sorte d'équilibre entre les grandes puissances qui se partageaient l'empire du monde. Chacun prétendit empêcher l'extension territoriale de ses voisins, tout en cherchant à s'agrandir soi-même. Deux principales nations, la France et l'Angleterre, se surveillaient d'un œil jaloux, redoutant l'une et l'autre l'accroissement de sa rivale. La force des armes n'était pas le seul argument auquel on eût recours pour étendre sa puissance et limiter celle d'autrui : la diplomatie, science nouvelle, mais portée déjà à un haut degré de perfection, jouait un

<sup>1</sup> Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*.

rôle important. Elle préparait d'utiles alliances, établissait des liens de famille, excitait des antipathies de race, semait l'or à propos, et faisait naître de redoutables coalitions<sup>1</sup>. »

Le plus important succès de la politique étrangère de Charles V fut son intervention en faveur de Henri de Transtamare, et par suite son alliance avec le royaume de Castille. Et encore ce résultat fut-il obtenu du même coup qui rendait du Guesclin à la France, et qui délivrait des grandes compagnies les plus riches provinces du royaume.

La marine des Castillans, l'une des plus puissantes de cette époque, était seule capable de tenir la mer et de protéger efficacement toute l'étendue de nos côtes contre les Anglais; elle pouvait en outre, à un moment donné, porter nos armées et le théâtre de la guerre au cœur même de l'Angleterre.

Pendant toute la durée du règne de Charles V, les Castillans restèrent ses fidèles alliés et firent presque toujours cause commune avec lui, soit sur mer, soit contre la Guyenne, soit contre le roi de Navarre. Cette alliance était d'autant plus efficace, qu'elle prenait le plus souvent l'ennemi commun entre deux armées, ou qu'elle l'inquiétait sur plusieurs points à la fois. Aussi Charles V ne négligea-t-il rien pour la conclure et pour la conserver : privilèges aux commerçants de cette nation, secours en hommes et en argent à son roi, attentions continuelles pour maintenir une communauté d'intérêts entre les deux royaumes, tout fut mis en œuvre, tout fut employé avec une constance inébranlable.

A l'égard des Anglais, cette politique offrit un tout autre caractère. Elle se tenait sur la défensive, impassible, impitoyable, cruelle envers la France, qu'il fallait arracher comme par lambeaux à cet ennemi triomphant. Et puis, quand la terre était reconquise, quand la sécurité se trouvait rétablie, une nouvelle invasion recommençait, et le roi laissait encore passer le torrent dévastateur. Il ralliait ses troupes dans les forteresses, abandonnait le plat pays, laissait insulter les murs mêmes de sa capitale, et se contentait de harceler, d'exténuer et de détruire par des affaires de détail les orgueilleuses armées de ses adversaires. Sa politique pouvait se formuler en ces quelques mots : briser par une attitude passive et une résistance sans danger, mais non sans des pertes inouïes, la puissance invincible des armes anglaises.

<sup>1</sup> Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*.

Par suite du séjour des papes à Avignon et de l'influence décisive de la papauté sur les affaires d'Allemagne, la question religieuse se trouvait transformée en question de prépondérance nationale, et pour cette raison disparaissait complètement sous les préoccupations de politique étrangère.

Aborder cette question sans la traiter à fond serait s'exposer à la montrer sous un jour insuffisant. Remarquons seulement que Charles V, quoique s'inspirant des maximes qu'avaient suivies ses prédécesseurs immédiats, laissa préparer le retour des papes à Rome. Sa politique prit donc, par la force des choses, une direction contraire à celle que lui avait donnée Philippe le Bel.

Mais ce fut surtout dans la réforme ou réorganisation judiciaire que Charles V suivit les traditions et les coutumes du royaume.

« A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle il y avait dans le domaine trois degrés de juridiction, qui portaient des noms différents suivant les provinces; mais au fond l'organisation était la même partout; car, ainsi que j'ai eu souvent occasion de le dire, lorsqu'une province faisait retour à la couronne, on ne changeait rien aux institutions qui la régissaient, mais on les ramenait peu à peu à l'unité, tout en laissant subsister les anciennes dénominations et les vieux usages. Trois degrés de juridiction supposent l'appel à deux degrés; c'est-à-dire que l'on pouvait appeler successivement du tribunal de première instance au tribunal intermédiaire, et de celui-ci au tribunal suprême. C'est, en effet, ce qui se pratiquait. Dans le nord, l'ouest et le centre, sauf la Normandie, les prévôts étaient juges de première instance; mais il était imprudent d'abandonner l'exercice de la justice criminelle à des agents qui, affermant le produit des amendes, avaient intérêt à trouver des coupables. Aussi la grande ordonnance de 1303, confirmant ce qui existait déjà sous saint Louis, interdit tout acte de juridiction aux prévôts fermiers, et leur défendit de juger les causes entraînant des peines pécuniaires. Ce droit était réservé aux baillis, aux hommes de fiefs ou échevins, suivant les coutumes locales. Il résulte de là que la juridiction de première instance appartenait presque exclusivement aux échevins, c'est-à-dire aux juridictions municipales, ou bien aux *hommes*, c'est-à-dire à des jurés présidés par le prévôt. »

La juridiction municipale remontait à l'époque même de l'invasion. « Les barbares avaient détruit l'organisation judiciaire romaine, et y avaient substitué les plaids ou *mâls germaniques*.

Dans les mâls, les juges étaient des hommes professant la même loi que les parties, présidés par le comte ou le centenier. Ces jurés s'appelaient scabins ou échevins. A la fin de la première race il arriva, ce qui se reproduira toutes les fois qu'il sera question de l'exercice d'un droit civil ou politique qui exige quelques dérangements, qu'on trouva difficilement des échevins. Charlemagne institua des rachimbourgs, assesseurs choisis par les envoyés de l'empereur; mais les échevins ne disparurent pas complètement. Bientôt après l'autorité des seigneurs se substitua à celle du roi dans la plus grande partie de la France.

« L'avènement du régime féodal n'interrompt pas la participation des habitants aux jugements; mais il ne donna pas naissance aux juridictions municipales, ainsi que l'ont cru certains savants qui sont partis de cette idée que les magistrats municipaux nommés échevins ont quelque rapport de filiation avec les anciens scabins; mais dès lors chacun fut jugé par ses pairs, le noble par des nobles, le roturier par des roturiers. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le jugement par jury était la règle. On le trouve établi dans toutes les provinces de France, surtout en matière criminelle. »

Les baillis et les sénéchaux étaient à la fois juges de première instance et juges d'appel. Leur juridiction en première instance était civile et criminelle. Au civil, ils n'avaient pas exclusivement la connaissance des causes des nobles, car dans le nord on trouve aussi des nobles jugés par leurs pairs sous la présidence du prévôt, et même par les juges municipaux, et dans le midi par les viguiers et les juges des vigueries. Au criminel, ils jugeaient surtout les cas royaux, les violations de la paix publique. Quand les atteintes au bon ordre offraient une haute gravité, ils les déféraient au parlement. Les sénéchaux méridionaux avaient, en vertu de leur éloignement de Paris, où siégeait le parlement, une compétence criminelle plus étendue que les baillis. En 1305, le sénéchal de Carcassonne condamna à être pendus les consuls de Narbonne, accusés de haute trahison pour avoir voulu livrer leur ville à l'infant de Majorque. Ce jugement fut rendu dans une assise dans laquelle siégèrent les douze grands barons de la sénéchaussée. Les baillis statuaient sommairement, à la fin de chaque assise, sur les plaintes qu'on leur adressait contre les prévôts, les bayles, les sergents et les notaires placés sous leurs ordres.

L'appel était admis dans tout le royaume, mais il n'était pas soumis partout aux mêmes lois. On sait que la France était par-

tagée en pays de droit écrit et en pays de droit coutumier. La coutume dominait dans le nord; les lois romaines régissaient le midi, mais elles n'étaient admises par la royauté qu'à titre de coutumes, et avaient reçu de nombreuses modifications dans une foule de localités, surtout pour tout ce qui regarde l'organisation de la famille. Certaines provinces même, l'Auvergne par exemple, étaient partagées en deux régions, gouvernées l'une par les coutumes, l'autre par le droit écrit.

« A saint Louis revient l'honneur d'avoir donné à la cour du roi le caractère de tribunal suprême pour tout le royaume, et de l'avoir constituée sur des bases en harmonie avec le nouveau rôle qu'elle était destinée à jouer par suite de l'extension du droit d'appel. A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la cour du roi rendit les arrêts en l'absence du souverain, d'abord durant la croisade qui retint Philippe-Auguste outre-mer, ensuite pendant la minorité de saint Louis. Sous ce dernier prince, elle cessa de suivre le roi dans ses nombreux voyages, et devint en fait sédentaire à Paris. On compte soixante-neuf sessions de l'année 1254 à 1302, dont trente-trois à Paris, une à Orléans, une à Melun. On ignore où se tinrent les trente-quatre autres, mais tout porte à croire que ce fut dans la capitale. Une ordonnance de l'an 1278, relative à l'organisation du parlement, prescrit que les parties qui auraient à y plaider entreraient dans la grand'chambre « par l'huis juxte la salle, et s'en isseront par « devers l'huis du vergier, après avoir plaidié ». Ces détails s'appliquent au palais de la Cité, où la cour du roi était dès lors établie. Cependant, en principe, le parlement était encore censé accompagner le roi, ainsi que le prouvent les assignations faites de 1272 à 1279 par des commissaires chargés de recouvrer les domaines royaux qui avaient été usurpés dans les provinces du midi. Cette commission, composée de clercs du roi, avait le droit de statuer sur les questions qui lui étaient soumises; mais, dans les causes graves ou difficiles, elle citait la partie à la cour du roi, à Paris, ou bien là où serait le roi. »

« La juridiction du parlement de Paris s'étendait en principe sur toute la France; c'était le tribunal souverain. Cependant il y avait dans le royaume plusieurs autres hautes cours : « l'échiquier de Normandie, les grands jours de Champagne et le parlement de Toulouse, qui jugeaient les appels des bailliages de Normandie, de Champagne, de Languedoc. » — « L'échiquier et les grands jours avaient une origine commune. L'un était la cour du duc de Normandie, l'autre celle du comte de Cham-

pagne. Quand ces provinces furent réunies au domaine, l'échiquier et les grands jours subsistèrent; mais ils conservèrent leur caractère seigneurial<sup>1</sup>. »

Sur ces bases, Charles V, ayant déjà rétabli la paix et la sécurité, s'occupa d'assurer l'ordre et la tranquillité dans son royaume.

Il procéda par des réformes importantes, parce qu'elles tendaient à supprimer ces lenteurs calculées et quelques formalités de détail qui rendent les procès interminables; mais il s'attacha à ne rien innover dans les bases fondamentales de l'organisation judiciaire. Les ordonnances rendues à ce sujet sont formelles. Elles prennent, elles dirigent, elles éclairent la marche de cette justice boiteuse trop occupée à conserver sa majesté, mais trop peu soucieuse d'activer ses affaires. L'organisation judiciaire d'un pays est intimement liée à son état social. On ne détruit pas impunément l'harmonie qui s'établit à travers les siècles, et par des efforts incessants, entre ces deux ordres de choses.

Ce fut un des meilleurs titres de Charles V au surnom de Sage d'avoir respecté dans les formes juridiques en vigueur à son époque l'œuvre de plusieurs siècles et d'une civilisation encore imparfaite, mais en rapport avec les mœurs des peuples du XIV<sup>e</sup> siècle.

La principale gloire de Charles V n'est pas d'avoir harmonisé sa politique avec les institutions féodales. Sans doute il devait chercher là son point d'appui et la base de la reconstitution du royaume. Les grands hommes ne commencent jamais par faire table rase du passé; aussi leur œuvre a une portée incontestable dans l'avenir. Après les désastres de Crécy et de Poitiers, une féodalité nouvelle surgissait contre la royauté chancelante. « Tout ce qui restait encore de vassaux puissants ressaisissent leurs droits perdus et font revivre leurs prétentions. » En relevant la force et le prestige de la royauté contre les principautés féodales, Charles V traçait les grandes lignes de ce plan qui fut ébauché par Louis XI, exécuté par Richelieu et couronné par le grand siècle de Louis XIV. Charles V peut donc être regardé comme l'un des premiers promoteurs de la puissance nationale, de l'unité de la France et de la grandeur de la patrie.

<sup>1</sup> Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

entre les princes français, mais absolument inconnu du plus grand nombre d'entre eux.

« La royne Bonne, la fille de ce roy de Bohême » qui voulut *faire encore son coup d'épée* à Crécy, tout aveugle qu'il était, et qui mourut sur le champ de bataille, attendait, elle aussi, cette grande renommée dont le retentissement devait être une gloire pour son fils.

Christine de Pisan tient peu de compte des dates. Son livre des *Fais et bonnes mœurs du sage roy* est un monument à la mémoire de Charles V ; le relief qu'elle donne aux moindres traits du caractère de son héros, le charme et la naïveté de son style, les détails intimes que lui ont valu ses relations à la cour et la protection du duc de Berri, sont les vrais titres qui rendent son histoire recommandable ; mais nous devons chercher ailleurs l'exactitude et le précis des événements.

A l'époque de la naissance du futur Charles V, la monarchie française traversait une des crises les plus redoutables de son existence quinze fois séculaire. Alors, en effet, Philippe VI de Valois, dit *le Fortuné*, parce que quatre rois, ses cousins, moururent sans héritier et laissèrent venir jusqu'à lui la couronne de France, allait s'engager dans cette terrible guerre qui dura plus d'un siècle, et dont on a dit : « On pourrait en faire la matière d'un drame dont les passions des princes seraient le nœud. »

Jean II, fils du précédent et son successeur, surnommé *le Bon*, peut-être à cause de sa bravoure, peut-être aussi à cause de sa bonhomie dans l'adversité, se disposait à compléter le désastre de Crécy par la folie de Poitiers, abandonnant la royauté à la garde d'un enfant et le domaine royal à la discrétion des communes. A Charles VI, dont la naissance fut prophétisée comme un bonheur public et accueillie comme une bénédiction du ciel, était réservé le malheur sans nom de mettre le comble à la folie de Poitiers par sa propre démence, et au désastre de Crécy par la boucherie d'Azincourt.

Charles VII *le Victorieux*, ainsi nommé parce que Jeanne d'Arc et les princes lui ramenèrent la victoire, devait venir ensuite avec son titre ridicule de roi de Bourges, ses favorites et ses prodigalités, comme pour obliger à croire que l'Anglais seul savait régner sur la France.

Au milieu de tant et de si grandes calamités, le règne de Charles V apparaît comme une restauration. Entre la captivité de Jean II et la démence de Charles VI, la prudence, la sagesse et l'habile politique d'un roi qui fut encore surnommé *le Riche*, semblent présager le retour de *la fortune de la France*.

Et cependant au nord elle était menacée par l'esprit de révolte et les insurrections continuelles des villes de Flandre. A l'est, l'empire d'Allemagne, la Savoie et l'Italie l'observaient, comme pour la surprendre et partager ses dépouilles. Au midi se dressait contre elle, perfide, venimeuse, cruelle et tortueuse la politique du *Mauvais*, ce roi de Navarre dont la croyance populaire a fait commencer l'enfer dès ce monde, comme si les crimes sans nombre dont il se rendit coupable en avaient d'eux-mêmes allumé les flammes. A l'ouest, la Bretagne, ambitieuse, soupçonneuse, toujours prête à se tourner vers les Anglais, se trouvait placée là, à cette extrémité des terres, comme l'alliée naturelle de l'ennemi qui tenait déjà la Guyenne, qui convoitait Calais, qui soutenait la Flandre et se préparait audacieusement à régner sur Paris. Enfin, à l'intérieur s'organisait et grandissait la conspiration du tiers état. Le clergé, la noblesse, la royauté même ne comptaient plus pour rien dans les conseils des communes. Au péril menaçant du dehors s'ajoutaient ainsi les troubles perpétuels du dedans. La fortune de la France, abattue sur les champs de Crécy et de Poitiers, semblait devoir s'ensevelir sous les murs de Paris dans les horreurs de la guerre civile.

Telle était la situation de la royauté lorsque la divine Providence lui réserva et lui donna Charles V, surnommé le Sage et le Riche.

Il eut pour précepteur Nicolas Oresme, moine de Saint-Victor, professeur au collège de Navarre, et plus tard évêque de Lisieux. La science et la renommée de ce maître furent ses meilleurs titres aux faveurs royales. Pic de la Mirandole cite avec éloges un traité de Nicolas Oresme contre les astrologues. On conservait un grand nombre de ses ouvrages dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, entre autres un livre sur l'altération des monnaies et un discours prononcé à Avignon, devant le pape Urbain V et les cardinaux. Dom Martène, le savant bénédictin auquel nous

devons ces renseignements, à cru devoir placer dans sa grande collection de documents historiques et littéraires un livre sur l'Antéchrist, probablement composé par Oresme, vers la fin de sa vie, pendant qu'il était évêque de Lisieux.

Mais laissons de côté ces grands travaux et la gloire qu'Oresme s'était acquise au collège de Navarre, où *il avait porté la splendeur de presque toutes les sciences*; tous ces titres s'effacent devant son œuvre capitale, son chef-d'œuvre unique et par excellence, Charles V, roi de France, dont il fut le maître et le guide, et qui mérita le nom même de la Sagesse.

Les connaissances de Charles V étaient de beaucoup supérieures à celles des princes de son époque. Il entendait *compétamment* son latin, dit Christine de Pisan, et il possédait assez « les règles de grammaire » pour compter parmi les savants de son temps. L'opinion qui classe les rois, les princes et les grands seigneurs du moyen âge parmi les personnes « ayant déclaré ne pas savoir signer », et celle qui en fait des érudits, sont également erronées. Christine de Pisan nous paraît être plus dans le vrai en considérant la science de Charles V comme une exception, et en laissant à bon nombre d'autres princes leur chevaleresque dédain pour tout ce qui n'était pas harnais de guerre et beaux exploits; chose très regrettable, de l'avis de tous les hommes experts en matière de gouvernement. Les princes, en effet, sont appelés à connaître et à juger les causes des particuliers, et se voient obligés de s'en rapporter à des intermédiaires, à des « *estrangers expositeurs*, tant par paresse d'un petit de temps souffrir l'exercitation et labour d'estudes ».

Une vraie science n'était pas alors chose vulgaire; malgré tous nos progrès, elle ne l'est pas encore devenue. Au quatorzième siècle, elle apparaît comme la spécialité des moines et de quelques nobles princes. Dans tous les cas, elle est alliée à la foi chrétienne et à l'Église catholique. Le chevaleresque Jean II, qui s'appelait seulement le duc Jean, avait peut-être encore plus de propension pour la religion que pour les hautes spéculations de la science.

C'est un fait assez ignoré que le fils de Philippe VI, ce geôlier des papes en leur château d'Avignon, le vaincu de

Poitiers, le captif du prince Noir et le père de Charles V, avait sollicité et obtenu du pape le privilège de toucher les vases sacrés et de communier sous les deux espèces. La même main qui savait si bien manier l'épée, la lance et la masse d'armes, se faisait une gloire de toucher un calice. Un moine savant devait être à ses yeux l'idéal des maîtres pour l'éducation de son fils, surtout à cause du caractère de moine.

Aucun détail ne nous est parvenu sur les premières années et la jeunesse de Charles V. Les chroniqueurs de cette époque ne s'occupent pas des enfants. Christine de Pisan elle-même ne leur témoigne aucune tendresse dans ses écrits; elle trouve bien plus à propos de nous parler de Salomon, de Roboam, Ecfredes et autres, que de consigner dans ses chroniques les faits et gestes de son jeune héros. Sous prétexte que « la perfection du sens humain ne doit être prise fors en âge de discrétion auquel temps homme est appelé *vir* », l'historiographe consacre ses premiers chapitres à une interminable dissertation sur les qualités et les défauts de la jeunesse, puis elle arrive sans transition au couronnement du sage roi.

Quelques minimes renseignements sur les us et coutumes du jeune Charles au château royal de Vincennes nous eussent été bien autrement agréables que la thèse de M<sup>me</sup> Christine. Aussi nous laissons pour un moment, avec les graves docteurs, la savantissime biographe, et nous reprenons l'ordre des faits.

Au château de Vincennes, bâti par Philippe-Auguste et restauré par Philippe de Valois, se tenait ordinairement la cour du roi Jean. La bonne ville de Paris n'était alors ni un séjour bien agréable, ni une retraite bien sûre pour les rois de France. Dagobert, *le bon roi Dagobert* de la chanson, lui préférait Saint-Denis, Clichy, Epinay, Saint-Ouen; Charlemagne chevauchait partout et ne residait nulle part; saint Louis signait Louis de Poissy, pour honorer l'endroit où il avait été baptisé; et, pour ne pas devancer l'époque de Charles V, laissant de côté les noms plus récents de Plessis, Saint-Cloud, Versailles et Compiègne, on voit, par de nombreux passages des chroniqueurs, que la cour de Philippe de Valois avait presque élu domicile au château de Vincennes.

Ce fut là probablement que le futur Charles V passa son enfance et sa première jeunesse. Nous voyons, en effet, qu'en 1338 une députation de seigneurs normands vint à Vincennes et y fut reçue solennellement. La Normandie se trouvant particulièrement menacée par les projets du roi d'Angleterre, les seigneurs avaient pris la résolution de prévenir la guerre de Cent ans en faisant une descente dans l'île autrefois conquise par leurs aïeux. « Sous le duc Guillaume, disaient-ils, nos ancêtres ont bien pu conquérir ce royaume; pourquoi n'obtiendrions-nous pas le même succès sous le duc Jean? »

Malheureusement pour la France, il n'en fut rien ou presque rien. De cette bonne résolution et de ces brillants projets résultèrent quelques expéditions particulières, isolées et sans conséquence pour les deux nations. Le duc Jean ne fit ses premières armes que deux ans plus tard, contre le comte de Hainaut, allié du roi d'Angleterre. Dès cette époque on put prévoir que toute sa valeur n'aboutirait qu'à des actions d'éclat sans pouvoir jamais lui assurer la victoire; le duc Jean avait ce défaut « qu'on ne doit jamais pardonner à un habile général » celui de se laisser surprendre.

Charles de France n'avait que treize ans lorsqu'il fut proclamé premier dauphin de France, et qu'il reçut l'hommage des seigneurs de ce duché. C'était le 16 juillet 1349, deux ans après la bataille de Crécy.

« En celui temps, disent les grandes chroniques de France, messire Imbert, dauphin du Viennois, renonça à la gloire du monde; depuis qu'il eut vendu au roi de France son Dauphiné et prist habit de mendiant à Lyon sur le Rosne, et fut fait jacobin ou frère prescheur.

« L'an de grâce mil trois cent quarante-neuf, Charles ains-né, fils du duc de Normandie, s'en alla à Vienne avecques plusieurs barons du royaume de France, et ileques reçut les hommages et fu mis en possession dudit Dauphiné. Et si prist à femme M<sup>me</sup> Jehanne, fille du duc de Bourbon<sup>1</sup>. »

Humbert II, dernier souverain national du Dauphiné, s'était ruiné dans une guerre entreprise par ses prédéces-

<sup>1</sup> *Chroniques de Saint-Denis*, chap. XLV.;

seurs contre les ducs de Savoie. De plus, il aimait le faste, et ses dépenses surpassaient de beaucoup ses revenus. Perdu de dettes, et dans l'impossibilité d'apaiser ses créanciers, il avait fait, dès le 23 avril 1342, avec Philippe VI un traité qui assura le Dauphiné à la France. Par cet acte, Humbert, en cas de mort sans enfants, reconnaissait pour héritier de tous ses États Philippe duc d'Orléans, second fils du roi de France, qui s'engageait, de son côté, à lui payer 120,000 florins en trois ans.

« Humbert se réservait la jouissance de ses États pendant sa vie; mais il remettait immédiatement au roi plusieurs forteresses pour garantie de ses engagements. Il se réservait en outre 10,000 livres de rente perpétuelle sur plusieurs terres du Dauphiné et quelques autres avantages. Il fut même stipulé, par un traité spécial, que « le Dauphiné ne seroit et ne pourroit jamais estre uni et adjouté à la couronne de France, forstant que l'empire y seroit uni. Et ledit monseigneur Philippe fut tenu de garder et maintenir à tous-jours-mais, perpétuellement toutes les libertés, franchises, privilèges, bons us et coustumes du Dauphiné<sup>1</sup> ».

En 1344, ce traité reçut une importante modification, par laquelle l'héritage du Dauphiné était transféré sur la tête de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe VI. Deux ans plus tard, le dauphin Humbert, ennuyé de son inaction, se fit donner le commandement d'une croisade contre les Turcs, et alla débarquer en Asie, où il remporta quelques avantages; mais le pape ne tarda pas à le rapeler. Pendant son absence, son épouse Marie de Baux, dont il n'avait eu qu'un fils mort en bas âge, était décédée, et à son retour il pensa à se remarier.

Philippe de Valois, effrayé des conséquences que cet acte pourrait avoir pour ses prétentions sur le Dauphiné, lui fit faire une seconde abdication en faveur de Charles de France, sous forme de donation entre vifs. « Ce traité fut signé le 30 mars 1349 et ratifié dans une assemblée solennelle tenue à Lyon, et le prince Charles, le premier fils de France qui ait porté le titre de dauphin, y reçut, des mains mêmes

<sup>1</sup> Notice sur Jacques Brunier. — Bibliothèque de l'École des chartes, t. I, p. 264.



d'Humbert, l'investiture du Dauphiné par le sceptre, l'anneau, la bannière et l'épée. Il jura d'observer fidèlement les franchises et les libertés de ses nouveaux sujets, mentionnées dans un acte de cinquante et un articles, qui fut, jusqu'en 1789, la base du droit public de la province<sup>1</sup>. »

Quant au prince, ainsi dépouillé de son héritage, il prit l'habit de dominicain; il reçut quelque temps après les ordres sacrés, fut nommé par Clément VI patriarche latin d'Alexandrie, élevé en 1352 à l'archevêché de Reims, et enfin, en 1354, promu à celui de Paris. Mais il se démit la même année, et se retira à Clermont en Auvergne dans un couvent de son ordre, où il mourut en 1355.

Notons en passant une bizarrerie dans l'existence de Charles de France. Les chroniques nous ont dit qu'il « prit femme en même temps que le titre de dauphin ». Or, la même année, Philippe VI, son aïeul, épousait en secondes noces, à l'âge de cinquante-six ans, Blanche de Navarre, princesse de dix-huit ans qu'il destinait d'abord à son fils. Presque en même temps il donnait à Jean, duc de Normandie, père du dauphin, Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune veuve, mère de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première maison de Bourgogne.

« En celle année, dit Froissart, trépassa de ce siècle la roine de France, femme au roi Philippe, et sœur germaine au duc Ode de Bourgogne. Aussi fit M<sup>me</sup> Bonne, ducoise de Normandie, fille au gentil roi de Béhaigne qui demeura à Crécy. Si furent le père et le fils veves de leurs deux femmes. Assez tôt après se remaria le roi Philippe à M<sup>me</sup> Blanche, fille du roi Louis de Navarre, qui mourut devant Argesille, et aussi se remaria le duc Jean de Normandie, fils ains-né du roi de France à la comtesse de Boulogne, qui veuve étoit de monseigneur Philippe de Bourgogne, son cousin germain, qui mort avoit été devant Aiguillon en Gascogne. »

Au petit-fils du roi régnant échut en partage Jeanne de Bourbon, sœur de Louis II de Bourbon et arrière-petite-fille de Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis.

<sup>1</sup> Voyez notre étude sur la cession du Dauphiné à la France, *Revue du monde catholique*, mai 1866.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

dit et dit : « Que leurs amis ne voudroient mie que ils se fissent tuer si méchamment que d'une seule joute ; car c'est une aventure de fortune trop tôt passée, si en acquiert ou plutôt le nom d'outrage et de folie que renommée d'honneur ni de prix ; mais je vous dirai que nous ferons si il vous plaît. Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre. Si allons en un bel champ, là où nul ne nous puisse empêcher ni destourber, et commandons, sur la bart, à nos compagnons d'une part et d'autre, et à tous ceux qui nous regarderont, que nul ne fasse à homme combattant confort ni ayde ; et là endroit nous éprouvons, et faisons tant que on en parle au temps avenir, en salles, en palais, en places et en autres lieux de par le monde, et en aient la fortune et l'honneur cils à qui Dieu l'aura destiné. — Par ma foi, dit messire Robert de Beaumanoir, je m'y accorde ; et moult parlez ore vassamment. Or, soyez-vous trente, et nous serons nous trente aussi, et le créante ainsi par ma foi. — Aussi le créanté-je, dit Brandebourch ; car là acquerra plus d'honneur qui bien s'y maintiendra, que à une joute. »

Tels furent les préliminaires de ce fameux combat. L'esprit d'aventures, le désir de la renommée, l'habitude des combats sanglants et à outrance en étaient les seules causes. Les deux armées en furent témoins et juges, et pas un chef ne s'opposa à cette effusion de sang inutile et sans but. Les mœurs guerrières de cette époque favorisaient de pareilles gageures. Chacun des champions choisit donc parmi les siens trente compagnons d'armes des plus vaillants, et ces soixante hommes se préparèrent de part et d'autre à cette lutte héroïque.

« Quand le jour fut venu, continue Froissard, les trente compagnons Brandebourch ouïrent messe ; puis se firent armer, et s'en allèrent en la place de terre là où la bataille devoit être et descendirent tous à pied, et defendirent à tous ceux qui là étoient que nul ne s'entremist d'eux, pour chose ni pour meschef que il vist avoir à ses compagnons, et ainsi firent les compagnons à monseigneur Robert de Beaumanoir. Cils trente compagnons, que nous appellerons Anglois, à cette besogne attendirent longuement les autres que nous appellerons François. Quand les trente François furent venus, ils descendirent à pied et firent à leurs com-

pagnons le commandement dessus dit. Aucuns dirent que cinq des leurs demeurèrent à cheval à l'entrée de la place, et les vingt-cinq descendirent à pied, si comme les Anglois étoient. Et quand ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un peu ensemble tous soixante, puis se retirèrent arrière, les uns d'une part et les autres d'autre, et firent tous leurs gens traire en sus de la place bien loin. Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent fortement tout en un tas, et resconoient bellement l'un et l'autre quand ils veoient leurs compagnons à meschef.

« Assez tôt après ce qu'ils furent assemblés, fut occis l'un des François, mais pour ce ne laissèrent mie les autres le combattre, ains se maintinrent moult vassamment d'une part et d'autre, aussi bien que si tous fussent Rolands et Oliviers. Je ne sais à dire à la vérité : « Cils se tinrent le mieux et cils le firent le mieux, » ni n'en ouïs oncques nul priser plus avant de l'autre; mais tant se combattirent longuement, que tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement. Si les convint arrêter et reposer; et se reposèrent par accord, les uns d'une part et les autres d'autre, et se donnèrent trêve jusques adonc qu'ils se seroient reposés et que le premier qui se relèveroit rappelleroit les autres. Adonc étoient morts quatre François et deux des Anglois. Ils se reposèrent longuement d'une part et d'autre, et tels y eut qui burent du vin que quand on leur apporta en bouteilles, et restreignirent leurs armures qui desroutes étoient, et fourbirent leurs plaies.

« Quand ils furent ainsi rafraîchis, le premier qui se releva fit signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte comme en devant, et dura moult longuement; et avoient courtes épées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux et dagues, et les aucuns haches; et s'en donnoient merveilleusement grands horions, et les aucuns se prenoient au bras à la lutte et se frappaient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle apertise d'armes, gens pour gens, corps à corps, et mains à mains. On n'avoit point en devant, passé avoit cent ans, ouï recorder la chose pareille.

« Ainsi se combattirent comme bons champions, et se tinrent cette seconde empainte (attaque) moult vassamment,

mais finalement les Anglois en eurent le pire. Car, ainsi que je ouïs recorder, l'un des François qui demeuré étoit à cheval les débrisoit et les défouloit trop mésaisément, si que Brandebourch leur capitaine y fut tué, et huit de leurs compagnons, et les autres se rendirent en prison quand ils virent que leur défendre ne leur pouvoit aider, car ils ne pouvoient ni devoient fuir. Et ledit messire Robert et ses compagnons qui étoient demeurés en vie, les prirent et les emmenèrent au Châtel-Josselin comme leurs prisonniers ; et les rançonèrent depuis courtoisement, quand ils furent tous resanés, car il n'en y avoit nul qui ne fût fort blessé, et autant bien des François comme des Anglois. Et depuis je vis seoir à la table du roi Charles de France un chevalier breton qui été y avoit, messire Yvain Charuel ; mais il avoit le *viaire* (visage) si détaillé et découpé, qu'il montrait bien que la besogne fut bien combattue ; et aussi y fut messire Enguerrant d'Eudin, un bon chevalier de Picardie, qui montrait bien qu'il y avoit été, et un autre bon écuyer qui s'appeloit Hues de Rancevaus. Si fut en plusieurs lieux cette avenue contée et recordée. Les aucuns la tenoient à povreté et les aucuns à outrance et grand'outrecuidance<sup>1</sup>. »

De tels souvenirs mettaient en feu les jeunes imaginations de ces fils de princes dont toute l'existence semblait se résumer dans un récit de batailles, et dont la plus grande gloire étoit de vaincre ou de mourir les armes à la main.

Peu de temps après, comme pour encourager et porter à l'excès cette ardeur chevaleresque, le roi de France institua « sur la manière de la Table-Ronde qui fut jadis au temps du roi Artus », ou plutôt pour imiter son rival d'Angleterre, le roi Édouard III, qui venait d'établir l'ordre de la Jarrettière ; le roi de France, disons-nous, fonda l'ordre de l'Étoile ou des chevaliers de la Noble-Maison.

« Biau cousin, écrivait le roi Jean à ceux qu'il admettait dans son ordre, nous, à l'onneur de Dieu, de Nostre-Dame, et en essaucement de chevalerie et accroissement d'onneur, avons ordené de faire une compagnie de chevaliers qui seront appelés les chevaliers de Nostre-Dame de la Noble-Maison, qui porteront la robe ci-après devisée. C'est assavoir une cote blanche, un sercot et un chaperon vermeil,

<sup>1</sup> *Chroniques de Froissart*, livre I, partie II.

quand ils seront sans mantel; et quand ils vestiront mantel qui sera fait à guise de chevalier nouvel, à entrer et demourer en l'église de la Noble-Maison il sera vermeil et fourrez de vair, non pas d'ermes de cendail ou sammit blanc, et faudra qu'il ait dessouz le dit mantel sercot blanc ou cote hardie blanche, chances noires et soulers dorez; et porteront continuellement un anel entour la verge auquel sera escrit leur nom et surnom, ou quel anel aura un esmail plat vermeil, en l'esmail une estoille blanche, au milieu de l'estoille une rondete d'azur, ou milieu d'icelle rondete d'azur, un petit soleil d'or et ou mantel sus l'espaule ou devant en leur chaperon un fremail, ou quel aura une estoille, toute telle comme en l'anel est devisé.

« Et tous les samedis, quelque part qu'ils seront, il porteront vermeil et blanc en cote et en sercot, et chaperon comme dessus, se faire le puent bonnement. Et se ils veulent porter mantel, il sera vermeil et fenduz à l'un des costez et touz les jours blanc dessouz. Et se touz les jours de la semaine ils veulent porter le fremail, faire le pourront et sur quelque robe que il leur plaira; et en l'armeure pour guerre, ils porteront ledit fremail en leur camail, ou en leur cote à armer, ou là où il leur plaira apparemment.

« Et seront tenuz de jeûner tous les samedis, se ils peuvent bonnement, et se bonnement ne peuvent jeûner, *ou ne veulent*, il donront ce jour quinze deniers pour Dieu, en l'onneur des quinze joyes de Nostre-Dame. Jureront que, à leur povoir, il donront loyal conseil au prince, de ce que il leur demandera, soit d'armes ou d'autres choses. Et se il y a aucuns qui avant ceste compaignie ayent emprise aucun ordre, il la devront lessier, se il peuvent bonnement; et se bonnement ne la peuvent lessier, si sera ceste compaignie devant, et de cy en avant n'en pourront aucune autre emprendre, sanz le congié du prince. Et seront tenuz de venir tous les ans à la Noble-Maison, assise entre Paris et Saint-Denis en France, à la veille de la feste Nostre-Dame demi-aoust dedens prime, et y demourer tout le jour, et lendemain jour de la festes jusques après vespres, et se bonnement n'y peuvent venir, il en seront creu par leur simple parole. Et en touz les llex où ils se trouveront cinq ensemble ou plus à la veille et au jour de la dite mi-aoust, et que bonnement ils n'auront peu venir à ce jour au lieu de la Noble-Maison, ils

porteront les dites robes et orront vespres et messe ensemble, se ils peuvent bonnement.

« Et pourront les diz cinq chevaliers, se il leur plaist, lever une bannière vermeille, semée des estoilles ordenées, et une image de Nostre-Dame blanche, spécialement sur les ennemis de la foy, ou pour la guerre de leur droiturier seigneur.

« Et au jour de leur trespassement, ils envoiront à la Noble-Maison, se ils peuvent bonnement, leur anel et leur fremail, les meilleurs que ils auront faitz pour la dite compagnie, pour en ordener au proufit de leurs âmes, et à l'onneur de l'église de la Noble-Maison, en laquelle sera fait leur service solennellement. Et sera tenuz chasoun de faire dire une messe pour le trespasé, au plus tost que ils pourront bonnement, depuis que ils l'auront sceu.

« Et est ordené que les armes et timbres de touz les seigneurs et chevaliers de la Noble-Maison, seront paints en la salle d'icelle, au-dessus d'un chascun là où il sera.

« Et se il y a aucun qui honteusement que Diex, ne Nostre-Dame ne veille, se parte de bataille, ou de besoigne ordenée, il sera sospaindu de la compagnie, et ne pourra porter tel habit, et li tournera l'en en la Noble-Maison ses armes et son timbre ce dessus dessous sans deffacier, jusque à tant qu'il soit restituez par le prince et son conseil, et tenuz pour relevez par son bienfait.

« Et est encore ordené que en la Noble-Maison aura une table appelée la table d'onneur, en laquelle seront assiz, la veille et le jour de la première feste, les trois plus souffisanz princes, trois plus souffisanz bannerez et trois plus souffisanz bachelers qui seront à la dite feste, de ceuls qui seront receus en la dite compagnie; et en chascune ville et feste de la mi-aoust, chascun an après en suivant, seront assis à la dite table d'onneur les trois princes, trois bannerez et trois bachelers, qui l'année auront plus fait en armes de guerre, car nul fait d'armes de pais n'y sera mis en compte.

« Et est encore ordené que nuls de ceuls de la dite compagnie ne devra imprendre à aller en aucun voyage lointain, sanz le dire ou faire savoir au prince, lesqueix chevaliers seront en nombre cinq cents, et desqueix, nous, comme inventeur et fondeur d'icelle compagnie, serons prince, et ainsi l'en devront estre noz successeurs roys. Et vous avons

eslu à estre du nombre de la dite compagnie, et pensons à faire, se Diex plest, la première feste et entrée de la dite compagnie à Saint-Ouïn, la veille et le jour de l'Apparition prouchene. Si soyez aus dits jours et lieu, se vous pouvez bonnement, à tout vostre habit, annel et fremail. Et adoncques sera à vous et aus autres plus à plain parlé sur ceste matière.

« Et est encore ordené que chascun apporte ses armes et son timbre paints, en un feuillet de papier, ou de parchemin, afin que les peintres les puissent mettre plus tost et plus proprement là où ils devront estre mis en la Noble-Maison. Donné à Saint-Christophle-en-Halate, le sixième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent cinquante-un<sup>1</sup>. »

Le dauphin Charles fut le second chevalier de cet ordre dont le roi était le chef et le premier.

Le COUVENT de cet ordre, c'est-à-dire le lieu de la réunion des chevaliers, fut établi « de lez Saint-Denis » à Saint-Ouen au coût et frais du roi, et prit le titre de Noble-Maison. La première cour plénière de l'ordre s'y tint le jour des Rois 1352, et fut suivie d'un banquet où se trouvaient réunis les princes et les chevaliers compris dans la première promotion.

Dans une curieuse miniature du manuscrit de Charles V, on voit les chevaliers de l'Étoile habillés d'une blanche tunique serrée par une ceinture dorée, puis d'un riche manteau fourré, de ceux qu'on appelait hermine *angoulé*. Le roi, sur son trône, porte le même costume, et comme eux une grande étoile, semblable aux plaques de nos grands dignitaires, au côté gauche de la poitrine.

« Car, dit la chronique, portoient ceux qui en estoient chascun une estoile en son chaperon par devant ou en son mantel. »

Une autre miniature montre aussi les chevaliers à table avec le roi, et tous dans le costume solennel qui vient d'être décrit. La devise de la Noble-Maison était : *Monstrant regi-bus astra viam*, « Aux rois les astres montrent le chemin : » devise pleine de jactance que ces fiers chevaliers surent trop bien mettre en pratique.

<sup>1</sup> *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. II.



La guerre se rallumait en Bretagne ; les Anglais venaient d'y envoyer une armée pour soutenir le parti de la comtesse de Montfort. Leur tactique prudente et habile, leurs marches savamment combinées et leur patience à toute épreuve, allaient avoir beau jeu contre la fougue de cette noblesse aventureuse. Aussitôt que le roi de France fut informé de l'arrivée des Anglais, il convoqua cette fleur de chevalerie de la Noble-Maison de l'Étoile. Dans cette armée d'élite, la témérité surpassait la valeur. Chez les Anglais, au contraire, les ruses de guerre étaient pour beaucoup dans leurs moyens d'attaque. Dans ces conditions, il était facile de prévoir de quel côté resterait l'avantage. A peine les Français furent-ils arrivés en Bretagne, qu'ils se laissèrent entourer et surprendre. Fidèles à leur serment, les chevaliers de l'Étoile se firent tuer plutôt que de se rendre, parce que, dit Froissart, ils avaient juré « que jamais ils ne fueroient », et si le serment n'eût été fait, ils se fussent retirés et sauvés. Ainsi devait finir cette noble compagnie de l'Étoile avec les grands malheurs qui se succédèrent depuis en France.

L'ordre de la *Jarretière*, institué à la suite d'un futile incident de bal et dans une pensée de galanterie, s'est ennobli pendant les siècles suivants et s'entoure aujourd'hui d'un éclat et d'un honneur incomparables ; l'ordre de l'Étoile, fondé dans une pensée incomparablement plus grande, et sur une base que l'on pourrait croire indestructible, puisqu'elle n'était autre que la valeur française, sombra dès la défaite de Poitiers, s'éteignit peu à peu pendant la captivité du roi Jean, et disparut finalement sous le règne de Charles VI. On le distribuait alors comme récompense aux soldats du gué de Paris. *Honni soit qui mal y pense* a subsisté comme un incessant défi à tous les jaloux. *Monstrant regibus astra viam* est tombé dans le mépris, comme tout ce qui naît de l'orgueil et prétend forcer la nature. On dirait que le temps se joue de tout, excepté de nos jeux, et qu'il n'y a de sérieux dans notre existence que le rire et les amusements.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

« On chercherait vainement dans l'histoire, dit M. Siméon Luce, un personnage plus repoussant que Charles II, roi de Navarre. Si le crime est odieux, la perfidie est à la fois odieuse et méprisable; or Charles le Mauvais fut la perfidie en personne. Il y avait du serpent et du tigre dans ce petit homme d'allure féline, à l'œil vif, au regard chatoyant, d'une faconde intarissable, qui faisait d'abord patte de velours, même aux gens qu'il voulait égorger. Le roi Jean l'avait comblé de témoignages de sa bienveillance, il lui avait donné sa fille, il l'avait nommé en 1351 son lieutenant en Languedoc. Le gendre acquitta sa dette de reconnaissance en faisant assassiner à la faveur d'un guet-apens, le 6 janvier 1354, Charles d'Espagne, connétable de France, le favori de son beau-père<sup>1</sup>. »

Il venait à peine d'obtenir le pardon de ce crime, qu'il crut pouvoir impunément organiser de nouveaux complots.

« Sur la nouvelle que les Anglais avaient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces sans qu'on sût précisément son but. De Normandie il allait en Béarn, de là en Navarre, ensuite il revenait en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes, que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province; on fut près d'en venir à des hostilités.

« L'an mil trois cent cinquante-cinq, à Pasques, le roy Jehan envoya en Normandie Charles, son ains-né fils, dauphin de Vienne, son lieutenant, et y demoura tout l'esté. Et luy octoyèrent les dits gens de Normandie deux mil hommes d'armes pour trois mois. Et environ au mois d'aoust ensui- vant, au dit au cinquante-cinquiesme, le dit roy de Navarre et descendit au Chastel de Cherebourg en Costentin, environ deux mil hommes que uns que autres avecque luy et furent plusieurs traictres avec les gens du roy de France, duquel le dist roy de Navarre avait espousé la fille, et lesdits roys de Navarre et de France envoyèrent par plusieurs fois leurs gens l'un des dits par devers l'autre, et cuida-l'en que ils deussent avoir grant guerre l'un contre l'autre...

« Et finablement fu fait accort entre eux. Et ala le dit roy de Navarre devers le dit dauphin où il estait au Chastel de Vau-de-Rueil (Vaudreuil) et y estait environ le dix-septiesme

<sup>1</sup> Siméon Luce, *Histoire de du Guesclin*, p. 240.

ou le dix-huitiesme jour de septembre ensuivant, et de là monseigneur le dauphin le mena à Paris devers le roy. Et le vingt-quatriesme jour du mois dessus dit qui fu au lundi vindrent à Paris devers le roy au Chastel du Louvre<sup>1</sup>. »

Les Anglais fondaient de grandes espérances sur le concours des Navarrais. Les conseillers de Jean lui représentèrent qu'il ne pouvait sans imprudence laisser à ses ennemis d'aussi puissants alliés, et qu'il devait détacher à tout prix Charles le Mauvais de l'alliance d'Édouard III.

Il consentit donc, malgré ses répugnances, à donner quelques satisfactions au roi de Navarre, qui les accepta. Un second traité fut signé à Valognes. Charles le Mauvais fut réintégré dans ses biens de France, à la condition qu'il s'excuserait de s'être allié aux ennemis du royaume.

C'était pour présenter ces excuses qu'il venait au Louvre. Ce fut dans cette circonstance qu'il obtint son pardon, seconde impunité qui lui servit à nouer d'autres intrigues. Cette fois, il ne visait à rien moins qu'à se substituer au roi et à s'emparer du royaume, qu'il avait d'avance, par un traité signé à Ypres en 1351, vendu à Édouard III, roi d'Angleterre.

Profitant des relations qui s'étaient établies entre lui et le dauphin pendant la campagne précédente, Charles le Mauvais s'efforça de l'attirer à lui tout au moins pour s'en rendre maître, sinon pour s'en débarrasser par quelque moyen sommaire.

A l'occasion de quelques mécontentements que Charles de France éprouva à la cour, le roi de Navarre le poussa à quelques imprudences et l'amena à son projet.

Il lui remontra, dit Anquetil, que son père ne l'aimait pas, qu'il préférerait ses cadets, qu'il se défiait de lui, et que jamais il n'en obtiendrait autorité ni grâce s'il ne se mettait en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile.

L'escorte était prête et attendait le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épiait le roi, qui

<sup>1</sup> *Chroniques de Saint-Denis*, chap. x.

devait y aller pour tenir sur les fonts de baptême un enfant du comte d'Eu.

On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvait arriver quand le Navarrais aurait eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'État. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le roi se contenta, pour le moment, de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'État; et pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui permit de se retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grâce, dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur est exprimée. Le roi y dit qu'il tient « son dit fils et chacun de ceux qui devaient l'accompagner pour excusés pleinement de tout ce qu'on lui a apporté contre eux ». On prétend que ce fut le dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres; mais le Navarrais crut qu'il suffisait pour sa sûreté de n'être pas nommé inculpé, et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvait<sup>1</sup>.

Le dauphin, arrivé à Rouen, fut immédiatement circonvenu par le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et d'autres seigneurs qui s'étaient rendus populaires dans le pays, en se portant pour les champions de ses libertés contre les entreprises de la couronne.

Sur ces entrefaites les conseillers du roi de France, raconte Froissart, l'amenèrent peu à peu à mettre un impôt de guerre sur le sel et de prélever cette taxe indistinctement dans toutes les provinces du royaume. La plupart subirent cette nouvelle charge sans se plaindre, et payèrent sans trop de difficultés, le danger qu'elles couraient d'être envahies, rançonnées et pillées les disposant à tous les sacrifices.

Mais la Normandie, travaillée par les émissaires du roi de Navarre, se prétendit exempte d'un tel impôt, refusa de payer et se mit en pleine révolte.

« En ce temps y avoit un comte en Harecourt qui sied en Normandie, qui étoit bien de ceux de Rouen. Si que il dit, ou dut avoir dit, à ceux de Rouen, qu'ils seroient bien serfs

<sup>1</sup> Anquetil, *Hist. de France*, t. I<sup>er</sup>, p. 271.

et bien méchants, si ils s'accordoient à cette gabelle, et que, si Dieu le pouvoit aider, elle ne courroit jà en son pays, ni il ne trouveroit si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui en levât, pour la inobédience, amende, qui ne le dût comparer du corps. »

Le roi de Navarre était alors dans son comté d'Évreux. Les propos du comte d'Harcourt, dont il avait été l'inspirateur, lui furent promptement rapportés. Il les répéta à qui voulut les entendre, les amplifia et en fit son affaire. Son titre royal le désignait tout naturellement pour être le chef de la révolte, et son hostilité bien connue au gouvernement du roi de France ne laissait aucun doute sur ses projets. Les adhérents lui vinrent de tous les côtés à la fois, des conventions particulières furent signées entre lui et les rebelles; une sorte d'alliance offensive et défensive fut contractée et jurée par tous et chacun contre ce que l'on qualifiait d'empiètement de la couronne. Non contents de se tenir sur la défensive, le roi de Navarre et ses partisans prirent bientôt vis-à-vis du roi de France un ton de défi et de provocation.

« Ces nouvelles vinrent jusques au roi Jean, qui *étoit chaud et soudain*, comment le roi de Navarre, le comte de Harecourt, messire Jean de Graville et plusieurs autres chevaliers de Normandie étoient contraires à ces impositions et les avoient défendues en leurs terres. Le roi retint cette chose en grand orgueil et grand'présomption, et dit qu'il ne vouloit nul maître en France fors lui. » Jean II, *le Bon*, n'avait pas mérité ce surnom pacifique par son esprit de douceur ni par sa mansuétude; il était bon chevalier, et, aux yeux de ses contemporains, cette qualité remplaçait toutes les autres; mais à ce titre il savait se venger et même dissimuler. L'affaire des seigneurs normands se compliqua bientôt de dénonciations et de haines particulières. Le roi nourrissait en secret son ressentiment; les seigneurs de sa cour savaient l'entretenir et le pousser au dépit. Il était impossible de faire justice immédiate du roi de Navarre et des comtes d'Harcourt; mais une occasion favorable, un simple prétexte survenant à l'improviste, et le roi se laissait encore aller à son caractère impatient et irréfléchi. Les courtisans mirent bientôt à profit cet ensemble de circonstances. Ils répandirent le bruit que Charles le Mauvais et le comte d'Harcourt

devaient se mettre sous la protection des Anglais et leur livrer la Normandie.

« Je ne sais, dit Froissart, si c'étoit vrai ou non, ou si on le disoit par envie, mais je ne crois mie que si vaillans gens, et si nobles, et de si haute extraction voulussent faire ni penser trahison contre leur naturel seigneur. La seule chose évidente en toute cette affaire, continue le même historien, c'est que les seigneurs se révoltèrent contre l'impôt de la gabelle et que le roi Jean, qui étoit léger à informer, et dur à ôter d'une opinion une fois qu'il y étoit arrêté, prit les dessus dits en si grand'haine que il jura que jamais il n'auroit parfaite joie tant que ils fussent en vie. »

A cette époque, le duc de Normandie, fils aîné du roi de France, se trouvait alors dans son duché et vivait en bonnes et intimes relations avec ses puissants voisins le roi de Navarre et les comtes d'Harcourt. Le futur Charles V connaissait-il les projets de son père, et s'en rendait-il le complice? Le trop fameux dîner de Rouen fut-il un véritable piège où des adversaires que l'on ne pouvait prendre de vive force se laissèrent prendre naïvement? Aucun historien sérieux n'ose se prononcer sur cette question, et l'opinion des pamphlétaires ne peut pas être admise sans preuves. L'entourage du dauphin ne paraît pas avoir été capable de cette politique, et le rôle du dauphin dans le complot ressemble bien plus à celui de victime qu'à celui de complice. « Quoi qu'il en soit, il avint, dit Froissart, que le duc de Normandie fit prier le roi de Navarre et le comte d'Harcourt de venir dîner avec lui au châtel de Rouen. Le roi de Navarre et le comte de Harecourt ne lui volrent mie esconduire, mais lui accordèrent liement. Toutefois si ils eussent cru messire Philippe de Navarre et messire Godefroy de Harecourt, ils n'y fussent jà entrés. Ils ne les crurent pas, dont ce fut folie; mais vinrent à Rouen et entrèrent par les champs au châtel, où ils furent reçus à grand'joie. »

Le roi Jean étoit exactement et minutieusement renseigné sur tout ce qui se passait à Rouen; il connaissait d'avance le jour et l'heure où ses ennemis le roi de Navarre et le comte d'Harcourt devaient se trouver réunis à la table de son fils dans le château de Rouen. Étaient-ce des espions du roi de France? étaient-ce des complices du duc de Normandie qui servaient de courriers entre les deux cours?

Aucun témoignage irrécusable ne nous est parvenu sur cette affaire. Ce complot semble plutôt avoir été mené comme une vengeance personnelle que comme une intrigue politique. Le jour choisi pour la fête que le duc de Normandie voulait donner à ses bons amis et voisins était un samedi avant les Rameaux, et les réjouissances devaient se prolonger fort avant dans la nuit. Dès le vendredi, Jean II se dirigea secrètement vers Rouen; une petite troupe d'élite l'accompagnait.

« La nuit de Pasques fleuries, le roi de France entra en son châtel de Rouen, ainsi que cils seigneurs séoient à table, et monta les degrés de la salle, et messire Arnoul d'Andrehen devant lui qui traist une épée et dit: « Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, si il ne veut être mort de cette épée. »

Le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et ceux qui étaient à table furent étrangement surpris quand ils virent entrer le roi de France. Le duc de Normandie lui-même paraît effrayé de cette apparition soudaine et de ces menaces. Jamais situation ne fut plus dramatique pour lui, surtout si elle était pour tous également imprévue. Mais laissons la parole au brillant chroniqueur. « Le roi Jean vint jusques à la table où ils séoient. Adonc se levèrent-ils tous contre lui et lui cuidèrent faire la révérence, mais il n'en avoit dû recevoir nul talent. Ainçois s'avança parmi la table et lanca son bras dessus le roi de Navarre et le prit par la keue et le tira moult roide contre lui en disant: « Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire ni à manger tant comme tu vives. »

« Là avoit un écuyer qui s'appeloit Colinet de Bleville et tranchoit devant le roi de Navarre. Si fut moult courroucé quand il vit son maître ainsi demener; et trait son bade-laire, et le porta en la poitrine du roi de France et dit qu'il l'occiroit. » La colère est mauvaise conseillère. Fût-on roi de France et hardi compagnon, il est quelquefois dangereux de se faire justice soi-même. Jean II s'en aperçut en cette circonstance. Au coup droit qui lui fut porté, il abandonna son prisonnier et s'en remit à ses gens pour le soin de venger ses droits et son affront.

« Maciers et sergents d'armes saillirent tantôt avant, et



mirent les mains sur le roi de Navarre, et l'écuyer aussi, et dirent : « Il vous faut partir de ci, quand le roi le veut. » Là s'humilioit le roi de Navarre grandement, et disoit au roi de France : « Ha ! monseigneur, pour Dieu merci ! qui vous a si dur informé sur moi ? si Dieu m'aït, oncques je ne fis, sauve soit votre grâce, ni pensai trahison contre vous, ni monseigneur votre fils, et, pour Dieu merci ! veuillez entendre à raison. Si il est homme au monde qui m'en veuille amettre, je m'en purgerai par l'ordonnance de vos pairs, soit du corps ou autrement. Voir est que je fis occire Charles d'Espagne qui étoit mon adversaire, mais paix en est, et j'en ai fait la pénitence. — Allez, traître, allez, répondit le roi de France, par monseigneur saint Denis, vous saurez bien prêcher ou jouer de fausse menterie si vous m'échappez. »

Le caractère des deux rois s'affirme hautement dans les moindres détails de ce récit. L'un, souple et rusé, espère encore gagner du temps et mettre à profit les quelques incidents de son arrestation ; l'autre, violent et impétueux, cherche surtout l'éclat. Charles le Mauvais se fait petit, humble et suppliant ; il ne demande que justice, il se disculpe d'avance et prétend qu'il a expié ses moindres écarts. Jean II, qui s'est laissé tromper, craint de l'être de nouveau, n'écoute rien, tranche de tout avec hauteur et ne trouve rien d'à-propos que les menaces.

« Pendant cette discussion, le jeune duc de Normandie dit, qui étoit en genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en vouloit passer ni souffrir. Et disoit le duc, qui lors étoit un enfant : « Ah ! Monseigneur, pour Dieu merci ! vous me deshonnez : que pourra-t-on dire de moi, quand j'avois le roi et ses barons prié de dîner de lez-moi, et vous les traitez ainsi ; on dira que je les aurai trahis. Et si ne vis oncques en eux que tout bien et toute courtoisie. » — Froissart n'admet pas un seul instant la complicité du dauphin. Les prières et les supplications du jeune prince ont un accent de vérité et de sincérité indéniable. Malheureusement pour l'histoire, le chroniqueur arrangeait son récit comme un drame ; la vraisemblance lui suffisait parfois, et la vérité n'étoit pas son unique but. De plus l'entourage du prince reste en dehors de cette justification, dont il ne faut pas exagérer la portée. Aux prières du dauphin, le roi répondit sèchement en parlant des prisonniers : « Ils sont



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Rouen, au commandement du dit roy, dont depuis avinrent plusieurs grands meschefs au royaume de France<sup>1</sup> ».

Tels furent, d'après les travaux historiques les plus complets et les plus récents, les débuts du futur Charles V dans le domaine de la politique. Il se laissa duper par un adversaire qui se serait joué de politiques bien plus habiles et bien plus expérimentés que le dauphin ; il fut ensuite victime de l'absolutisme et de la fougue du roi Jean, qui prétendait faire justice sommaire de ses ennemis et se mettre au-dessus des procédures ordinaires.

On a cru pouvoir affirmer, en suivant le récit de Froissard, que le dîner de Rouen n'avait été qu'une trahison, et que le dauphin n'avait invité le roi de Navarre que pour le livrer au roi de France. Cette interprétation paraît exagérée. Il serait peut-être plus juste d'admettre que le dauphin n'avait pas conscience des dangers auxquels il exposait le royaume et s'exposait lui-même en traitant Charles le Mauvais comme un allié, et que dans l'entourage du jeune duc se trouvèrent des hommes plus prudents qui avertirent le roi Jean et qui lui indiquèrent le jour et l'heure où il pourrait se saisir de ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, tous ces événements furent pour le dauphin l'une des plus terribles leçons de son existence, et la prudence dont il fit preuve dans la suite et la sagesse dont il mérita le nom eurent leur source principale dans la suite des faits qui viennent d'être racontés.

« Moul fut blâmé le roi Jehan de l'occision des dits seigneurs, et moul en fut en la malivolence des nobles et de son peuple, et par espécial de ceulx de Normandie. »

Afin de donner satisfaction à l'opinion publique, on commença contre le roi de Navarre et ses complices une sorte d'information judiciaire qui fut du reste bientôt interrompue par des affaires d'une plus haute importance.

« Dès que les vassaux de Charles le Mauvais apprirent son arrestation, ils s'armèrent sous la conduite de son frère Philippe, qui défia le roi, et appela les Anglais. Derby, devenu duc de Lancastre, quitta la Bretagne, où il guerroyait, et accourut à son aide. Les Navarrais et les Anglais entreprirent de défendre les places et les fiefs des

<sup>1</sup> *Chroniques de J. Froissart*, chap. xx, livre I, partie II.

seigneurs captifs. Mais leurs forces réunies n'étaient pas capables de tenir contre celles du roi. D'ailleurs les Navarrais étaient la plupart des aventuriers mal disciplinés et gens de rapine. Jean, s'étant rendu maître d'Évreux, occupa sans peine la plus grande partie de la Normandie, et fit reculer ses adversaires dans le Cotentin, où ils s'enfermèrent. Il réduisit à capituler les deux seuls châteaux qui lui résistèrent, ceux de Pont-Audemer et de Breteuil. Puis, libre de ce côté, il convoqua la noblesse à Chartres pour le mois d'août, afin de marcher dans le Midi contre le prince de Galles<sup>1</sup>. »

Nous ne raconterons point les péripéties de cette campagne, qui fut la dernière du roi Jean et qui se termina par la trop fameuse bataille de Poitiers. Les événements qui remplissent cette période n'appartiennent qu'incidemment à l'histoire de Charles V. Depuis le drame de Rouen jusqu'au 19 septembre 1356, il n'est plus question du dauphin dans les affaires politiques ni dans les conseils du roi. Charles de France semblait s'effacer à dessein pour faire oublier les malheurs de ses débuts.

A Poitiers nous le retrouvons dans les rangs de la chevalerie, le bassinet en tête au combat et cherchant aventure. Cependant l'opinion générale est si bien habituée à l'accuser d'être léger et inconsidéré, qu'on ne s'étonne pas de le voir à dix-neuf ans placé sous la garde d'un gouverneur. Bien plus, lorsque le dauphin quitte le champ de bataille avec deux de ses frères, avant même qu'une action générale ait été engagée, on ne lui reproche *que d'avoir cru légèrement ceux qui le gouvernaient*. Il partait « avec plus de huit cents lances saines et entières qui oncques n'approchèrent de leurs ennemis », et on ne lui en fait pas un crime parce qu'il agissait *par conseil*.

Chose étrange, ce jeune homme que messire Jean de Landes et messire Thibaut de Vadenay, ses maîtres et gouverneurs, n'osaient suivre dans sa fuite, par crainte de se déshonorer, ce chevalier de l'Etoile qui avait juré de mourir dans la défaite ou d'être pris, et qui se savait avec une si belle escorte, ce dauphin de France qui abandonnait le roi son père et son frère au plus fort du danger; celui

<sup>1</sup> Dareste, *Hist. de France*, t. II, livre XIII.

dont Froissart a dit en le confondant avec des enfants « qu'ils étoient moult jeunes d'âge et de conseil, si y avoit en eux petit à recouvrer », ce fut lui qui prit dès le 29 septembre la responsabilité du gouvernement; ce fut lui qui sauva la monarchie héréditaire; ce fut lui qui releva l'honneur de nos armes et le prestige de la France.

Les événements vont bientôt changer de face, et la fortune, qui avait trahi le courage chevaleresque, semblera vouloir rester fidèle à la politique sage et prudente de Charles V:

Rentré à Paris le 29 septembre 1356, dix jours après la bataille de Poitiers, le dauphin Charles prit le titre de *lieutenant du roy* et convoqua pour le 15 octobre les états du royaume de la langue d'oïl.

L'ouverture s'en fit le 17 octobre; dans la chambre du parlement, par l'ordre et en la présence du duc de Normandie. Depuis le commencement de la guerre, il n'y avait pas eu d'assemblée aussi nombreuse, ni composée de gens plus sages, si l'on en veut croire le procès-verbal.

Le clergé était composé d'un « grand nombre d'archevêques; d'évêques en personne; de procureurs des autres évêques, de grande quantité d'abbés mitrés et d'autres, et grand nombre de procureurs de plusieurs autres abbés, procureurs de chapitres; doyens, archidiaques, desquels la plupart étoient *maîtres en divinité* (théologie), en *décret* (droit) et seigneurs en lois.

Le corps de la noblesse étoit composé de plusieurs seigneurs des *fleurs de lys* (princes du sang), de ducs; comtes, barons, seigneurs et chevaliers en très grand nombre. M<sup>sr</sup> le duc d'Orléans; M<sup>sr</sup> de Bretagne, M<sup>sr</sup> d'Alençon, M<sup>sr</sup> d'Étampes; M<sup>sr</sup> de Saint-Pol et plusieurs autres y assistèrent. Les nobles faisoient parler M<sup>sr</sup> de Bretagne au nom de tous les nobles:

Enfin il y avoit plus de quatre cents députés des bonnes villes, entre lesquels étoient deux maîtres en *divinité*.

Les trois ordres formoient une assemblée de plus de huit cents personnes.

L'ouverture des états se fit par une harangue prononcée par Pierre de la Forest; archevêque de Rouen et chancelier de France. Son discours roula sur les mesures que l'on devoit prendre pour délivrer le roi de captivité et pour

continuer la guerre, et sur les subsides qui étaient nécessaires dans les circonstances présentes. Le duc de Normandie parla depuis sur le même sujet aux députés qui lui furent envoyés par les états.

Jean de Craon, archevêque, pour le clergé; Philippe duc d'Orléans, frère du roi, pour la noblesse; Étienne Marcel, pour les bonnes villes, demandèrent du temps pour délibérer.

Une assemblée générale fut indiquée pour le lendemain aux Cordeliers. Les trois ordres s'y trouvèrent réunis à une messe solennelle, après laquelle les députés se retirèrent « chacun en son état » pour délibérer. Il avait été décidé d'avance qu'afin de simplifier les travaux d'une assemblée aussi nombreuse que celle des états réunis, chaque ordre élirait un certain nombre de ses membres qui se constitueraient en commission préparatoire. Ces *eslus* furent au nombre de cinquante, affirment les chroniqueurs. Le procès-verbal des états généraux dit, au contraire, qu'ils étaient plus de quatre-vingts. Ces *eslus* ou commissaires tinrent séance pendant quinze jours consécutifs, et probablement en une seule commission. Des conseillers du roi désignés par le dauphin assistèrent aux deux premières séances; ils en furent ensuite exclus par les commissaires, qui déclarèrent hardiment ne plus vouloir se réunir en présence des délégués du dauphin.

Les élus des trois ordres résolurent ensemble de faire un certain nombre de représentations au lieutenant du roi, et lui communiquèrent chacun à son ordre ce résultat de leurs délibérations. Leur projet fut approuvé à l'unanimité. Ils firent donc prier le dauphin de venir seul à leur réunion, le prévenant qu'ils désiraient lui parler *en secret*. Le dauphin se rendit à leur convocation, mais il vint à cette assemblée avec six de ses conseillers.

La présence de ces derniers n'entraît pas dans le plan de la commission et déroulait ses calculs. Néanmoins l'archevêque de Reims, au nom des délégués des trois ordres, fit quelques-unes des représentations formulées par eux dans les séances précédentes.

Ils lui demandaient entre autres choses que tous les officiers du roi (*lisez sept ou huit*) fussent privés de leurs offices; qu'ils fussent arrêtés et que tous leurs biens fussent

saisis et tenus pour confisqués. Ils lui nommèrent les officiers du roi qui avaient été cause des désordres, savoir : le chancelier, messire Simon de Bussy, premier président en parlement, maître Robert de Lorry, chevalier ; maître Nicolas Braque, « maistre de l'hostel du roy » ; Enguerrand du Petit-Cellier, bourgeois de Paris, trésorier de France ; Jean Poil le Vilain, bourgeois de Paris, « souverain maistre des monnoyes », et Jean Chauveau de Chartres, trésorier des guerres.

Il demandèrent que l'on donnât des commissions aux nouveaux officiers qu'ils nommeraient, et que ceux-ci fissent le procès à leurs prédécesseurs sur les chefs d'accusations que les états fourniraient. Les *eslus*, transformés prématurément en accusateurs publics, se soumirent à perdre leurs biens et à être déclarés incapables de posséder jamais aucun office royal si ces officiers étaient trouvés innocents.

Les élus demandèrent encore que l'on rendît la liberté au roi de Navarre, qui avait été mis en prison sans raison ; ils voulaient aussi que le duc se gouvernât par le conseil de ceux qu'ils lui nommeraient, et qui seraient tirés des trois états, savoir : quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois. Ils firent encore d'autres demandes qui furent très désagréables au duc.

En effet, toutes ces demandes portaient un coup à l'honneur du roi, et elles donnaient une atteinte visible à l'autorité du duc.

Le rapporteur terminait en disant au dauphin que les représentations qu'il venait d'entendre en particulier lui seraient renouvelées en public dans l'assemblée générale des états.

Cette menace de publicité effrayait déjà les conseillers du roi ; mais ce qu'ils redoutaient bien plus encore, c'était de voir d'autres remontrances ajoutées à celles qui venaient d'être formulées, car le rapporteur n'avait pas manqué d'insinuer qu'il ne s'acquittait que d'une partie de son mandat, et qu'il réservait le reste pour le jour de la clôture des états.

Le dauphin et son conseil demandèrent du temps pour délibérer sur ces importantes questions. La clôture des états devait avoir lieu, en séance publique, le 31 octobre 1356. Cette date était trop rapprochée pour permettre de prendre

des mesures extraordinaires. On résolut donc de traîner en longueur. Le caractère du lieutenant du roi se prêtait mieux, du reste, à une politique de temporisation qu'à une action énergique.

Suivant ce plan de conduite, lorsque les états étaient déjà réunis dans la grande chambre du parlement, il fit mander tout à coup les principaux membres de l'assemblée, *ceux qui gouvernaient la France*, et il leur dit qu'ayant reçu des lettres du roi son père et de l'empereur Charles IV son oncle, il jugeait convenable d'ajourner la séance. Le duc d'Orléans et le duc de Bretagne furent chargés d'annoncer publiquement cette décision dans la grande chambre du parlement. La clôture des états fut ainsi remise au jeudi après la Toussaint. Mais, le 2 novembre, veille de cette date, le dauphin convoqua une seconde fois les membres dirigeants des états, et proposa en présence de son conseil de ne pas entendre les représentations projetées par les *eslus*, jusqu'à ce qu'il eût pris sur ce sujet l'avis des grands seigneurs qui revenaient d'Angleterre, du comte de Savoie, dont on lui annonçait l'arrivée, et de l'empereur, auquel il allait incessamment rendre visite à Metz, avant le voyage que Charles IV se proposait de faire en France. Il pria ensuite ces députés de s'en retourner, eux et leurs collègues, chacun en son lieu, promettant de les convoquer bientôt. La majorité fut favorable à ce projet; les mécontents furent obligés d'accepter une situation réglée à l'avance, et l'assemblée se trouva dissoute sans avoir été entendue.

Déjà beaucoup de députés avaient quitté Paris, à cause de la cherté des vivres; ceux qui restaient s'empressèrent de les imiter. Néanmoins Robert le Cocq, évêque de Laon, voulut auparavant les réunir et leur donner lecture des représentations qu'aurait dû entendre le dauphin. Cette assemblée eut lieu, et en outre chaque député emporta avec lui une copie des résolutions prises par les états pour en donner connaissance à ses commettants.

On s'explique difficilement l'insistance avec laquelle les états de 1356 réclamèrent la mise en liberté de Charles le Mauvais. Quelques auteurs ont pensé que cette proposition fut présentée par les partisans du prince comme la réparation d'une injustice et un moyen de réconcilier les partis. D'autres ont fait retomber tout l'odieux de cette intrigue



sur Robert le Cœcq, « vendu dès lors au roi de Navarre, la créature, l'âme damnée de Charles le Mauvais, le grand meneur qui avait réussi à embaucher un certain nombre de membres des trois ordres, notamment Jean de Picquigny et Étienne Marcel, en trompant peut-être ce dernier sur ses véritables intentions <sup>1</sup> : » Mais ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne nous paraît satisfaisante. Une grande assemblée digne d'un pays comme la France doit être au-dessus des petitesesses des partis et des calculs intéressés de quelques intrigants. Dès le moment où on laisse de côté les questions d'existence nationale pour combiner quelques arrangements en faveur de telle ou telle individualité, il faut lui laisser le déshonneur de sa conduite et ne pas chercher à l'excuser.

Par la célèbre ordonnance de 1355, les états avaient été élevés à la hauteur d'un pouvoir national gardant la perception de l'impôt qu'ils votaient, et s'attribuant non seulement la surveillance, mais l'administration et l'emploi des fonds publics; par les vaines tentatives d'accommodement ou par leur coupable condescendance aux menées de personnages odieux, ces mêmes états devinrent complices de traîtres conspirateurs et assassins cherchant leur part de butin dans les dépouilles de la France et provoquant le peuple à la guerre civile.

Les états de 1356 ne suivirent ni les exemples ni les traditions des précédents; ils se firent révolutionnaires sur des questions de personnes; mais ils délaissèrent totalement le contrôle sérieux des fonds publics et le soin des intérêts du royaume.

« Les trois états assemblez à Paris par le régent furent conduits par aucuns obstinez outre-cuidez qui vouloient que le duc se gouvernast du tout par eux et qu'il muast tous officiers et délivrast le roy de Navarre; ce qu'il ne voulut pas faire sans avoir le congé de son père, et par son sens les fit départir sans rien faire pour éviter leur importunité <sup>2</sup>. »

Ils n'ont rien conclu de parfait sur ce qui leur a été proposé, pensait dès lors le dauphin; comme il devait l'écrire deux ans plus tard dans une ordonnance de rémission. Cependant, malgré la répugnance qu'il éprouvait à s'adresser

<sup>1</sup> Simeon Lucé, *Hist. de du Guesclin*.

<sup>2</sup> Chronique manuscrite citée par Secousse.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## CHAPITRE III

États généraux en mars 1356-1357. — Représentations adressées au dauphin. — Ordonnances de 1356-1357. — Conseil des trente-six. — Subsidés. — Indécision du dauphin. — Session du 30 avril. — Le dauphin s'éloigne de Paris. — Députation des habitants pour le prier de rentrer dans sa capitale. — Session du 7 novembre. — Évasion d'Étienne Marcel. — Ses projets. — Assassinat des maréchaux. — Le dauphin quitte Paris et assemble les états particuliers des provinces. — États généraux à Compiègne. — La jacquerie. — Intrigues du roi de Navarre. — Embarras d'Étienne Marcel. — Sa mort. — Traités de Londres. — Campagne des Anglais dans le nord et l'est de la France. — Traité de Brétigny en 1360.

Le voyage du dauphin à Metz avait duré plus de six semaines, du 5 décembre au 22 janvier. De retour à Paris, il convoqua de nouveau les états des trois ordres pour le 5 février suivant. Les députés se trouvèrent à Paris au jour indiqué et tinrent de nombreuses conférences aux Cordeliers. Dans ces réunions, on rédigea un nouveau cahier des représentations qui seraient faites au dauphin en séance publique. Des copies de ces représentations furent envoyées aux états particuliers qui se tenaient alors dans toutes les provinces. La résolution des états généraux fut approuvée à l'unanimité.

Ce fut donc avec l'assentiment général de tous les députés et au nom de la nation tout entière que Robert le Cocq prit la parole en séance publique, le 3 mars 1357, et adressa au régent les représentations qu'il avait refusé d'entendre au mois de novembre précédent.

Robert le Cocq, parlant au nom des états et comme représentant du clergé, demanda donc le renvoi des officiers pré-

cédemment désignés et de plusieurs autres qu'il nommait ensuite, en tout vingt-deux conseillers royaux ; « il requit de même que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les états nommassent des réformateurs qui auraient connaissance de tout ce qu'on *pourrait imputer à ceux nommés*<sup>1</sup>. » Jean de Picquigny pour les nobles, Nicolas le Chanteur pour les bonnes villes, et Etienne Marcel, prévôt des marchands, *avouèrent* l'évêque.

Ils offrirent ensuite, au nom des trois états, trente mille hommes d'armes et le subside nécessaire à leur entretien, demandant en retour une assemblée générale des états dans la quinzaine de Pâques pour vérifier le montant et l'emploi de sommes levées. Ils faisaient promettre, en outre, que le dauphin convoquerait au moins deux fois les états du royaume dans le courant de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 11 février suivant.

Tout fut accordé suivant les remontrances des états. Les trois ordres se réunirent aussitôt séparément et choisirent leurs députés. Les prélats en premier lieu désignèrent « douze personnes, bonnes et sages, qui eurent pouvoir, de par eux et de par le clergé, de ordonner et aviser, voies convenables pour faire ce que dessus est dit. » Les barons et les chevaliers déléguèrent de même douze autres chevaliers, les plus sages et les plus discrets, pour s'occuper des mêmes affaires ; enfin les bourgeois élurent aussi douze d'entre eux pour connaître des nouvelles réformes. « Ainsi fut confirmé et accordé de commun accord. » — « Ces trente-six personnes devoient se réunir fréquemment à Paris pour discuter ensemble sur les affaires du royaume. Et toutes manières de choses se devoient déporter par ces trois états ; et devoient obéir, tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes, à tout ce que ces trois états feroient et ordonneroient. »

L'absolutisme passait des mains du roi au sein d'une commission. Ce n'était donc pas, comme plusieurs historographes se sont plu à le dire, un essai de gouvernement libre et parlementaire ; c'était le triomphe des adversaires de la royauté reprenant et perpétuant les traditions royales, c'était une nouvelle forme de l'absolutisme personnifié dans

<sup>1</sup> Secousse, *Ordonnances royales*.

une réunion de trente-six membres au lieu d'être représenté par un roi. Aussi le premier soin de ce nouveau pouvoir fut-il de faire échec à ce qui restait encore de l'ancien; c'est-à-dire au duc de Normandie et à ses conseillers.

« Au premier chef, les trois états défendirent à forger la monnaie que on forgeoit; et saisirent les coins: Après ce; ils requirent au duc qu'il se saisît du chancelier du roi de France, son père, de monseigneur Robert de Lorris, de monseigneur Simon de Bucy; de Pöil le Vilain et des autres maîtres des comptes et conseillers du temps passé du dit roi; par quöi ils reüdissent bon compte de tout ce que on avoit levé et reçu au royaume de France par leur conseil. Quand tous ces maîtres conseillers entendirent ce; ils ne se laissèrent mie trouver; si firent que sages; mais se partirent du royaume de France; au plus tôt qu'ils purent; et s'en allèrent en autres nations demeurer, tant que ces choses fussent révenues en autre état<sup>1</sup>. »

En conséquence, « le dauphin publia la grande ordonnance de mars 1356-1357, qui confirmait celle du 28 décembre 1355, et qui fut lue et publiée en parlement; pour lui donner un caractère législatif. Par cette ordonnance mémorable; le dauphin renonçait à toute imposition non votée par les états; s'engageait à ne rien détourner du trésor, à laisser lever et employer l'argent des impôts *par bonnes gens sages* ordonnées par les trois états; à réformer les abus de pouvoir de ses officiers, à rendre la justice impartiale et prompte; à ne plus vendre les offices de judicature, à ne pas altérer les monnaies, qui seraient faites dorénavant conformes au modèle donné par le prévôt des marchands de Paris: Il interdit encore le droit de prise; les emprunts forcés; les guerres privées, les jugements par commissions; l'aliénation des domaines de la couronne; il autorisa la résistance à main armée à toute entreprise illégale, à toute guerre entre les seigneurs; déclara les membres des états inviolables; enfin ordonna l'armement de toutes gens selon leur état. Le conseil des *trente-six* commença par séparer entièrement les attributions de la chambre des comptes et du parlement; et par renouveler les membres de ces deux cours; il destitua tous les officiers de justice et de finance;

<sup>1</sup> *Chronique de Froissart*, liv. I, part. II; chap. LII.

receveurs, châtelains, sergents d'armes; notaires, etc.; exila presque tous les conseils royaux, s'empara des coins de la monnaie, créa la cour des aides; destinée à régulariser l'assiette des impôts; et à laquelle fut attribuée depuis une juridiction contentieuse en matière des finances: C'était l'évêque de Laon qui dirigeait tous ces changements, et le dauphin n'avait plus d'autre pouvoir que de promulguer les ordonnances qui portaient: *De l'avis de notre grand conseil des états et des hommes des bonnes villes*<sup>1</sup>. »

Le subside accordé par les états devait être levé pendant un an. Toutefois, d'après un compte de Robert de Riom, gouverneur des finances pour les états particuliers de l'Auvergne, il est permis de supposer que les impôts dont il s'agit ne furent levés que pendant quatre mois: « L'Auvergne fut un de ces pays où l'on se lassa bientôt d'obéir au prévost des marchands de Paris. »

La faction qui voulait dominer les états, et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, dit Anquetil; songea d'abord à deux expédients: se procurer de l'argent, et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir, pour sa sûreté, quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattait la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes; que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendait propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le payement journalier des affidés: ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les états le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendants de lui, de sorte qu'il avait toujours entre les mains le gouvernail et la clef des événements. Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt et un ans, et obtint que son conseil fut formée de trent-six personnes tirées par égales portions des trois ordres des états, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il

<sup>1</sup> Lavallée, *Hist. des Français*, t. II, p: 44.

obtint que leurs pouvoirs seraient suspendus pendant la durée des états. Cependant, comme il fallait une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avaient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois, qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Matthieu Villani dit « que les députés des états ne songeaient qu'à s'enrichir sans s'embarrasser du bien public, que les Picards furent les premiers qui s'en aperçurent et qu'ils prirent le parti de se gouverner par eux-mêmes, de ne point contribuer aux taxes ordonnées par les trois états, de ne point obéir à leurs ordres, et que plusieurs autres provinces et villes firent la même chose. »

« Un homme du peuple (*quidam plebeius*), dit à ce sujet Corneille Zantfliet dans sa chronique, s'ennuyant de partager le gouvernement avec les états, s'empara seul de l'intendance des revenus royaux sans que personne osât lui résister, parce qu'il était le maître de la multitude. Les grandes villes du royaume, Paris, Rouen, Beauvais et Amiens étaient dans son parti; il amassa des trésors immenses. »

Ce *quidam plebeius* n'est autre apparemment que le prévôt des marchands Etienne Marcel.

La résistance des provinces était en quelque sorte légitimée par l'indécision du dauphin, qui fit crier le 6 avril, « un mercredi après Pâques flories », des lettres ouvertes du roi défendant de payer le subside ordonné par les trois états, et interdisant la réunion d'une nouvelle assemblée dans la quinzaine de Pâques ni d'autres jours. Il est vrai que deux jours après, le 8 avril, veille de Pâques, le dauphin fit publier qu'on lèverait le subside et que les états s'assembleraient dans la quinzaine, nonobstant le cri qui avait été fait le mercredi précédent.

« Marcel s'était adjoint dix ou douze bourgeois, nommés *échevins*, qui formaient une espèce de conseil indépendant des états. Il n'y avait pas un de ces séditionnaires qui ne se crût bien au-dessus des députés.

« Quand le dauphin défendit de lever l'aide votée par les

états, Marcel se contenta de répliquer : « Cet argent ne sera pas pour le roi, puisqu'il n'en a plus besoin ; mais comme je suis averti que le dauphin rassemble des troupes qu'il veut faire entrer dans Paris, afin de se rendre maître des biens et de la vie des bourgeois, et les traiter à sa volonté, il nous vient fort à propos pour prévenir ses dangereux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carrefours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs pour en employer le terrain en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campait à Poissy, avait pensé occasionner une révolte<sup>1</sup>. »

Suivant en tout une politique d'inertie, le dauphin trouva moyen de gagner huit jours sur la date de convocation des états. L'assemblée publique annoncée pour la quinzaine de Pâques n'eut lieu que le 30 avril 1357, trois semaines après Pâques.

Après bien des délibérations qui n'aboutirent à rien, on constata que le produit de l'aide n'atteignait pas le dixième de l'évaluation faite par les états précédents. Les députés honnêtes du tiers en éprouvèrent une vive déception ; les partisans du dauphin y trouvèrent, au contraire, une excellente occasion de décrier les meneurs. Toutefois les critiques des mécontents étaient faites avec une grande circonspection ; on se persuadait, en effet, que cette puissance usurpée s'anéantirait d'elle-même par ses excès, et que pour la détruire il n'y avait qu'à la laisser insolemment triompher.

Trois mois après les états de 1357, vers le 15 août, le dauphin, jugeant cette œuvre de destruction assez avancée, manda au Louvre Étienne Marcel, Charles Consat et Jean de l'Isle, commissaires imposés au conseil des factieux, et leur déclara hardiment qu'il entendait gouverner seul et ne voulait plus souffrir de *curateurs* ; puis le jour même il quitta Paris, et vint en personne demander des subsides aux bonnes villes du royaume.

Paris ne sachant à qui s'en prendre de cet abandon, qui

<sup>1</sup> Anquetil, *Histoire de France*.



menaçait de lui faire perdre ses privilèges de capitale; accusa les membres influents des états. Il fallut organiser une députation chargée de rejoindre le dauphin, de le prier de rentrer dans la capitale du royaume, de lui promettre une soumission entière et de lui offrir tout l'argent que les besoins du royaume exigeraient. Était-ce une feinte pour ramener Charles et le gouvernement à la discrétion des factieux? Peut-être! Mais, comme il y avait moins de sécurité à la campagne qu'à Paris; le dauphin exploita la situation; exigea des promesses; accorda une partie des demandes qui lui furent adressées et revint au milieu de ses adversaires: S'ils tenaient à leur parole, le gouvernement devenait facile; s'ils persistaient dans leurs intrigues et leurs complots, la révolution amenait la guerre civile, et le triomphe de la royauté était assuré.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1357, jour de la Saint-Remy, Charles reçut les délégués de la ville de Paris; qui s'engagèrent solennellement au nom de *la communauté* à ne plus réclamer la mise en liberté du roi de Navarre.

Cette condition fut formulée d'une manière toute spéciale. Nous verrons bientôt comment les *agitateurs* surent éluder leur parole.

Dès sa rentrée à Paris, le dauphin chercha à s'entendre avec les représentants des états et ceux de la commune pour subvenir aux frais de la guerre. Ceux-ci demandèrent qu'on leur adjoint les députés de vingt à trente villes principales du royaume. Les conseillers du dauphin crurent voir dans ce projet une manœuvre hostile qui avait pour but de faire tomber toute l'autorité du gouvernement entre les mains d'une représentation incomplète et dévouée aux factieux. Au lieu de convoquer vingt à trente villes pour délibérer avec la commune de Paris sur les affaires du royaume; Charles en invita soixante. Étienne Marcel, n'espérant plus conduire cette représentation à sa guise, déclara qu'il ne pouvait rien faire avant la convocation des trois états.

Toujours fidèle à sa politique d'inertie et de concession; le dauphin se soumit à cette nouvelle exigence; des lettres de convocation furent aussitôt envoyées au clergé; à la noblesse et aux bonnes villes; l'assemblée était indiquée pour le 7 novembre 1357. Au jour fixé tous les députés se trou-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vous pour le 11 février. A cette date on dut, comme précédemment, se borner à voter quelques subsides. Les questions d'intérêt général étaient dénaturées par les prétentions inqualifiables des factieux. L'intérêt personnel dominait partout, et l'égoïsme seul faisait loi. On contestait la légitimité de l'assemblée; on lui reprochait de n'être pas en nombre, de ne pas représenter le royaume et d'être uniquement dirigée « par le prévôt des marchands et aucuns bourgeois de Paris ».

Au dehors, les guerres particulières remplissaient la trêve conclue entre les Français et les Anglais. Les bandes anglaises se vendaient au plus offrant pour avoir un prétexte de continuer le pillage des villes et des châteaux. L'inquiétude, l'agitation et la souffrance étaient partout.

Cependant l'Université, le clergé et tous les corps de la ville envoyaient des députations au dauphin, pour obtenir de lui qu'il se rapprochât du roi de Navarre. Les plus pacifiques manifestaient l'intention de se déclarer contre celui des deux princes qui prendrait les armes le premier. A la fin, le 22 février, Marcel se présenta lui-même au Louvre, accompagné d'une foule d'hommes qui portaient des chaperons aux couleurs de la ville; il avait disposé des compagnies de gens de métiers dans toutes les rues environnant le palais. Il « entra dans la chambre du duc de Normandie, et lui requit moult aigrement qu'il voulût entreprendre les faits des besognes du royaume et y mettre conseil, afin que le royaume qui devoit lui parvenir fût si bien gardé, que tels manières de compagnie qui régnoient n'allassent mie gâtant ni robant le pays. Le duc répondit que tout ce feroit-il volontiers si il avoit la mise par quoi il le pût faire; mais celui qui faisoit lever les profits et les droitures appartenants au royaume, le devoit faire, si le fît. Je ne sais pourquoi ni comment, mais les paroles multiplièrent tant et si haut que là endroit furent, en la présence du duc de Normandie, occis trois des grands de son conseil si près de lui, que sa robe en fut ensanglantée<sup>1</sup>. »

Suivant d'autres récits que M. Dareste paraît préférer à celui de Froissart, il n'y aurait eu, dit cet historien, que deux victimes dans la chambre du dauphin, les deux ma-

<sup>1</sup> Froissart.

réchaux de Champagne et de Normandie; mais un avocat général au parlement aurait été assassiné par la foule hors du palais. Le dauphin lui-même fut en danger. Marcel, pour le sauver, lui mit sur la tête son chaperon rouge et bleu aux couleurs de la ville. De là le prévôt se rendit sur la place de Grève, y harangua le peuple, et déclara que tout s'était fait par son ordre, attendu que les victimes étaient des traîtres. Il retourna ensuite au palais, annonça au dauphin que la *volonté* du peuple était d'avouer le châtiment de ses officiers, et l'obligea de faire prendre à toute sa maison les couleurs de la ville. Le lendemain, « il le requit au nom de la municipalité de tenir les ordonnances faites par les trois états, et de mettre en son grand conseil trois ou quatre bourgeois qu'on lui nommeroit. Toutes lesquelles choses monseigneur le duc octroia. »

On reconnaît dans toutes les péripéties de ce drame sanglant l'influence néfaste de Charles le Mauvais.

Le meurtre et l'assassinat ne comptaient pas dans les moyens d'action du prévôt des marchands. Il en était autrement du roi de Navarre.

On ne peut guère douter, dit encore M. Daresté, qu'il n'eût dessein de s'emparer du gouvernement au préjudice du régent, et peut-être ensuite de la couronne, si les circonstances tournaient à souhait. Marcel n'avait d'autre parti à prendre que de le seconder, parce que, soit que le roi Jean revînt, soit que Charles, dauphin, son fils, régnât, s'il échappait à leur vengeance, il ne pouvait pour le moins se promettre aucune autorité; au lieu qu'il lui était permis de tout espérer d'un prince qui lui aurait obligation d'une fortune qui pouvait aller jusqu'au trône.

En confiant à Etienne Marcel le soin de faire disparaître deux des conseillers les plus influents de son rival, Charles le Mauvais enchaînait à lui par un crime le chef du parti le plus considérable de la ville de Paris; il parvenait du même coup à se débarrasser de deux adversaires redoutables.

« Quatre jours après cet assassinat, le 26 mars, le roi de Navarre rentra. Marcel lui ouvrit une seconde fois les portes de Paris, et les reines allèrent souper avec lui chez le dauphin. Le prévôt des marchands rechercha l'appui des villes voisines; il aurait voulu les faire entrer dans une ligue des-

tinée à soutenir la révolution parisienne. Il leur écrivit pour les inviter à prendre les couleurs rouge et bleue, que portaient le duc de Normandie et plusieurs des fils de France. Mais trois ou quatre villes seulement arborèrent ces couleurs; les autres ne répondirent pas ou protestèrent. Bientôt même un cri général s'éleva contre les hommes qui avaient attenté à l'autorité du dauphin et tué ses officiers<sup>1</sup>. »

Le 14 du même mois, suivant l'avis de ses conseillers, et dans l'espoir d'imposer davantage à ses adversaires, le dauphin Charles avait adopté le titre de régent. Les factieux n'y prirent pas garde et n'y mirent aucune opposition, bien sûrs que toute l'autorité du dauphin devait tourner à leur profit. En effet, l'un des premiers actes du régent fut de donner une sanction presque royale aux crimes de Charles le Mauvais et de ses complices.

Toutefois le fils du roi, ne pouvant rester plus longtemps à la discrétion de ses ennemis, fit publier qu'il se rendait aux états particuliers de Champagne, à Provins et à Vertus. Il abandonnait donc Paris à lui-même avec la certitude d'y voir bientôt s'allumer la guerre civile. La noblesse accourut en foule à Provins. M. Dareste, résumant dans cette partie de son histoire les documents les plus authentiques et les principaux chroniqueurs, reconstitue, comme on va le voir, la suite des événements. La noblesse demanda, dit-il, par l'organe du comte de Braine, son sénéchal, si le maréchal de la province, une des victimes du 22 février, était coupable de trahison. Sur la réponse du régent que ses officiers l'avaient toujours bien servi, les assistants déclarèrent tous qu'ils voulaient justice. Le régent alla tenir ensuite à Compiègne une autre assemblée, celle des états de la langue d'oïl. Une partie des députés qui avaient quitté les états de Paris, et qui s'étaient montrés hostiles à la révolution parisienne, vinrent à cette nouvelle assemblée et y votèrent les aides nécessaires pour la formation d'une armée, tout en mettant à leur vote la condition d'une ordonnance de réforme. L'ordonnance fut rendue à Compiègne même.

Le régent eut de cette manière de l'argent et des troupes. Il pouvait dès lors attaquer les Parisiens et leur fantôme

<sup>1</sup> Dareste.

d'états généraux. Il les somma de lui livrer plusieurs de leurs chefs, occupa le cours de la Marne et de la haute Seine, de façon à leur couper les arrivages et les approvisionnements, se porta au marché de Meaux, et fit avancer quelques soldats jusqu'à Charenton.

Marcel n'avait pas attendu ce moment pour réparer les fortifications de Paris, exercer les bourgeois au maniement des armes, occuper le Louvre, qui renfermait un véritable arsenal, et barrer la rivière avec des chaînes de fer. Sentant qu'il avait à lutter contre forte partie, il envoya un des siens à Avignon pour louer des brigands. Il pressa le roi de Navarre de se déclarer et de lui prêter l'assistance de ses compagnies d'aventuriers. Paris était au comble de l'effervescence; quelques partisans du dauphin y furent assassinés.

« La noblesse et la commune, dit M. Michelet, allaient combattre et se mesurer, lorsqu'un tiers se leva auquel personne n'avait songé. Les souffrances du paysan avaient passé la mesure; tous avaient frappé dessus, comme sur une bête tombée sous la charge; la bête se releva enragée, et elle mordit. »

L'expression n'est pas flatteuse pour le peuple, mais elle est juste. Le récit de Froissart en est la preuve.

« Assez tôt après la délivrance du roi de Navarre, advint une grand'merveilleuse tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvoisin, en Brie, et sur la rivière de Marne, en Valoïs, en Laonois, en la terre de Coucy et entour Soissons. Car aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisin; et ne furent mie cent hommes les premiers; et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers, honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit.

« La cause première de la jacquerie fut ainsi, d'après le chroniqueur contemporain, ce mécontentement populaire contre les nobles et les hommes de guerre accusés d'avoir trahi la France. Quelques voix se font l'écho de cette opinion dans une assemblée de paysans, et chacun de ceux-ci de s'écrier : « Honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilshommes ne soient détruits ! » Alors on s'assemble, on se met en marche sans savoir où l'on va, sans direction

et sans armes, sinon des bâtons ferrés et des couteaux; la maison d'un chevalier se trouve sur le chemin de la foule sans cesse grossissante : tout est brisé, détruit, incendié; puis le chevalier, la dame et les enfants, petits et grands, sont mis à mort. Secondement ils s'en allèrent en un autre fort châtel et firent pis assez; car ils prirent le chevalier et le lièrent à une estache bien et fort, puis tuèrent la femme . . . . . et sa fille, et tous les enfants, et puis le dit chevalier à grand martyre, et ardirent et abattirent le châtel. Ainsi firent-ils en plusieurs châteaux et bonnes maisons. Et multiplièrent tant que ils furent bien six mille; et partout là où ils venoient leur nombre croissoit; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants, les fuyoient, et emportoient les dames et les damoiselles leurs enfants dix ou vingt lieues de loin, où ils se pouvoient garantir; et laissoient leurs maisons toutes vagues et leur avoir dedans : et ces méchants gens assemblés sans chef et sans armures reboient et ardoient tout, et tuoient sans pitié et sans mercy, ainsi comme chiens enragés.

« Certes, continue Froissard, oncques n'avint entre chrétiens et Sarrasins telle forcenerie que ces gens faisoient, ni qui plus fissent de maux et de plus vilains faits, et tels que créature ne devoit oser penser, aviser ni regarder; et cil qui plus en faisoit étoit le plus prisé et le plus grand maître entre eux. Mais entre les autres désordonnances et vilains faits, ils tuèrent un chevalier et boutèrent en une broche, et le tournèrent au feu et le rôtirent devant la dame et ses enfants. . . . .

Et avoient fait un roi entre eux qui étoit, si comme on disoit adonc, de Clermont en Beauvoisin, et l'élurent le pire des mauvais; et ce roi on appelloit Jacques Bonhomme. Dans la région de Beauvais, de Corbie, d'Amiens et de Montdidier, plus de soixante bonnes maisons et châteaux forts devinrent la proie des Jacques. Leurs dévastations prirent bientôt les proportions d'une calamité générale. On ordonna des prières publiques pour obtenir de Dieu la fin de ce fléau. La désolation étoit partout, et la frayeur poussait au désespoir; car tout en telle manière si faites gens faisoient au pays de Brie et de Pertois.

« Et convint toutes les dames et damoiselles du pays, et

les chevaliers et les écuyers, qui échapper leur pouvoient affuir à Meaux en Brie, l'un après l'autre, ainsi comme elles pouvoient; aussi bien la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans, et foison de hautes dames, comme autres. »

. . . . .

Les dangers que couraient ces nobles dames réveillèrent les sentiments chevaleresques des Français, et de la ville de Meaux partit bientôt le signal de l'extermination des Jacques.

« A ce moment, les bandits se maintenoient entre Paris, Noyon, Soissons, Ham et dans toute la terre de Coucy. Là étoient les grands violeurs et malfaiteurs; et exillièrent (ravagèrent), tant entre la terre de Coucy, tant entre le comté de Valois, que en l'évêché de Laon, de Soissons et de Noyon, plus de cent châteaux et bonnes maisons, de chevaliers et écuyers; et tuoient et roboient tout ce qu'ils trouvoient. Mais Dieu par sa grâce y mit enfin remède, de quoi on le doit bien remercier <sup>1</sup>. »

La révolte commença le 21 mai 1358. Le roi de Navarre comptait beaucoup sur ces désordres pour trouver une occasion de s'emparer du pouvoir. Il favorisa donc secrètement la jacquerie. Mais bientôt l'insurrection dépassa le but que s'était proposé Charles le Mauvais. Il entendait ruiner le pouvoir dont il espérait prendre la place, il ne voulait pas anéantir le royaume dont il cherchait à devenir le maître. Les Jacques, au contraire, détruisaient tout, brûlaient tout et poussaient la fureur de la vengeance jusqu'à tuer les nobles, hommes, femmes et enfants sans savoir pourquoi, « parce qu'ils le veoient aux autres faire si le faisoient aussi, et pensoient qu'ils dussent en telle manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde par quoi nul n'en put être. »

« Les Jacques, dit M. Henri Martin<sup>2</sup>, n'avaient plus rien de l'exaltation religieuse des *pastoureaux*; ils n'attendaient plus le Saint-Esprit et le règne de la justice. » Ils se battaient par vengeance, exaltés par quelques abus du système féodal, qu'il eût été plus sage, plus facile aussi peut-être de faire disparaître autrement que par des carnages dont les

<sup>1</sup> Froissart, livre I, partie II, chap. LXV.

<sup>2</sup> Henri Martin, *Histoire de France*.



plus effroyables scènes de la révolte des noirs à Saint-Domingue peuvent seules donner une idée.

Étienne Marcel, suivant dès lors la politique du roi de Navarre, ne se laissa nullement arrêter par les actes de barbarie que les Jacques commettaient partout; il vit, au contraire, en eux d'utiles auxiliaires. « Il avait à tout prix besoin de soldats, et il s'empressa de s'entendre avec plusieurs de leurs chefs. Il détruisit d'abord par leur moyen dans tout le Parisis les châteaux des nobles qui tenaient pour le régent. Puis, le 9 juin, il les réunit au nombre de plusieurs milliers, les fit soutenir par un corps de milices parisiennes que commandaient deux commissaires de la municipalité, Pierre Gilles et Jean Vaillant, et les dirigea sur Meaux, où il s'était assuré des intelligences. Les Jacques entrèrent, en effet, dans la ville sans coup férir. Mais ils furent arrêtés par les remparts du marché. Ce marché était une véritable forteresse, située dans une île, entre la Marne et un canal. La femme, la fille et la sœur du dauphin s'y trouvaient enfermées avec une foule de dames nobles. Quelques chevaliers les gardaient, mais en nombre insuffisant pour faire une longue défense. Heureusement pour elles, le comte de Foix et le captal de Buch, gentilhomme gascon, sujet du roi d'Angleterre, revenaient ensemble avec une quarantaine de lances d'une croisade entreprise dans la Prusse. Ils passaient à Châlons quand ils apprirent le danger que couraient les princesses, et ils volèrent à leur secours. Ils arrivèrent à temps pour se joindre à la garnison; dès que les Jacques parurent, ils firent une vigoureuse sortie, occupèrent le pont de la Marne, poursuivirent les assaillants dans les rues de la ville, les mirent en déroute et les défirent si complètement, qu'ils ne revinrent plus à la charge. Les habitants de Meaux expièrent leur trahison par les plus sévères châtiments.

De son côté, le roi de Navarre, cédant aux sollicitations des seigneur des Picardie, dont plusieurs avaient été victimes du soulèvement des paysans, prit le parti de marcher contre les Jacques. Il écrasa près de Clermont en Beauvaisis un de leurs corps, composé de trois à quatre mille hommes.

« Quelques-uns de leurs chefs, ajoute Sismondi, entre autres Guillaume Caillet, qu'on regardait comme leur capi-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Marcel avait fait insérer cette clause dans les états précédents contre les ducs de Bretagne et de Bourgogne. La mesure qu'il avait projetée était retournée contre lui.

Étienne Marcel, entrevoyant dès lors le commencement des hostilités, se mit en état de défense. « Depuis longtemps déjà il avait sa garnison, consistant en quatre mille hommes à peu près, qu'il employait à remuer la terre autour de la ville, et qu'il payait bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisaient que pour les avoir toujours sous sa main en cas de besoin. Comme ils étaient en grand nombre, et qu'ils travaillèrent à peu près un an, quoiqu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière, au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré; de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçaient la ville, s'y trouvèrent renfermées<sup>1</sup>. »

Ces fortifications furent peut-être ce que Marcel fit de mieux pendant sa dictature. Il est vrai que ce fut sans y prendre garde et en dehors de ses grands projets.

Vers la fin de juin, le régent vint se loger sous les murs de Paris, entre Charenton, Vincennes et la porte Saint-Antoine. La ville s'approvisionnait déjà difficilement; elle fut menacée d'une disette; le roi de Navarre s'en rapprocha et s'avança jusqu'à Saint-Denis; mais, malgré le titre que Marcel lui avait conféré, il n'agissait qu'en son nom, et il rentra en négociations avec le régent. Tout ce que les Parisiens purent obtenir de lui, ce fut d'être représentés aux conférences. Ces conférences se prolongèrent pendant une partie du mois de juillet. La conclusion fut que Charles le Mauvais poserait les armes dès qu'il aurait été payé du montant de ses réclamations. Quant aux Parisiens, il promettait de servir de médiateur pour les réconcilier avec le régent, moyennant une vague stipulation de pardon pour leurs chefs.

Les parisiens, abandonnés par le prince sur lequel ils avaient placé leur dernière espérance, ne pouvaient plus songer à soutenir une lutte.

D'ailleurs l'entrée des Anglais et des gens de la grande

<sup>1</sup> Anquetil, *Hist. de France*.

compagnie avait excité le plus vif mécontentement dans la ville. Il s'était élevé des querelles, à la suite desquelles on avait dû éloigner les étrangers et les loger dans les environs. Comme ils commettaient force dégâts et pillages dans la banlieue, il fallut diriger contre eux une sortie. On les repoussa jusqu'à Saint-Cloud; mais, au retour, un détachement de la milice parisienne tomba dans une embuscade que les Anglais avaient préparée, et y fut taillé en pièces. A partir de ce moment on cria tout haut à la trahison<sup>1</sup>.

La position de Marcel devenait intolérable. Le roi de Navarre, qui jugeait bien la situation, se faisait marchander par les deux partis. La dauphine et beaucoup de *bonnes gens*, c'est-à-dire des seigneurs, des évêques, s'entremettaient, allaient et venaient. On offrait au roi de Navarre quatre cent mille florins, pourvu qu'il livrât Paris et Marcel. Le traité était déjà signé, et une messe avait été célébrée, où les deux princes devaient communier de la même hostie. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait, n'étant pas à jeun. Le dauphin lui promettait de l'argent; Marcel lui en donnait. Toutes les semaines il envoyait à Charles le Mauvais deux charges d'argent pour payer ses troupes. Il n'avait d'espoir qu'en lui; il l'allait voir à Saint-Denis; il le conjurait de se rappeler que c'étaient les gens de Paris qui l'avaient tiré de prison, et eux encore qui avaient tué ses ennemis<sup>2</sup>. Le roi de Navarre lui donnait de bonnes paroles; il l'engageait « à se bien pourvoir d'or et d'argent, et à l'envoyer hardiment à Saint-Denis; qu'il leur en rendrait bon compte<sup>3</sup> ».

« Les bourgeois, ajoute Michelet, voyaient leur argent s'en aller aux pillards, et les vivres n'en venaient pas mieux. Le prévôt était toujours sur la route de Saint-Denis, toujours en pourparlers. Cela leur donnait à penser. De tant d'argent que levait Marcel, n'en gardait-il pas bonne part? Déjà on avait épilogué sur les salaires que les commissaires des états s'étaient libéralement attribués à eux-mêmes.

« Les Navarrais, Anglais et autres mercenaires avaient suivi la plupart le roi de Navarre à Saint-Denis. D'autres

<sup>1</sup> Dareste, *Hist. de France*, livre XIII.

<sup>2</sup> Michelet, *Hist. de France*.

<sup>3</sup> Froissart.

étaient restés à Paris pour manger leur argent. Les bourgeois les voyaient de mauvais œil. Il y eut des batteries, et l'on en tua plus de soixante. Marcel, qui ne craignait rien tant que de se brouiller avec le roi de Navarre, sauva les autres en les emprisonnant, et le soir même il les renvoya à Saint-Denis. Les bourgeois ne le lui pardonnèrent pas. »

Après la fatale sortie du 22 juillet, le prévôt des marchands se vit perdu sans ressource. C'est alors qu'il promit au roi de Navarre de lui livrer Paris, « pour qu'il se rendist maître de la ville et tuast ceux qui lui étoient opposés. Leurs portes étoient marquées d'avance. »

« La nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, Étienne Marcel entreprit de livrer la ville qu'il avait mise en défense, les murailles qu'il avait bâties. Jusque-là il semble avoir toujours consulté les échevins, même sur le meurtre des deux maréchaux. Mais cette fois il voyait que les autres ne songeaient plus qu'à se sauver en le perdant. Celui des échevins sur lequel il comptait le plus, qui s'étoit le plus compromis, qui étoit son compère, Jean Maillard, lui avait cherché querelle le jour même. Maillard s'entendit avec les chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois, avec leurs hommes, se trouvèrent à la bastille Saint-Denis, que Marcel devait livrer<sup>1</sup>. »

« Celle propre nuit que ce devoit advenir, dit l'un des plus anciens manuscrits des chroniques de Froissard, inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris qui toujours avoient été de l'accord du duc, desquels Jean Maillard et Simon Maillard, son frère, se faisoient chefs; et furent ceux, par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devoit être courue et détruite. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent secrètement ces nouvelles en plusieurs lieux pour avoir plus de confortants. Et s'en vinrent Jean et Simon Maillard, pourvus d'armures et de bons compagnons bien avisés, pour savoir quelle chose ils devoient faire, un petit devant minuit à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prévôt des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillard lui dit, ce fut que il demanda par son nom : « Étienne, Étienne, que faites-vous ci à cette

<sup>1</sup> Michelet.

heure? » Le prévôt lui répondit: « Jean, à vous qu'en monte de savoir? Je suis ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu, répondit Jean Maillart, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien; et je vous le montre, dit-il à ceux qui étoient de lez lui, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit: « Vous mentez. — Par Dieu, répondit Jean Maillart, traître, mais vous mentez; » et tantôt férit à lui et dit à ses gens: « A la mort, à la mort tout homme de son côté, car ils sont traîtres! » Là eut grand hutin et dur: et s'en fut volontiers le prévôt des marchands fui s'il eût pu; mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillard le férit d'une hache sur la tête et l'abattit à terre, quoique ce fût son compère, ni ne se partit de lui jusqu'à ce qu'il fût occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison; et puis commencèrent à estourmir et à éveiller les gens parmi les rues de Paris. Si s'en vinrent Jean Maillart et ceux de son accord parmi la porte Saint-Honoré et trouvèrent gens de la sorte dudit prévôt. Si les encoulpèrent de trahison; ni excusations qu'ils fissent ne leur valut rien. Là en y eut plusieurs pris et envoyés en divers lieux en prison; et ceux qui ne se laissoient prendre étoient occis sans merci. Cette propre nuit on en prit plus de soixante en leur maison, qui furent tous encoulpés de trahison et du fait de quoi ledit prévôt étoit mort: car ceux qui pris étoient confessèrent tout le meschef. Lendemain au matin ce Jean Maillard fit assembler la plus grande partie de la communauté de Paris au marché ès halles; et quand ils furent tous venus, il monta sur un échaffaud, et puis remontra généralement pour quelle raison il avoit occis le prévôt des marchands et en quel forfait il l'avoit trouvé; et recorda bellement et sagement, de point en point, toute l'avenue du prévôt et de ses alliés; et comment, en celle propre nuit, la cité de Paris devoit être courue et détruite, si Dieu par sa grâce n'y eût mis remède, qui les éveilla et les avoit inspirés de connoître celle trahison. Quand le peuple, qui présent étoit, ouït ces nouvelles, il fut moult ébahi du péril où il avoit été; et en louoient les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que faite leur avoit. Là furent jugés à mort, par le conseil des prud'hommes de Paris et par cer-

taine science, tous ceux qui avoient été de la secte du prévôt des marchands. Si furent tous exécutés en divers tourments de morts. Les choses faites et accomplies, Jean Maillard, qui grandement étoit en la grâce et amour de la communauté de Paris, et aucuns prudes hommes ahers (*liés*) avec lui, envoyèrent Simon Maillart et deux maîtres de parlement, maître Étienne Alphonse et maître Jean Pastourel, devers le duc de Normandie, qui se tenoit à Charenton. Ceux lui recordèrent pleinement et véritablement l'avenue de Paris, et la mort dudit prévôt et de ses alliés, dont ledit duc fut moult réjoui; et prièrent les dessus dits au duc qu'il voulsist venir à Paris pour aider à conseiller la ville en avant; car tous ses adversaires étoient morts. Le duc répondit que ce feroit-il volontiers; et se partit du pont de Charenton, messire Arnoul d'Andrehen et le seigneur de Roye et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dedans la bonne ville de Paris, où il fut recueilli de toutes gens à grand'joie, et descendit adonc au Louvre. Là étoit Jean Maillard de lez-lui, qui grandement étoit en sa grâce et en son amour; et à vrai dire, il avoit bien acquis, si comme vous avez ouï ci-dessus recorder<sup>1</sup>. »

Délivré de cet adversaire et des dangers de la guerre civile, le régent tourna toute son activité du côté de la guerre étrangère. Le roi Jean, transféré à Londres, avait été amené à signer un traité par lequel il abandonnait aux Anglais en toute souveraineté le Ponthieu, la Normandie, le Maine, l'Anjou, et tout ce que les Plantagenets avaient possédé autrefois au sud de la Loire. C'était un démembrement de la monarchie, et ce démembrement aurait placé la France bien au-dessous de l'Angleterre, sa rivale. Le régent convoqua une nouvelle assemblée d'états au mois de mai 1359. Les députés, peu nombreux en raison des circonstances, se montrèrent unanimes à repousser de pareilles propositions, et s'exprimèrent avec un patriotisme plein de fierté.

« Et répondirent d'une voix auxdits messagers que ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étoient que le royaume de France fût ainsi amoindri ni deffraudé, et que le roi Jean demeura-

<sup>1</sup> *Chroniques de France.*

rast encore en Angleterre, et quand il plerroit à Dieu, il y pourvoiroit de remède et mettroit attrempance<sup>1</sup>. »

En même temps le régent obtenait des subsides pour organiser des milices locales contre les grandes compagnies, et songeait à s'allier avec le roi de Danemark pour faire une descente en Angleterre. Les milices triomphèrent assez aisément des aventuriers, et aidèrent efficacement le dauphin au siège de Melun ; mais les projets contre l'Angleterre n'aboutirent pas.

Édouard III, au contraire, s'était préparé dès le printemps pour une nouvelle campagne de France. Il voulait cette fois, non plus seulement imposer le traité de Londres, mais conquérir tout le royaume et se faire sacrer à Reims. « Tout ce qu'il y avait de noblesse en Angleterre l'avait suivi à cette expédition. Une autre armée l'attendait à Calais sur laquelle il ne comptait pas. Une foule d'hommes d'armes et de seigneurs d'Allemagne et des Pays-Bas, entendant dire qu'il s'agissait d'une conquête, et espérant un partage comme celui de l'Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant, avaient voulu être aussi de la fête. Ils croyaient déjà « tant gagner qu'ils ne seraient jamais pauvres<sup>2</sup> ».

Édouard n'était pas assez riche pour prendre tant d'aventuriers à ses gages ; il aima mieux leur donner de l'argent et les renvoyer que s'exposer à les voir, faute d'une solde suffisante, se tourner contre lui et se vendre au roi de France.

« Du 28 octobre au 30 novembre, ils cheminèrent, à travers la pluie et la boue, de Calais à Reims. Ils avaient compté sur les vins. Mais il pleuvait trop, la vendange ne valut rien. Ils restèrent sept semaines à se morfondre devant Reims, gâtèrent le pays tout autour ; mais Reims ne bougea pas. De là ils passèrent devant Châlons, Bar-le-Duc, Troyes ; puis ils entrèrent dans le duché de Bourgogne. Le duc composa avec eux pour deux cent mille écus d'or. Ce fut une bonne affaire pour l'Anglais, qui autrement n'eût rien tiré de toute cette grande expédition. »

Le roi vint camper tout près de Paris, fit ses pâques à Chanteloup, et approcha jusqu'au Bourg-la-Reine. « De la Seine jusqu'à Étampes, dit un témoin oculaire, il n'y a plus

<sup>1</sup> Froissart.

<sup>2</sup> Michelet.



un seul homme. Tout s'est réfugié aux trois faubourgs de Saint-Germain, Saint-Marcel et Notre-Dame-des-Champs... Montlhéry et Longjumeau sont en feu... On distingue dans tous les alentours la fumée des villages qui monte jusqu'au ciel... Le saint jour de Pâques, j'ai vu aux Carmes officier les prêtres de dix communes. Le lendemain, on a donné ordre de brûler les trois faubourgs, et permis à tout homme d'y prendre ce qu'il pourrait, bois, fer, tuiles et le reste. Il n'a pas manqué de gens pour le faire bien vite. Les uns pleuraient, les autres riaient... Près de Chanteloup, douze cents personnes, hommes, femmes et enfants, s'étaient enfermées dans une église. Le capitaine, craignant qu'ils ne se rendissent, a fait mettre le feu... Toute l'église a brûlé. Il ne s'en est pas sauvé trois cents personnes. Ceux qui sautaient par les fenêtres trouvaient en bas les Anglais, qui les tuaient et se moquaient d'eux pour s'être brûlés eux-mêmes. J'ai appris ce lamentable événement d'un homme qui avait échappé, par la volonté de Notre-Seigneur, et qui en remerciait Dieu. »

Le roi d'Angleterre, dit Michelet, n'osa attaquer Paris. Il s'en alla vers la Loire sans avoir pu combattre, ni gagner aucune place. Il consolait les siens en leur promettant de les ramener devant Paris aux vendanges. Mais ils étaient fatigués de cette longue campagne d'hiver.

« Arrivés près de Chartres, ils y éprouvèrent un terrible orage qui mit leur patience à bout. Édouard y fit vœu, dit-on, de rendre la paix aux deux peuples. Le pape l'en suppliait. Les nobles de France, ne touchant plus rien de leurs revenus, priaient le régent de traiter à tout prix. Le roi Jean sans doute pressait aussi son fils. Aux conférences de Brétigny, ouvertes le 1<sup>er</sup> mai, les Anglais demandèrent d'abord tout le royaume; puis tout ce qu'avaient eu les Plantagenets (Aquitaine, Normandie, Maine, Anjou, Touraine). Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières provinces. Mais ils eurent l'Aquitaine comme libre souveraineté et non plus comme fief. Ils acquirent au même titre ce qui entourait Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines, et la vicomté de Montreuil. Le roi payait l'énorme rançon de trois millions d'écus d'or, six cent mille écus sous quatre mois, avant de sortir de Calais, et quatre cent mille par an dans les six années suivantes. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## CHAPITRE IV

Avènement de Charles V. — Bataille de Cocherel. — Couronnement de Charles V. — Récompenses accordées à du Guesclin. — Campagne contre le roi de Navarre. — La journée d'un roi de France. — Affaires de Bretagne. — Traité de paix avec Charles le Mauvais. — Les grandes compagnies. — Affaires de Castille. — Henri de Transtamare et Pierre le Cruel. — Politique habile de Charles V.

Lorsque le roi Jean II mourut à Londres le lundi 8 avril 1364, le dauphin gouvernait pour la seconde fois le royaume de France avec le titre de régent. Il se trouvait alors au Goulet-lez-Vernon, en Normandie, bien moins pour s'occuper de l'administration de cette province que pour surveiller de plus près les manœuvres du roi de Navarre.

« Quand le duc sut la vérité de la mort du roi son père, dit Froissart, il fut très attristé : ce fut raison ; mais le soin des affaires de Normandie fit promptement diversion à sa douleur. Comme il se tenoit et sentoit héritier de France et de la couronne, et qu'il étoit informé des menées du roi de Navarre, il résolut d'agir immédiatement contre ce rival. Charles le Mauvais avoit pourvu et pourveoit encore tous les jours ses garnisons en la comté d'Évreux, et mettoit sus ses gens d'armes pour guerroyer. »

Toujours en guerre avec la France, il avait à sa solde une armée de « brigands » et une compagnie anglaise autorisée par Édouard III à recommencer les hostilités. Il occupait avec ces troupes plusieurs places sur la basse Seine et un certain nombre de châteaux en Normandie. Dès le départ du roi pour Londres, le dauphin avait confié au maréchal Boucicaut et à la compagnie bretonne de du Guesclin le

soin de le déloger de ces positions. « Boucicaut et du Guesclin chassèrent les Navarrais, le 7 et le 8 avril, de Mantes et de Meulan; après quoi ils allèrent rallier à Rouen la noblesse de la Normandie et de la Picardie. Les Navarrais se replièrent sur Évreux, où ils furent renforcés par la compagnie anglaise et par un corps de Gascons, sous les ordres de Jean de Grailly, captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais <sup>1</sup>. »

Le projet du roi de Navarre était de marcher sur Reims et d'empêcher le couronnement de Charles V. Du Guesclin se porta donc brusquement à la rencontre des Anglais et Navarrais. Il les atteignit le 16 mai 1364 à Cocherel, près d'Évreux, et leur offrit la bataille. Les Anglais, postés sur une hauteur où ils s'étaient fortifiés, refusèrent pendant toute la journée de quitter leurs positions et de descendre dans la plaine. Mais, le lendemain matin, l'impatience d'en venir aux mains et la crainte de laisser partir sans combat un ennemi qui feignait de se mettre en retraite, les poussa hors de leurs campements et leur fit perdre tous leurs avantages. « La bataille commença aussitôt. Elle fut forte et âpre, et s'entreferoient de glaives tant efforciément que c'étoit merveilles. Et ceux à qui les glaives failloient, ils se combattoient de haches. » Enfin un corps de Bretons, tenu en réserve, tourna les Navarrais, les prit en queue et les mit en déroute. L'ordre avait été donné de s'emparer du captal de Buch; il résista des derniers avec une poignée d'hommes d'armes, mais fut jeté à terre et pris par un soldat breton.

La nouvelle de la victoire de Cocherel fut aussitôt portée à Reims, à la cour du roi de France. Elle y fut connue le 18 mai au soir, la veille du sacre et du couronnement. Le nouveau règne commençait ainsi sous d'heureux auspices.

« Ce fut le jour de la Trinité, l'an de grâce 1364, que le roi Charles, ains-né fils du roi Jean de France, fut couronné et consacré à roi en la grand'église Notre-Dame de Reims, et aussi madame la roine, sa femme, fille au duc Pierre de Bourbon, de révérend père en Dieu monseigneur Jean de Craon, archevêque de Reims. Là furent le roi Pierre de Chypre, le duc d'Anjou, le duc de Bourgogne, le duc de Luxembourg et de Brabant, oncle au dit roi, le comte d'Eu,

<sup>1</sup> Dareste.

le comte de Dammartin, le comte de Tancarville, le comte de Vaudémont, messire Robert d'Alençon, l'archevêque de Rouen, et tant de prélats et de seigneurs que je ne les aurois jamais tous nommés : si m'en passerai brièvement<sup>1</sup>. »

« Par ancien et redevable usage, dit Christine de Pisan, le jour de la Trinité en l'an de grâce mil trois cent soixante et quatre, de sa nativité le vingt-septième, cestuy sage, Charles, roi, quint du nom, fut couronné, lequel, tost après, nonobstant le boullon (bouillonnement) de si neue (jeune) âge, contre la commune manière des hommes che-minant par le cours de nature, par grâce de Dieu et espécial don de divine informacion, par les bateures (batailles) infortunées a longtemps receues en son royaume par guerres, pertes excessives et tribulations infinies qui souventefois peuvent estre prouffitables et salutaires aux vages humains à cause de adverticence de leur vie inique et recognoissance de leur créateur, fut enluminé de clere cognoissance qui vrayement lui discerna le cler du trouble, le bel du laid, le bien du mal, par laquelle fut inspiré à droicte voie en déboutant les juenèces aveuglées par floz d'ignorance...

« Tout ainsi comme le champ non labouré et par long temps esté en friche, remply d'espines sans aucun bon fruit porter, et après luy deffriché et coulturé de bonne semence, porte fruit meilleur et plus habundamment que autre terre, cestuy sage, de soy eraschiées toutes épines de vices en luy, volt enter (greffer) toutes vertueuses plantes dont le fruit s'ensuivy si bon et de telle santé après, comme nous dirons par ordre, que encore en dure la rassadiacion et odeur en mains royaulmes. »

Ainsi parle Christine de Pisan. Sitôt qu'elle rencontre une occasion de faire l'éloge de son héros, sa plume devient intarissable. C'est pourquoi le sacre de Charles V et les débuts de son règne ont été traités par elle avec un soin minutieux.

« Le sage prince, continue-t-elle ailleurs, remplit sa noble cour et conseil de preudes hommes sages et experts des estas nécessaires à policié et ordre de bien et sagement vivre et gouverner l'Estat royal et augmenter la chose publique; pour ce pourvoyant au fait de ses guerres actray (attira) de tous

<sup>1</sup> Froissart.

pays environ soy, pour le fais de la chevalerie bien gouverner et maintenir par secours et bon conseil, tous les experts chevaliers sages et duis (expérimentés) d'armes qu'il pot oncques fixer, lesquels grandement honora et pourveut largement; et par leur conseil volt user et en telle manière qu'il s'en ensuivy la gloire et augmentation de sa digneté et utilité de son royaume. »

Le roi, la reine et toute la cour restèrent cinq jours à Reims, où furent célébrées les fêtes du couronnement; puis ils revinrent à Paris à petites journées, et « à grands ébattements », dit Froissart.

Quand le roi entra dans sa capitale, il y eut des réjouissances telles « qu'on ne vous pourroit mie dire ni recorder, *en un jour d'été*, les solennités ni les reviaux que on lui fit ». La présence à Paris de « la greigneur partie des seigneurs et chevaliers qui avoient été à la besogne de Cocherel contribua singulièrement à l'éclat de la fête ».

Le peuple se plaisait à croire que les troupes royales commençaient à prendre la revanche des désastres de Crécy et de Poitiers, tant on était habitué alors à confondre dans une même haine les Navarrais et les Anglais. Charles V, exaltant ce sentiment populaire, récompensa royalement le héros de Cocherel et donna à du Guesclin le comté de Longueville.

« Lorsque ce rude batailleur prit du service en France, son noble caractère n'était point encore connu, et l'on ne devait guère le considérer que comme un habile et intrépide chef de partisans. On pouvait craindre qu'à l'exemple de beaucoup d'autres il ne portât ailleurs ses services s'il y trouvait plus d'avantages. Charles V voulut se l'attacher en lui donnant pour récompense de ses premiers exploits le comté de Longueville, confisqué sur le roi de Navarre, et dont ce prince était encore en possession. Par là il s'attachait son nouveau capitaine, et le rendait irréconciliable avec le Navarrais. De pareilles précautions étaient inutiles avec du Guesclin, mais elles montraient la profonde critique de Charles V <sup>1</sup>. »

Aussitôt après les fêtes de son couronnement, Charles V se rendit en Normandie et séjourna à Rouen. Le nouveau

<sup>1</sup> Petitot.

roi fut reçu avec de grandes démonstrations de joie dans la capitale de son duché. Les solennités de Reims et de Paris y furent renouvelées. Toutefois Charles V paraît surtout s'y être occupé de ses affaires. Le roi de Navarre, vaincu et dépouillé de quelques places fortes, ne cessait de tramer des intrigues et de former des complots. La guerre continuait toujours de ce côté; les bandes soudoyées par Charles le Mauvais demeuraient comme un danger permanent qu'il fallait écarter à tout prix.

Le roi de France fit d'abord justice de deux complices du Navarrais : l'un, Pierre de Saquenille, fut décapité à Rouen presque aussitôt après que Charles V eut quitté cette ville; l'autre, nommé Kyriet, fut exécuté à Amiens. « Et messire Guillaume de Gauville, continue Froissart, n'en eût mie en moins si n'eût été messire Guy, son fils, qui signifia au roi de France que, si on faisoit mourir son père, ni autres griefs, il le feroit semblablement à monseigneur Braimont de Laval, un grand seigneur de Bretagne, qu'il tenoit son prisonnier au châtel d'Évreux. De quoi le lignage du chevalier, qui sentoit leur cousin en ce péril, en parlèrent au roi, et firent tant, que par échange ils r'eurent monseigneur Braimont, et messire Guillaume de Gauville fut délivré. »

Cette justice rigoureuse et ces négociations particulières étaient soutenues par une campagne menée avec énergie contre Charles le Mauvais. Le duc de Bourgogne, frère du roi, le maréchal de Boucicaut, du Guesclin et Jean de Rivière, à la tête de troupes nombreuses, atteignaient les Navarrais sur plusieurs points à la fois. Du Guesclin gardait la frontière du côté du Cotentin, et s'y fortifiait en occupant les places et les châteaux qu'il prenait aux ennemis. Jean de Rivière assiégea Acquigny, à trois lieues d'Évreux, et s'en rendit maître.

Le duc de Bourgogne, avec la plus forte partie des troupes royales, vint mettre le siège devant Maceranville.

« Tant fit ledit duc (de Bourgogne) que ceux qui dedans étoient se rendirent à discrétion sauves leurs vies et leurs biens. Si s'en partirent; et tantôt envoya prendre la saisine et possession par ses maréchaux, monseigneur Boucicaut et monseigneur Jean de Vienne, maréchal de Bourgogne, et délivra le duc le châtel à un écuyer de Beauce qui s'appe-

loit Guillaume de Chartres. Cil le prit en garde à soixante compagnons avecques lui. Puis, continuant ses exploits, le duc, avec toute son armée, s'en vint devant un autre châtel que on dit Camerolles. »

Ce château se trouvait au milieu d'une plaine immense. On ne pouvait donc profiter d'aucune hauteur environnante pour mener ce siège à bonne fin. Il fallut amener de Chartres et installer avec beaucoup de peine les engins nécessaires pour réduire la place. Après ces travaux préliminaires, le duc de Bourgogne « appressa si ceux de Camerolles qu'ils ne purent plus durer et se rendirent simplement en la volonté du duc. Si furent pris à mercy tous les soudoyers étrangers ; mais aucuns pillards de la nation de France, qui là s'étoient boutés, furent tous morts. »

Les notables de Chartres, qui avaient favorisé les armes du duc de Bourgogne en lui prêtant leurs machines de guerre, n'oublièrent pas de se faire payer leurs services. Le château de Camerolles avait longtemps traité la ville de Chartres en ennemie. « Les habitants firent donc prier le duc de leur livrer à discrétion la forteresse conquise, ce qu'il leur accorda, et donna en don à faire leur volonté. Alors ceux de Chartres mirent leurs ouvriers en œuvre, abattirent et arasèrent tout par terre ; oncques n'y laissèrent pierre l'une sur l'autre. »

Le duc de Bourgogne prit encore successivement les châteaux de Druez, de Preux et de Cournay, qui tenaient pour le roi de Navarre. Cette campagne fut subitement interrompue par un ordre du roi de France, rappelant le duc et son armée à Paris, afin de pourvoir aux affaires de Bourgogne. En effet, le comte de Montbéliard, ayant à sa solde plusieurs compagnies d'Allemands, était entré en Bourgogne et ravageait les environs de Besançon. Cette diversion à la guerre de Normandie favorisait si ouvertement les projets du roi de Navarre, que l'on était autorisé à la considérer comme le résultat de ses intrigues politiques.

Charles V coupa court à ces projets perfides avec une sûreté de vues et une activité qu'on ne lui avait pas connues jusque-là. Pendant qu'il envoyait son frère défendre son apanage avec les ressources de la province elle-même, il organisait une armée de chevaliers et d'écuyers, sous les ordres du connétable, du maréchal de Boucicaut et de Mouton de Blain-



ville, qui devaient assiéger la Charité-sur-Loire. Cette place était défendue par le second frère de Charles le Mauvais, Louis de Navarre, qui avait juré de soutenir le défi envoyé au roi de France. Quand les assiégeants eurent pris position devant la place, « si alloient les compagnons, raconte Froissart, pour leurs corps avancer, presque tous les jours escarmoucher à ceux de dedans : là y avoit des appertises d'armes faites plusieurs. Et y tinrent le siège ledit connétable et lesdits maréchaux, sans point partir, jusques adonc que le duc de Bourgogne et la plus grand'partie de ses gens, qui avoient chevauché avec lui en la comté de Montbéliard, furent tous revenus en France devers le roi, et le trouvèrent à Paris. Sitôt que le duc de Bourgogne fut là revenu, ledit roi l'envoya, à plus de mille lances, devant la Charité.

« Ainsi fut le siège renforcé; et s'y fit chef de toutes ces gens d'armes le duc de Bourgogne, et étoient bien les François au siège par devant la Charité plus de trois mille lances, chevaliers et écuyers; de quoi les plusieurs se alloient souvent aventurer et escarmoucher à ceux de la garnison. Si en y avoit des navrés des uns et des autres. Et là furent faits chevaliers et levèrent bannières, à une saillie que ceux de la Charité firent hors, messire Robert d'Alençon, fils du comte d'Alençon, qui demeura à Crécy, et messire Louis d'Auxerre, fils au comte d'Auxerre, qui là étoit présent. Si furent les compagnons de la Charité appressés, et se fussent volontiers partis par composition, si ils pussent; mais le duc de Bourgogne n'y vouloit entendre, si ils ne se rendoient simplement. »

Toutefois le duc de Bourgogne fut obligé, par ordre du roi, de consentir à une capitulation; les affaires de Bretagne exigeaient une intervention active et puissante. Charles V rappelait ses troupes et les envoyait en Bretagne.

Déjà se dessine le caractère de la politique de Charles V. Au lieu de se mettre à la tête de ses armées comme ses prédécesseurs, au lieu de marcher à l'ennemi et de se jeter la lance en arrêt ou l'épée à la main dans la mêlée, il observe ses adversaires, il prévient leurs projets, et il fait diriger ses troupes d'avance et en nombre sur tous les points menacés.

Mais « ce roi assis », comme dit Michelet et comme le représente le sceau royal, n'était pas du goût des chroui-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de leurs truphes (divertissements) et esbattements : quelque simples qu'ilz fussent se jouoit de leur dis et raison leur tenoit.

« Après luy pigné, vestu et ordonné selon les jours, on luy apportoit son bréviaire; le chapellain, personne notable et oneste, prest qui lui aidoit à dire ses heures chascuns jours canoniaux, selon l'ordinaire du temps; environ huit heures de jour, aloit à la messe, laquelle estoit célébrée glorieusement chascun jour à chant mélodieux et solennel; retrait en son oratoire en cel espace estoyent continuellement basses messes devant luy chantées. »

Aux dévotions succédaient les audiences publiques, où « toutes manières de gens riches ou povres, dames ou damoiselles, femmes vefves ou autres », qui avaient quelque supplique à présenter au roi, étaient admises. Charles V se prononçait de son propre mouvement, et suivant son bon plaisir, sur les affaires qui lui paraissaient claires et indiscutables : c'était là son privilège; mais, afin de ne pas exagérer son pouvoir, il renvoyait toujours les questions les plus délicates aux maîtres des requêtes. L'absolutisme se trouvait ainsi tempéré par une sage et prudente administration. Aux audiences publiques succédait le conseil privé, après lequel « avec luy aucuns barons de son sang ou prélat au chief du dois, si aucun cas particulier, plus long espace ne l'empeschast environ dix heures asséoit à table; son mangier n'estoit mie long, et moult ne se chargeoit de diverses viandes, car il disoit que les qualitez de viandes diverses troublent l'estomac et empeschent la mémoire; vin clair et sain sans grant fumée buvoit, bien trempé et non foison ne de divers.

« Et à l'exemple de David, instrumens bas, pour resjoyr les esperis, si 'doulcement jouez, comme la musique peut mesurer son, oyoit volontiers à la fin de ses mangiers. »

Venaient alors les réceptions solennelles. Des savants de tous les pays étaient admis avec des ambassadeurs de toutes les puissances, et se trouvaient mêlés aux princes, aux grands seigneurs et aux chevaliers français et étrangers. A cette cour, si différente des autres, la science prenait rang à côté de la noblesse, et les différences de castes tendaient à disparaître devant un ordre d'idées supérieur. Le sage roi provoquait à lui seul cette transformation. Les courtisans

se soumettaient sans récriminations à une mode nouvelle, afin de conserver les faveurs du maître; les hommes de valeur profitaient des bonnes dispositions qu'ils rencontraient partout pour se faire jour parmi cette baronnie orgueilleuse et intraitable, où la faveur royale seule pouvait les faire accepter. Dans ces réceptions, où la presse était parfois si grande que, malgré la vaste étendue des habitations royales, on pouvait à peine se mouvoir sans *faille*, c'est-à-dire sans faute contre l'étiquette, Charles V recevait des nouvelles de tous les pays et sur toutes sortes de sujets, le plus souvent « sur des aventures et fais de ses guerres ou d'autres batailles et ainsi de diverses choses; là ordenoit ce qui estoit à faire selon les cas que on luy proposoit ou comectoit à en déterminer au conseil, défendoit le contraire de raison, passoit grâces, signoit lettres de sa main, donnoit dons raisonnables, octroyoit offices vaquants ou licites requestes. »

Ces graves occupations duraient ordinairement deux heures, quelquefois davantage. Le roi se retirait alors et se reposait environ une heure, à cause de sa « déliée complexion », qui ne lui permettait pas de prolonger un travail aussi absorbant.

Après « son dormir », le roi se récréait ensuite un certain temps « avec ses plus privés en esbatement de choses agréables ».

« Puis aloit à vespres après lesquelles, se s'estoit en esté, aucunes fois entroit en ses jardins, esquels, se en son hostel de Saint-Paul estoit aucunes fois, venoit la royne vers lui, ou on lui apportoit ses enfens; là parloit aux femmes et demandoit de l'estre de ses enfens. »

Ces moments de récréation n'étaient pas uniquement consacrés à sa famille, et encore moins à des distractions inutiles, car parfois ces jardins de l'hôtel Saint-Paul devenaient le rendez-vous des inventeurs et des marchands en tous genres de nouveautés et de chefs-d'œuvre, armes de guerre, et particulièrement nouvelles inventions se rapportant à l'artillerie, velours, drap d'or, tissus précieux, bijoux, fines pierreries. Tout était examiné par le roi et par les « *cognoisseurs* de telz choses dont il y avoit foison dans sa famille ».

« En yver par especial s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires de la sainte Escripiture, ou des fais des Romains, ou moralités de philosophes et d'autres sciences,

jusques à heures de souper auquel s'asséoit d'assez bonne heure et estoit légèrement pris; après lequel une pièce s'esbattoit, puis se retrayoit et aloit reposer, et ainsi par continuel ordre le sage roy bien morigéné usoit le cours de sa vie<sup>1</sup>. »

On s'est trop habitué à considérer Charles V comme un « roi mélancolieux », souffrant et étranger aux mœurs de son époque. Son portrait promet un caractère entreprenant, ferme et hardi; l'ordre de sa journée semble réglé sur celle d'un sage de son temps. Son histoire impartiale confirme ces présages et ces données.

La guerre entre les deux prétendants au duché de Bretagne avait été terminée de fait par la bataille d'Auray. Charles de Blois, protégé du roi de France et rival de Jean de Montfort, y fut vaincu et tué en même temps que du Guesclin y était fait prisonnier. Le duc d'Anjou fit tous ses efforts pour engager le roi son frère à se déclarer hautement protecteur de Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, et à faire la guerre, comme seigneur suzerain, à Jean de Montfort.

« L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils, dit Anquetil. On y fit observer que la France était épuisée, qu'il n'y avait pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice, surchargée d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étaient inondées. Ce n'étaient pas, comme autrefois, de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errant sans chefs et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommait les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, qui, ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneraient au prince qui pourrait les solder. Le roi n'était pas en état de les acheter; celui d'Angleterre paraissait épier à Douvres l'occasion de les attacher à ses drapeaux. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne après sa victoire, on pouvait juger que la rupture ne serait pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante. Il gagnait les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvraient leurs portes; il faudrait donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs peu importait à la France qui

<sup>1</sup> *Christine de Pisan*, chap. xvi.

serait duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Montfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs. Il n'y avait donc d'autre parti à prendre que de négocier pour imposer la médiation du roi de France et de procurer à la veuve de Charles de Blois, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourrait.

« C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande, entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, agissant comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonça à ses droits sur le duché, qui fut abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; néanmoins le titre de duchesse de Bretagne fut conservé à Jeanne de Blois, mais ne devait pas être réservé à ses enfants. On lui assurait des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de sa famille. Au défaut de ligne masculine dans la maison de Montfort, celle de Penthièvre saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, et donnera cent mille écus pour la rançon de Jean, l'aîné des enfants de Blois, qui devait épouser la sœur du comte de Montfort. Mais ce qui concernait ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. »

« Charles V, dont la politique était toujours dirigée par la plus profonde sagesse, dit M. Petitot, n'hésita pas à recevoir l'hommage de Montfort pour la Bretagne, afin de rompre, ou d'affaiblir au moins, ses liaisons avec l'Angleterre; d'autre part, le duc, mal affermi dans ses États, s'estima heureux de n'avoir plus à lutter contre toutes les forces de la France<sup>1</sup>. »

Il est vrai que Montfort fit hommage de son duché à Charles V sans renoncer à ses liaisons avec Édouard III.

« Elle devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, dont la première fille d'Édouard. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié. Mais, dit l'historien de Bretagne, toutes ces contenance ne trompaient ni l'un ni

<sup>1</sup> Collection Petitot.

l'autre. Le roi était fin et accort; le duc ne l'était pas moins. »

Aussitôt que le roi de Navarre eut connaissance de ces arrangements, qui le laissaient seul exposé à supporter le choc de toutes les armées du roi de France, il entra en négociations et demanda la paix. Les prétentions de Charles le Mauvais furent d'abord exorbitantes. Il semblait oublier qu'il avait été vaincu à Cocherel, et chassé des forteresses qu'il avait conquises pendant la captivité du roi Jean. Néanmoins Charles V accepta le projet de traité que lui renvoyait le Navarrais. Le roi de France se réservait de soumettre toute cette affaire à son conseil. Le traité fut unanimement repoussé, et le roi de Navarre, qui ne voulait pas la guerre, dut entrer en accommodement.

« Encore avint en cel hiver, que la roine Jeanne, veuve du feu roi de Navarre, et la roine Blanche, sa sœur germaine, pourchassèrent et exploitèrent tant, que la paix fut faite et accordée entre le roi de France et le roi de Navarre, parmi l'aide et le grandsens de monseigneur le captal de Buch, qui y rendit grand'heure et grand'diligence. Et parmi tant il fut quitte de sa prison; et lui montra et fit de fait le roi de France grand signe d'amour, et lui donna le beau châtel de Nemours et toutes les appendances de la châtellerie, où bien appartiennent trois mille francs par an de revenu. Et en devint homme au roi de France ledit captal : duquel hommage ledit roi fut moult réjoui, car il aimoit grandement le service d'un tel chevalier comme ledit captal étoit pour le temps <sup>1</sup>. »

Jean de Grailly, captal de Buch, avait été pris à Cocherel, et Charles V, qui estimait sa valeur, essayait de se l'attacher. Mais les bienfaits du roi de France ne purent triompher de l'attrait qu'exerçait sur ce soldat la valeur, la fortune, la renommée et la gloire du prince de Galles. Après avoir fait hommage au roi de France et s'être reconnu son vassal, Jean de Grailly redevint Anglais et reprit du service sous le prince Noir.

Par le traité de Paris, signé le 6 mars 1364-1365, et confirmé par les lettres de Charles V au mois de juin 1365, Nantes et Meulan restaient au roi de France, les forteresses et châteaux de Normandie au roi de Navarre. Charles le

<sup>1</sup> Froissart.

Mauvais renouvelait ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie. Comme dédommagement des deux villes perdues et du comté de Longueville, dont son frère avait été dépouillé, le roi de Navarre reçut la ville et le comté de Montpellier. Ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs, il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rébellions.

Après avoir mis fin à la guerre étrangère, Charles V s'occupa de licencier les grandes compagnies, ou tout au moins d'en débarrasser le royaume. Les traités de paix terminaient les guerres entre les rois, mais ne ramenaient ni la sécurité ni la tranquillité parmi les peuples. « En ce temps étoient les compagnies, dit Froissart, si grandes en France, que on ne savoit que faire. » Les guerres du roi de Navarre et de Bretagne étoient terminées; mais ces compagnons, habitués à vivre de pillage, continuaient leurs expéditions, ravageaient les campagnes et rançonnaient les châteaux comme pendant la guerre, refusant formellement avec arrogance de mettre fin aux hostilités. Le théâtre principal de leurs opérations étoit le royaume de France, qu'ils appelaient « leur chambre », tant à cause de l'abondance qu'ils y rencontraient que du sang-gêne avec lequel ils s'y comportaient. Les troupes royales, en effet, n'étant pas en état de se mesurer avec les compagnies, les ordonnances restaient sans effet contre ces bandes de pillards. Il n'en étoit pas ainsi de l'Aquitaine, « où ils n'osoient converser, parce qu'elle étoit aux Anglais, « la terre du prince », et que on ne les y eût mie soufferts; et aussi, à vrai dire, plus grand'partie des capitaines étoient Gascons et Anglois et hommes au roi d'Angleterre ou du prince : aucuns Bretons y avoit, mais c'étoit petit. De quoi moult de bonnes gens au royaume de France murmuroient et parloient contre la partie du roi d'Angleterre et du prince; et disoient couvertement qu'ils ne se acquittoient mie bien envers le roi de France, quand ils n'aidoient à bouter hors ces males gens dudit royaume. Néanmoins ils les avoient plus chers arrière d'eux que de lez eux. Si considérèrent les sages hommes du royaume de France que, si on n'y mettoit remède et conseil, ou que on les combattist, ou que on les envoyast hors



par grand'mise d'argent, ils détruiraient le noble royaume de France et sainte chrétienté.»

Jamais la guerre n'a été mieux personnifiée que par les grandes compagnies, « espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignait les foudres aussi subites qu'exterminatrices. » Elles se mettaient au service du roi qui les payait le mieux et qui leur assurait les plus belles conquêtes; elles pouvaient être employées pour et contre toutes les causes imaginables, pour et contre toutes les couronnes de l'Europe. Peu leur importait l'effigie et la devise de l'argent de la solde : le poids et le bon aloi leur tenaient lieu de toute justice et de tout honneur. Que faire de ces hommes dont la destinée était de se battre et de piller, qui s'étaient voués aux horreurs de la guerre comme d'autres se vouent à la solitude et aux vertus du cloître? On ne change pas ces vocations-là; il faut les suivre, il faut leur laisser le champ libre et l'avenir.

« La manière de se délivrer des grandes compagnies, dit Anquetil, avait déjà été agitée sous le roi Jean: Henri de Transtamare, disputant la couronne de Castille à son frère Pierre le Cruel, avait pensé que les grandes compagnies, dont on se trouvait très embarrassé en France après la paix de Brétigny, lui seraient très utiles en Espagne; mais il n'était pas aisé de les tirer de France. Chefs et soldats y étaient nés; ils y avaient leurs familles, leurs habitudes, et, plus que tout cela, le doux espoir du pillage. »

Et cependant il fallait à tout prix se débarrasser de ces brigands. « Dès la fin de 1358, les Anglo-Navarrais occupent autour de Paris, dans la circonscription qui forme aujourd'hui les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, d'Oise et de Seine-et-Marne, plus de soixante forteresses. Pour garder les quelques lieux forts qui lui restent dans la région, le régent a été forcé de prendre à ses gages des mercenaires, surtout des Italiens. Nicolas Doria, de Gênes, est capitaine de la Celle en Brie, dont le prieuré, dépendant de l'abbaye de Marmoutier, a été mis tant bien que mal en état de défense par ordre du duc de Normandie. Balduccio Vercelli et Leoni de Bologne commandent la garnison de Claye-Souilly. La pénurie des finances ne permet pas toujours de payer régulièrement la solde de ces brigands. Ces « outre-montains », comme on les appelle alors, en prennent occa-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pourra de ces terribles voisins pour les emmener en Italie. »

Cette mesure fut insuffisante ; quelques aventuriers suivirent le marquis de Montferrat, mais la masse resta en France, dans les forteresses qui se disaient anglo-navarraises.

« Le roi Jean avait pris l'engagement de faire une croisade contre les musulmans. Ce projet, qu'il n'avait pu poursuivre, venait de recevoir un commencement d'exécution de la part du roi de Chypre, qui, avec dix mille hommes et mille quatre cents chevaux, avait pris et pillé Alexandrie. L'empereur d'Allemagne, Charles IV, qui se trouvait alors à Avignon, promit de livrer passage à travers ses États, jusqu'à Venise, aux grandes compagnies qui partiraient pour la croisade, et de les défrayer pendant la route. Charles V chercha, en conséquence, à pousser toutes ces bandes vers l'Allemagne. Celle que commandait l'archiprêtre Arnaud de Cervoles fut la première à partir, et elle s'avança à travers la Lorraine ; mais elle y commit de tels dégâts, que les paysans allemands se soulevèrent pour lui fermer le passage. Arnaud leur livra bataille : il fut vaincu et forcé de rentrer en France, où il fut tué quelque temps après par un de ses soldats. Cet exemple n'était pas de nature à encourager les autres compagnies, et tous les efforts qu'on put faire pour les conduire à la croisade furent inutiles.

« Une autre expédition fut alors proposée pour les employer. Henri de Transtamare était venu demander au roi de France des secours contre son frère, Pierre le Cruel. Charles V saisit avec empressement cette occasion de se débarrasser de ces hôtes incommodes, et en même temps de venger sa belle-sœur, Blanche de Bourbon, empoisonnée par le roi de Castille. Du Guesclin fut désigné pour commander, sous le nom de Jean de Bourbon, comte de la Marche, l'armée, dont le rendez-vous fut fixé à Châlon-sur-Saône. Le roi lui fournit des sommes considérables pour acheter les services des principaux capitaines des compagnies ; et, en effet, dit M. Philippe Lebas, il compta bientôt sous ses drapeaux Robert Briquet, Jean Carsuelle, Naudon de Bagerant, Lamit, le petit Mesquin, les bâtards Camus, de Lespare, de Breteuil, Espiote, Perrot de Savoie et beaucoup d'autres, qui, à la tête des principales bandes, s'étaient depuis longtemps rendus célèbres par leurs brigandages. »

Du Guesclin vint, d'après Anquetil, trouver les compagnies près de Châlon-sur-Saône, où elles s'étaient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré, par l'Alsace, jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campaient, au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres ou par leurs profusions, soupirant tous après un nouveau butin. « Camarades, leur dit du Guesclin en les abordant, nous avons fait assez, vous et moi, pour damner nos âmes, et vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu et le diable laissons. » A cette harangue succèdent les motifs plus persuasifs : qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné ; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion ; plus de deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre ; enfin, ajoute malignement celui qui devait en grande partie sa liberté au pape, le passage par Avignon. Quel délicieux appât ! Pour la justification de du Guesclin, que l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, il est nécessaire d'observer que le pape avait contracté pour cette expédition des engagements pécuniaires et ne se pressait pas de les remplir, et que le général regarda le passage par Avignon comme un moyen infaillible et légitime, peut-être, à la vérité, un peu forcé, d'obtenir les fonds qui avaient été promis. Et en effet, il crut si peu avoir essentiellement désobligé le pape, que, lors de sa seconde captivité, il comptait encore sur lui pour sa rançon.

« L'armée part et prend la route de Provence, qui n'était pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons : on les reçoit ; il lève les anciennes excommunications prononcées contre les *malandrins* (ainsi nommait-on les soldats des grandes compagnies) : on le remercie de sa complaisance, et on avance ; il menace de nouveaux anathèmes et les lance : on ne s'en effraye pas. Les compagnons arrivent devant Avignon ; un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais, qui y commandait, lui dit : « Soyez le bienvenu ; apportez-vous de l'argent ? » mot caractéristique. Il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le

peuple. « Non, disent les insolents malandrins, ce sera de la bourse des prélats. » Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collège qui se cotise et qui paye<sup>1</sup>. »

Les compagnies, sous les ordres de du Guesclin, continuèrent leur route par le bas Languedoc, et arrivèrent à Montpellier le 30 novembre 1365. Après avoir séjourné dans cette ville jusqu'au 3 décembre, elles se remirent en marche à travers le Roussillon.

Arrivés aux frontières du royaume d'Aragon, les soldats de du Guesclin cherchèrent à mettre les apparences du droit de leur côté. C'est un des traits caractéristiques des guerres de cette époque, où l'agresseur s'ingéniait à colorer et à embellir son fait. Des messages furent donc envoyés vers le roi « don Pèdre, qui jà étoit informé de ces gens d'armes qui vouloient venir sur lui au royaume de Castille. Ces terribles ambassadeurs lui demandèrent bien humblement de vouloir bien leur laisser libres et leur ouvrir les pas et les détroits de son royaume, et administrer vivres et pourvéances à des pèlerins de Dieu, qui avoient entrepris, par grand'dévotion, d'entrer et aller au royaume de Grenade, pour venger la souffrance de Notre-Seigneur, et détruire les incroyables et glorifier notre foi. Don Pèdre ne fit que rire de cette étrange ambassade; il étoit depuis longtemps prêt à combattre, et, infatué de sa puissance, il répondit donc qu'il ne feroit rien de ce qu'on lui demandoit, et que jà il n'obéiroit à telle truan-daille.

« Quand ces gens d'armes et ces compagnies scurent sa réponse, ils tinrent ce roi don Pèdre à moult orgueilleux et présomptueux, et se hâtèrent et avancèrent afin de lui faire du pis qu'ils pourroient. Ils traversèrent ainsi le royaume d'Aragon, qu'ils trouvèrent ouvert et appareillé; on leur avoit préparé sur tout leur parcours et pourvéances à bon marché; car le roi d'Aragon avoit grand'joie de leur venue, parce que ces gens d'armes lui avoient reconquis jadis sur le roi de Castille toutes les terres que don Pèdre lui avoit enlevées. » Toutes ces troupes arrivèrent enfin sur les bords de l'Èbre, qui séparait l'Aragon de la Castille, et

<sup>1</sup> Anquetil.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le but que s'était proposé Charles V ne fut donc pas complètement atteint. Toutefois le théâtre de la guerre et le champ de pillage des campagnes fut bientôt reporté en Espagne. « Don Pèdre, continue le même historien, n'avait pas renoncé à recouvrer son royaume; il parvint à déterminer le prince de Galles à lui porter assistance. Une armée anglaise, composée en grande partie de soldats des grandes compagnies, passa les Pyrénées; mais ces mercenaires n'obtinrent pas les succès qui avaient signalé l'expédition commandée par du Guesclin; ils n'avaient plus les Castillans pour auxiliaires, et ils comptaient d'ailleurs une multitude des leurs dans les rangs opposés. Un grand nombre périrent de part et d'autre dans cette expédition.

Enfin, Pierre le Cruel ayant été rétabli sur le trône de Castille, puis abandonné à lui-même par le prince de Galles, une troisième révolution appela de nouveau les survivants des grandes compagnies en Espagne. Des trente mille hommes qui composaient la première armée de du Guesclin, il n'en resta guère que six mille qui vinrent se fondre dans les armées d'Angleterre et de France.

« Celles-ci surtout, dit Anquetil, ouvraient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentaient. Le roi les y attirait, et recrutait avec empressement, dans le dessein où il était de profiter du mécontentement des seigneurs gascons pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglais. »

Mais, avant d'aborder le récit des événements qui remplissent la seconde période du règne de Charles V, il est nécessaire d'esquisser le tableau de sa politique intérieure, et de rappeler ses efforts pour la réorganisation d'un royaume que l'on avait cru à la merci de l'étranger.

## CHAPITRE V

Réformes entreprises par Charles V. — Désorganisation intérieure. — Finances. — Armée. — Justice. — Perception des impôts. — Constitution des armées royales. — Service temporaire. — Ban et arrière-ban. — Remplacement pour les nobles et les roturiers. — Juridictions ordinaires. — Transformation des tribunaux. — Abus et réformes. — Appels au parlement. — Ordonnances administratives. — Privilèges. — Police des métiers et des corporations ouvrières.

Charles V, en montant sur le trône, recevait l'héritage des rois de France ruiné, désorganisé, sans défense, et aux trois quarts entre les mains des pillards. La rançon du roi Jean était loin d'être soldée ; il y avait, au contraire, une échéance en retard. Le subside imposé pour faire face aux engagements du traité de Bretigny ne rapportait pas tout ce qu'on attendait de lui, ou rentrait mal ; on était obligé de recourir aux expédients, aux compromis et aux emprunts.

Pendant la captivité de Jean II et les troubles qui suivirent la convocation des états généraux, de 1356 à 1359, toute influence du pouvoir royal disparut, l'anarchie tenta de se substituer à la royauté, les provinces et les bonnes villes furent obligées de se gouverner elles-mêmes avec une entière indépendance. Les forces de la nation se disloquaient.

Aussitôt la guerre civile terminée, les Anglais ne trouvèrent rien de mieux que de rallumer, avec le fameux traité de Londres, la terrible guerre étrangère qui pouvait leur livrer la France. De Calais à Reims, à travers la Bourgogne, sous les murs de Paris, dans l'Orléanais et en Touraine, ils marchaient hardiment à une conquête définitive.



Tout ce qu'on put faire de 1360 à 1364, fut de chercher de l'argent, et d'inventer un projet de croisade. L'argent devait servir à payer les Anglais, les Navarrais et les malandrins ; la croisade avait pour but de ramener un peu de confiance dans notre propre valeur et un peu d'honneur militaire.

La noblesse, en effet, représentait la meilleure partie des armées françaises. A Crécy, elle avait été décimée ; de Poitiers, elle était revenue honteuse.

Elle ne pouvait plus se mesurer avec les Anglais, que la victoire faisait paraître invincibles, et dont l'organisation militaire était alors bien supérieure à la nôtre.

D'après ce que nous avons dit précédemment à propos des grandes compagnies, on a pu faire le recensement général des pillards qui s'étaient partagé la France. Anglais, Navarrais, soudoyers, aventuriers, *bannerets* et capitaines, quiconque pouvait se prévaloir d'un titre ou d'une force rançonnait pour son compte, ravageait sous le premier prétexte venu, et portait partout la désolation et la misère.

En dehors de ces exactions irrégulières, il y avait la taille régulière et la ruine légale du royaume. « La France, dit M. Michelet, était devenue une ferme de l'Angleterre. On n'y travaillait plus que pour payer les sommes prodigieuses par lesquelles le roi s'était racheté. Nous avons encore, au trésor des chartes, les quittances de ces paiements. Ces parchemins font mal à voir ; ce que chacun de ces chiffons représente de sueurs, de gémissements et de larmes, on ne le saura jamais. Le premier (24 octobre 1360) est la quittance des *dépens de garde* du roi Jean, à 10,000 réaux par mois ; cette noble hospitalité, tant vantée des historiens, Édouard se la faisait payer ; le geôlier, avant la rançon, se faisait compter la *pistole*. Puis vient une effroyable quittance de 400,000 écus d'or. Puis, quittance de 200,000 écus d'or (décembre). Autre de 100,000 (1361, Toussaint) ; autre de 200,000 encore, et de plus 57,000 moutons d'or, pour compléter les 200,000 promis par la Bourgogne (21 février). En 1362 : 198,000, 30,000, 60,000, 200,000<sup>1</sup>. Les paiements se continuent jusqu'en 1368. Mais nous sommes bien loin d'avoir toutes les quittances. Les rançons de la noblesse montaient peut-être à une somme aussi considérable.

<sup>1</sup> Archives nationales.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sa chaise, conquérant dans sa chambre, entre ses procureurs, ses juifs et ses astrologues. »

Après avoir confirmé dans leurs charges les principaux officiers de la couronne et ceux du parlement, Charles V s'occupa aussitôt des finances du royaume. Le subside nécessaire à la rançon du roi, et par conséquent à l'exécution du traité de Bretigny, avait été imposé par ordonnance du 5 décembre 1360. Le nouveau roi n'eut donc sur ce point qu'à en continuer la perception. Cet impôt comprenait trois catégories : un droit de douze deniers pour la livre sur toutes les marchandises vendues en Languedoc ; un cinquième de la vente du sel, et un treizième sur celle du vin et autres boissons.

L'impôt de douze deniers était donné à ferme, levé sur le vendeur et versé, mois par mois, entre les mains des délégués choisis par les villes où devaient se centraliser les sommes recueillies de ce chef. Le sel était racheté aux marchands, au nom du roi, et revendu avec une plus-value d'un cinquième. Quant à l'impôt du treizième sur les boissons, il était perçu à peu près dans la forme de nos droits d'octroi ou de régie.

Le montant des sommes réunies par les délégués des villes était déposé dans un coffre-fort fermé de trois serrures et laissé à la garde de trois notables, élus par les échevins pour ces délicates fonctions. Ces trésors excitaient, en effet, la convoitise des seigneurs et des aventuriers. Les premiers s'en faisaient parfois donner livraison au nom du roi, et se les appropriaient ; les seconds s'en emparaient souvent de vive force quand ils trouvaient une occasion favorable.

Pour obvier à ces deux sortes d'inconvénients, Charles V rendit une ordonnance en vertu de laquelle il était interdit « de faire paiement à aucunes personnes des deniers royaux, si ce n'est en vertu de lettres données dans la suite à ce sujet ». Ensuite il fut prescrit aux villes de faire accompagner de bonne escorte tous les porteurs des deniers royaux.

L'impôt de la rançon se trouvant ainsi distinct des autres et entouré de garanties qui ne permettaient pas de le détourner de son but, il fut pourvu à toutes les charges de la couronne sur les ressources ordinaires du domaine. Or, plus ces ressources tenaient de place dans la politique du jeune

roi, plus il était important de ne pas les laisser s'amoin-  
drir.

De tout temps les rois de France s'abandonnèrent facilement à une générosité sans bornes. Ce fut surtout contre ce danger que toutes les terres du domaine furent déclarées inaliénables. Néanmoins, comme les rois ne se renfermaient pas tous ni toujours dans la stricte observation de cette loi fondamentale, plusieurs terres se trouvaient distraites des possessions de la couronne, et, par le fait, ces revenus étaient amoindris d'autant.

Déjà, sous le règne du roi Jean, une ordonnance avait prescrit de réunir à la couronne toutes les terres du domaine aliénées depuis le règne de Philippe le Bel. En conséquence, toutes les donations devaient être revisées par des commissaires du roi, et rigoureusement annulées si elles rentraient dans la catégorie des actes compris dans l'ordonnance.

Quelques fonctionnaires trop zélés prétendirent même que cette révocation s'appliquait aux actes du règne de Philippe le Bel. Ce fut une source de discussions et de procès. La lutte fut même tellement vive, qu'au bout de trois à quatre ans, de guerre lasse, la cour laissait tomber l'ordonnance en désuétude.

Par un mandement en date du 24 juillet 1364, Charles V rappela, confirma et remit en vigueur la lettre de révocation de Jean II. Puis, à la date du 5 octobre de la même année, il étendit cette disposition à tous les domaines du Dauphiné aliénés par les dauphins Guy, Humbert et Charles, roi de France.

Un règlement spécial prescrivait, pour ces terres comme pour celles du domaine royal, la revision de toutes lettres de dons, assignations et confirmations concernant le Dauphiné.

Les revenus ordinaires consistaient en cens, péages, amendes et rentes domaniales. Ce dernier groupe était de beaucoup le plus important pour la couronne, parce qu'il était entièrement à la discrétion du roi, tandis que tous les autres devaient être justifiés par la coutume ou votés par les états.

« Il n'y a ne roi ne seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans

octroy et consentement de ceux qui doivent le payer, sinon par tyrannie ou violence. On pourroit respondre qu'il y a des saisons qu'il ne faut pas attendre l'assemblée, et que chose seroit trop longue à commencer la guerre et à l'entreprendre. Je responds à cela qu'il ne faut point tant haster, et l'on a assez temps : et si vous dis que le roi et les princes en sont trop plus forts quand ils entreprennent quelque affaire du consentement de leurs sujets, et en sont plus craints de leurs ennemis <sup>1</sup>. »

Cette maxime résume aussi exactement que possible les coutumes du siècle précédent en matière de finances. Les états généraux de 1355 et la grande ordonnance de mars qu'ils imposèrent à la royauté les formulaient en principe. Charles V ne pouvait se soustraire aux obligations qui découlaient pour lui de prescriptions si clairement définies. D'autre part, après l'expérience qu'il avait faite étant dauphin des mauvaises dispositions des états généraux, il prenait toutes ses précautions pour ne plus être dans la nécessité de recourir à de fréquentes convocations. De là vinrent toutes les mesures prises par le jeune roi, pour se suffire à lui-même sans le concours des états et sans réclamer aucune aide extraordinaire.

Une des premières et des plus importantes réformes tentées par Charles V fut celle qui atteignit l'organisation militaire. « Dans l'origine, l'infanterie avait prévalu, parce qu'elle se composait de la nation, c'est-à-dire des Francs. Sous les Capétiens, la cavalerie occupait le premier rang, attendu que les nobles faisaient la principale force des armées. Comme ils n'opéraient plus par masses, mais par individus, toutes les ressources de l'art furent employées à renforcer les armures, et chaque cavalier dut avoir un écuyer pour l'armer, des pages ou varlets pour le relever, choses qu'il ne pouvait faire lui-même. La fondation des communes fit renaître l'infanterie; or celle-ci n'agissant pas isolément, mais par compagnies, les cavaliers furent également obligés d'adopter un ordre de bataille. Ils chargeaient sur un seul rang, derrière lequel, à peu d'intervalle, un autre se tenait prêt à donner à son tour : ordre dépourvu de force, auquel les escadrons ne furent substitués qu'à la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Comines, V, c. xix.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tif de la guerre, soit parce qu'il ne leur plaisait pas de se déranger. Alors le suzerain pouvait manquer du nombre d'hommes nécessaire pour l'expédition qu'il avait projetée, et qu'il lui fallait abandonner ou remettre à des temps meilleurs. »

Il est bien évident qu'avec un tel régime la royauté se trouvait complètement incapable de faire face à l'Anglais. Pour chasser des armées d'invasion fortes et disciplinées comme l'étaient celles d'Édouard III, il fallait profiter habilement de toutes les circonstances, user de tous les avantages qui peuvent résulter des intempéries de la mauvaise saison, surprendre l'ennemi dans ses quartiers d'hiver, ne lui laisser aucun repos, le fatiguer et le détruire sans lui donner le temps de recevoir des renforts. Dans ces circonstances, le roi pouvait, il est vrai, comme chef de toute la noblesse et chargé de la défense du royaume, lever le ban et l'arrière-ban ; mais cette mesure, qui lui donnait une véritable armée, devait être exceptionnelle et temporaire, tant à cause de l'importance des obligations qu'elle imposait, que de l'absolutisme dont elle investissait le roi. Celui-ci convoquait, en effet, tous ses vassaux directs, c'est-à-dire les grands feudataires tenant de lui directement leurs fiefs, et lui devant, non seulement comme vassaux, mais comme sujets, le service militaire, au double point de vue national et féodal. Ces grands feudataires, ainsi solennellement convoqués, appelaient à leur tour leurs vassaux et arrière-vassaux, c'est-à-dire tous les propriétaires de fiefs sur lesquels ils avaient la suzeraineté. Enfin tous, suzerains, vassaux et sous-vassaux, devaient amener à leur suite un certain nombre d'hommes choisis dans la circonscription de chaque fief, et destinés à constituer, sous le commandement des nobles et des seigneurs, le véritable noyau de l'armée. De plus, lorsque les communes commencèrent à avoir une existence propre par les affranchissements du XII<sup>e</sup> siècle, chacune de ces agglomérations populaires eut sa milice, et, toutes les fois qu'un appel était fait aux forces générales du pays, chacune de ces milices marchait où l'appelait le danger, sous la bannière de la commune et sous la conduite de ses magistrats. Enfin les feudataires ecclésiastiques, qui ne pouvaient, en vertu des lois de l'Église, concourir personnellement au service militaire réclamé par leurs suzerains,

envoyaient leurs vassaux et arrière-vassaux laïques, ainsi que leurs tenanciers les plus capables de figurer dignement dans l'armée<sup>1</sup>.

L'armée, ainsi composée, avait donc une importance réelle et représentait déjà la nation. Malheureusement l'ensemble faisait défaut et la discipline n'existait pas. On se réunissait de divers points du territoire pour obéir à un ordre dont toute la force résultait de la coutume, de l'usage et du danger qu'il y aurait eu par la suite à ne pas s'exécuter; mais, aussitôt l'ordre royal exécuté, chacun songeait à ses affaires et se souciait assez peu du but et du résultat de la levée de boucliers. On se battait courageusement, on ne faisait pas la guerre; on donnait des batailles mémorables, on cherchait rarement des victoires décisives. « Peu à peu cependant, continue M. Jules Joly, les usages féodaux faisant place à des institutions nouvelles, et la nécessité de forces plus considérables se faisant sentir chaque jour à raison de l'extension toujours croissante du territoire, les rois recoururent à d'autres moyens d'assurer autour d'eux le service militaire. Ils fixèrent le nombre d'hommes, roturiers ou vilains, que les seigneurs, les communes et les ecclésiastiques seraient obligés de réunir en cas d'expédition. Ils ajoutèrent à cette levée, faite d'après la tradition féodale et dans la circonscription de chaque fief, une levée extraordinaire, composée d'hommes recrutés dans tous les rangs et incorporés dans l'armée, pour le temps que devait durer la guerre, moyennant une rétribution. Ces troupes de mercenaires choisissaient un chef qui devait se mettre aux ordres du commandant général, mais auquel elles obéissaient exclusivement.

« Enfin les rois comprirent que tous ces éléments militaires ne pouvaient pas encore leur suffire, en cas de surprise et de nécessité pressante, puisque la plupart ne leur devaient qu'un service temporaire, et qu'à un moment donné l'armée pouvait se disperser tout à coup. Ils prirent donc les mesures convenables pour que les feudataires consentissent à prolonger au delà du temps féodal, c'est-à-dire au delà de quarante ou soixante jours, et même indéfiniment, le service dont la féodalité leur faisait un devoir, et, pour les

<sup>1</sup> Jules Joly, *Hist. de Philippe le Bel.*



déterminer à y consentir, ils leur accordèrent une indemnité proportionnée au préjudice que devaient leur causer des fatigues inévitables et des déplacements onéreux. En même temps, les roturiers furent assujettis, d'une façon de plus en plus stable, au service militaire ; le nombre de ceux que chaque seigneur devait amener à sa suite s'accrut sensiblement. »

Le ban ordinaire était simplement la convocation des vassaux, obligés par le droit féodal au service militaire. L'arrière-ban consistait dans un appel général des vassaux, arrière-vassaux, hommes libres et vilains, en cas de danger public et de pressante nécessité. En l'année 1302, à l'occasion de la guerre de Flandre, Philippe le Bel adressa l'ordre formel aux baillis du royaume « de semondre par arrière-ban touste manière de genz qui porront porter armes, nobles et non nobles, de poëste ou d'aulture condition, qu'ils soient à la quinzaine d'aoust à Arras ». Il adressa les mêmes instructions à l'évêque d'Auxerre, en ajoutant que ceux qu'il devra *semondre* « sont tenus à venir sans nulle excusation ».

L'exécution de ces ordres souffrait cependant quelques tempéraments : d'abord il y avait une limite d'âge en vertu de laquelle on ne pouvait exiger le service que des individus âgés de dix-huit à soixante ans ; puis on n'appelait à la fois qu'un certain nombre d'hommes, selon les nécessités de la défense ou de l'attaque ; on établissait comme des classes ou zones, que l'on ne faisait mouvoir qu'à mesure des besoins, et en commençant par les plus rapprochés du centre des opérations. Si le danger était tel qu'il fallût le conjurer immédiatement, toutes les milices recevaient simultanément l'ordre de se mettre en marche, et les plus proches comme les plus éloignées du théâtre de la guerre se précipitaient en masse sur l'ennemi. Alors on n'admettait plus de séparation entre les diverses divisions du royaume ; on n'était plus de tel fief, de telle commune ou de telle province, on n'était plus que Français ; on ne connaissait plus qu'un drapeau, celui de la patrie ; plus qu'un principe, celui de l'honneur national ; plus qu'une nécessité, celle du salut public.

Dès cette époque, ceux qui voulaient s'exempter du service militaire avaient la faculté de se faire remplacer moyennant finances.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

toires; il entrevoyait une transformation générale dans l'art de la guerre; et sur ces indications, sans toucher aux forces vitales des troupes féodales, il prépara peu à peu la reconstitution de l'armée française avec l'infanterie pour base et pour centre d'action. En agissant ainsi, Charles V continuait les projets de Philippe le Bel, projets que devait reprendre, continuer et compléter l'un des plus grands rois de France, celui dont le règne fut pour la monarchie le commencement d'une ère nouvelle, le célèbre et redouté Louis XI<sup>1</sup>.

Dès la première année de son règne, Charles V s'occupa également avec activité de prudence de la réorganisation de la justice. « Le droit n'avait pas alors l'unité de principes et d'application que nous lui voyons de nos jours. D'un côté, les lois canoniques, faites spécialement pour trancher les difficultés d'une certaine nature et pour régler les rapports des ecclésiastiques entre eux, ne pouvait satisfaire complètement les aspirations nouvelles. D'un autre côté, les coutumes, encore informes, quoique variées à l'infini, selon le bon plaisir des possesseurs de fiefs ou quelques traditions locales, n'offraient aucune certitude, aucun principe général pouvant s'appliquer aux cas les plus nombreux et servir d'assiette à un corps de droit proprement dit<sup>2</sup>. »

Des souvenirs du droit romain et des exigences des mœurs de l'époque, sortit une législation informe et incomplète qui se prêtait mal aux cas particuliers à juger et qui donnait beau jeu à la chicane. On se souvenait encore de ce grand monument juridique, demeuré dans la suite des générations l'expression la plus haute de la raison humaine, mais on s'efforçait de l'adapter à des cas qu'il n'avait pas toujours prévus, et qui devaient se prêter à ses exigences, à charge par lui-même de s'assouplir quelquefois devant certaines circonstances et certaines nécessités.

Comme s'il eût fallu ajouter encore à la confusion, la France fut scindée en deux grandes régions juridiques, d'après la grande division des deux pays de langue d'oïl et de langue d'oc, selon l'idiome que parlaient les Français du nord et ceux du midi. « La coutume, dit M. Jules Joly, auquel nous empruntons ces appréciations, prévalut toujours

<sup>1</sup>. Voyez notre ouvrage : *Louis XI et l'unité française*. — A. Mame et fils.

<sup>2</sup> Jules Joly.

dans la partie septentrionale du royaume; le droit romain, ou *droit écrit*, plus rapproché de son origine dans les contrées méridionales, y maintint son autorité. Seulement ni d'un côté ni de l'autre les textes ne furent appliqués avec leur rigueur primitive, et, dès le commencement même de la séparation des deux droits, il y eut une certaine tendance à modifier l'un par l'autre et à préparer ainsi l'unité de législation, comme on préparait déjà l'unité de gouvernement. »

Il était évident que les mœurs des contrées soumises au droit romain s'étaient modifiées de manière à ne plus pouvoir supporter une application rigoureuse de lois ou de décisions faites pour des peuples depuis longtemps disparus. Les grands principes dominaient toujours, comme expression éternelle de la justice et de la raison; mais une foule de détails ne se trouvaient plus en harmonie avec les modifications que le temps avait apportées à l'ordre social. Alors on recourait aux coutumes pour adapter le mieux possible au caractère français ce corps de lois que la France avait recueilli dans la succession de ses vainqueurs.

Les coutumes elles-mêmes avaient besoin de règles plus précises, de principes plus uniformes que ceux dont était formée la base de leur existence. Ce furent ces principes et ces règles que les légistes s'efforcèrent d'introduire dans cette législation hétérogène, qui pouvait avoir sa raison d'être dans une multiplicité de fiefs indépendants l'un de l'autre, et constituant chacun une petite monarchie, mais qui n'allait pas tarder à devenir insuffisante dans un pays dont les différents territoires tendaient chaque jour à se rapprocher et se fondre dans une indissoluble unité.

La justice était représentée, sous Philippe le Bel, par trois degrés de juridiction : la juridiction des *prévôts* ou *viguiers*, ayant pour attribution la connaissance des causes d'importance minime; la juridiction des *baillis* ou *sénéchaux*, connaissant en appel des procès jugés en première instance par les prévôts ou viguiers, et jugeant en dernier ressort certaines affaires d'une importance moyenne; la juridiction du *parlement*, à laquelle tout aboutissait en dernier ressort, et à laquelle en outre étaient spécialement réservées certaines contestations d'un ordre supérieur, telles que, par exemple, celles entre les nobles et les prélats.

Les prévôts étaient chargés des contestations entre rotu-

riers, domiciliés dans les limites de leur territoire, et, en général, d'une foule d'affaires de peu d'importance, dont le jugement était facile et dont la nature exigeait une prompt solution. Les nominations de tuteurs et de curateurs, les appositions de scellés, les confections d'inventaires et autres mesures conservatoires étaient aussi de leur compétence.

En matière criminelle, leur juridiction était des plus restreintes : ils n'avaient compétence que pour les infractions les moins graves, et devaient être assistés par des juges choisis parmi les hommes de fiefs ou les échevins des communes. Un certain nombre de chefs de prévôtés étaient en même temps fermiers du produit des amendes de leur juridiction : cette situation suffisait pour leur interdire toute participation directe au jugement des causes qui donnaient lieu à l'application de peines pécuniaires. Dans ces circonstances, ils n'avaient droit qu'à la présidence de leur tribunal, et d'autre mission que celle de prononcer le jugement rendu par les échevins, qui leur servaient d'assesseurs.

Les échevins avaient remplacé, sous la troisième race, les *bonshommes*, ou *prud'hommes* ou *rachimbourgs* de l'époque mérovingienne et les *scabins* de l'époque carlovingienne. Ils étaient juges et administrateurs. Leurs fonctions étaient temporaires et ne duraient pas plus de deux années. Ils étaient élus au scrutin secret, dans l'assemblée des magistrats municipaux et des notables bourgeois. On les renouvelait par moitié tous les ans. C'étaient véritablement des jurés plutôt que des juges, surtout en matière criminelle, où ils n'avaient à se prononcer que sur la culpabilité des prévenus.

Les juridictions municipales finirent par décroître et s'amoindrir, à mesure que les libertés communales se restreignirent et que s'étendit, au contraire, le pouvoir centralisateur. Philippe le Bel fit tous ses efforts pour dominer et supprimer complètement ces justices locales, qu'il considérait comme autant d'obstacles aux progrès de son autorité. Dans ce dessein, il s'entendit avec son parlement, qui déploya les plus grandes rigueurs contre les villes dont les échevins avaient prononcé des jugements susceptibles d'être réformés. De fortes amendes étaient alors imposées, soit aux juges, soit à la cité qu'ils représentaient. C'était évidemment le moyen le plus efficace de décourager des fonctions judiciaires ceux qui les exerçaient.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

justiciables contre les décisions rendues par les tribunaux de premier et de second degré. »

Sous la féodalité, chacun des feudataires avait sa cour ou son parlement, consistant dans la réunion des vassaux autour du suzerain, qui, à des époques indéterminées et selon les nécessités, convoquait cette sorte de conseil pour délibérer sur des questions d'administration, de finances, de guerre ou de justice. Le roi, en qualité de grand feudataire, avait aussi sa cour, composée de grands vassaux dont il était suzerain. C'était véritablement un conseil féodal, ayant pour attributions de résoudre les questions qui lui étaient soumises en toute espèce de matières, touchant le gouvernement, les impôts, la paix ou la guerre, et de se prononcer souverainement sur les difficultés relatives aux rapports des feudataires entre eux ou avec le roi. Tous les cas d'infraction au devoir féodal, toutes les questions relatives aux privilèges de la suzeraineté, étaient de la compétence de la cour du roi. Tous les feudataires, laïques ou ecclésiastiques, barons ou prélats, composaient le personnel de cette cour, où ils prenaient rang en raison de leur dignité dans la hiérarchie féodale.

Lorsqu'un seigneur refusait justice à son vassal, ce dernier n'avait originairement qu'une seule ressource, celle de déclarer la guerre au suzerain, et cette ressource lui manquait presque toujours à raison de l'inégalité des forces. Lorsque les rois commencèrent à acquérir une prépondérance sur les autres grands feudataires, ils instituèrent l'appel pour *défaut de droit*, c'est-à-dire le droit de recourir à la juridiction royale dans le cas où la juridiction du seigneur faisait défaut.

Des appels pour *défaut de droit* aux appels pour *faux jugement*, il n'y eut qu'à franchir un court intervalle. La cour du roi était toujours prête à rendre justice à qui ne l'avait pas obtenue de la juridiction féodale.

Les rois se faisaient habituellement accompagner dans leurs voyages par les membres de leur conseil. Il y avait là un inconvénient sérieux pour les justiciables, qui, afin d'obtenir justice, étaient obligés, ou d'attendre le retour de ceux qui étaient chargés de la leur rendre, ou de suivre eux-mêmes le prince et ses conseillers dans leurs plus ou moins lointaines pérégrinations. Philippe le Bel remédia à

cet inconvénient par son ordonnance organique du 25 mars 1302, aux termes de laquelle le parlement dut cesser d'être *ambulatoire*, comme sous les règnes précédents, et se constituer définitivement en cour judiciaire, sédentaire et permanente, quoique ne se réunissant qu'à certaines époques de l'année, et continuant même à suivre, mais à de rares intervalles, le roi lorsqu'il s'éloignait de Paris.

A partir de l'ordonnance de 1302, le parlement dut tenir régulièrement au moins deux sessions annuelles à Paris. Quelquefois il y en eut trois; quelquefois aussi il n'y en eut qu'une; mais dans ce dernier cas on suppose que les deux sessions légales s'étaient confondues en une seule, à raison de la multiplicité des affaires et du temps consacré à chaque réunion. Il y eut encore quelques exemples de parlements tenus hors de la capitale, à l'occasion de l'éloignement du roi. Mais dans ce cas le cours de la justice n'était pas interrompu pour les habitants de Paris, car alors le parlement se divisait de manière qu'une partie de ses membres restât au chef-lieu du siège, tandis que l'autre partie se transportait auprès du prince pour expédier en sa présence les affaires qui nécessiteraient une prompt solution.

Les sessions du parlement avaient lieu généralement à la Toussaint et à Pâques; leur durée était proportionnée au nombre des affaires à expédier; en moyenne on peut l'évaluer à quarante ou cinquante jours environ. Les affaires qui lui étaient soumises étaient partagées en deux grandes catégories: la première comprenait les appels des juridictions inférieures; la seconde, la connaissance exclusive des affaires intéressant les nobles et les prélats. Lorsqu'un évêque ou un grand seigneur avait un procès, il avait le droit d'obtenir que l'affaire fût jugée le plus promptement possible, et même la première de toutes celles de son bailliage. D'autres affaires étaient aussi soumises au parlement sans passer par l'intermédiaire des juridictions locales; c'étaient les causes intéressant les églises, les communautés et même les particuliers, lorsqu'elles présentaient quelque importance. Il y avait dans tout cela nécessairement beaucoup d'arbitraire; de ce principe qu'à l'origine le parlement avait attribué de juridiction pour toute espèce de causes, et que les juridictions inférieures n'avaient été instituées que pour le



suppléer, on arrivait facilement à conclure que la juridiction souveraine avait droit de tout revendiquer.

Pour l'exercice de ses fonctions judiciaires, le parlement était divisé en plusieurs chambres ou sections. La première de ces subdivisions était la grand'chambre, ou chambre des plaids, où l'on jugeait sur plaidoiries les causes les plus importantes, telles que celles qui intéressaient le roi, la couronne, les pairs, l'Université, l'hôpital général, etc. C'était là que les pairs et tous les magistrats prêtaient serment de fidélité. Indépendamment des membres spécialement désignés pour y siéger pendant chaque session, le roi, les princes du sang, le grand chancelier, les pairs, les conseillers d'honneur y avaient droit d'assistance. Les affaires provenant des provinces régies par les lois romaines étaient soumises à une chambre spéciale, dite *auditoire de droit écrit*, composée de trois conseillers, dont deux clercs et un laïque. Cette institution paraît remonter au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1278, sous Philippe le Hardi, un règlement contenait cette disposition : « Cil de la terre qui est goubvernée de droict escript soient oys par certains auditeurs de la cour, si comme il a été autrefois ordené. » Philippe le Bel avait en outre institué une sorte de commission composée de personnes étrangères au parlement, et chargées de juger en dernier ressort les appels interjetés par les plaideurs trop éloignés de la capitale pour pouvoir s'y transporter facilement.

Avant de pouvoir être plaidées à la grand'chambre, les causes devaient être préalablement instruites par une autre section du parlement, qu'on appelait *chambre des enquêtes*. Cette chambre se composait d'un certain nombre de magistrats, nommés *rapporteurs*, auxquels, selon les besoins du service, on adjoignait quelques autres personnes dignes de confiance. Ces magistrats et leurs auxiliaires réunissaient tous les documents susceptibles de porter la lumière dans l'esprit de ceux qui devaient définitivement juger, entendaient les témoins, recueillaient les preuves écrites, et dressaient procès-verbal de tout ce qui s'était passé pendant l'instruction. Ces enquêtes se faisaient dans l'intervalle des sessions parlementaires. Lorsque les instructions étaient terminées, les pièces de chaque affaire étaient transmises par les rapporteurs, soit aux conseillers de la grand'cham-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

truire l'effet des règlements, les plaideurs de profession obtiennent presque toujours gain de cause.

C'était quelque chose d'avoir fini la guerre, et entrepris la réorganisation des finances, de l'armée et de la justice ; « mais, dit M. Michelet, il fallait du temps pour que la France se remît.

« La simple énumération des ordonnances de Charles V suffit à découvrir quelles plaies effroyables la guerre avait faites. La plupart sont destinées à constater des diminutions de *feux*, à reconnaître que les communes dépeuplées ne peuvent plus payer les impôts. D'autres sont les sauvegardes que les villes, les abbayes, les hôpitaux, les chapitres obtiennent du roi. La protection publique était si faible, qu'on en réclamait une toute spéciale. Les villes, les corporations, les universités demandent que l'on consacre leurs privilèges. Plusieurs villes sont déclarées inséparables de la couronne. Les marchands italiens à Nîmes, les Castillans et Portugais à Harfleur et à Caen, obtiennent des privilèges. Au total, peu ou point de mesures générales ; tout est spécial, individuel ; on sent combien le royaume est loin de l'unité, combien il est faible et malade encore. »

Parmi les principales ordonnances administratives de Charles V datées de cette époque, il est bon de rappeler celle qui accordait des privilèges incomparables aux marchands venant du royaume de Castille. La politique intérieure du jeune roi préparait la voie à sa diplomatie. Nous en rencontrerons bientôt les heureux résultats dans l'alliance conclue entre Charles V et Henri de Transtamare, ainsi que dans le concours que nous apporta la marine castillane contre les Anglais.

De même, parmi les lettres de privilèges accordées aux villes du royaume, nous devons citer celle qui prorogeait de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1369, l'exemption de prises concédée aux bourgeois de Paris par le roi Jean le Bon. « Nous, considérant, dit la lettre de Charles V, la vraie et parfaite obéissance que toujours ont eue à nos prédécesseurs et à nous et encore ont les dits prévosts, échevins, bourgeois et habitants, et que en persévérant toudiz en leur parfaite loyalté ont esté et sont enclins à nous faire aides et subsides pour l'accomplissement de la paix et pour le faict de nos guerres et la deffencion de notre royaume,

et que tels les avons trouvez et trouverons de jour en jour, voulant pour ce et pour plusieurs autres bonnes causes et justes qui ad ce nous ont meu et doivent esmouvoir, nous rendre gracieux à eux espécialement pour l'amour et affection singulière que nous avons à notre dicte ville comme à celle qui est la plus principale et la maistre-ville de tout nostre royaume, toutes les grâces, ottrois, concessions, privilèges, libertés, franchises, ordonnances, déclarations, louons, gréons, ratifions, approvons et confermons<sup>1</sup>. »

Charles V garantissait aussi l'oubli des troubles et des révoltes qu'avaient suscités quelques bourgeois intrigants pendant sa régence.

Quelques extraits du règlement pour le métier de rôtisseur montreront à quels détails minimes descendait la police royale, tant pour protéger le corps de métier que pour veiller au bon ordre et à l'équité qui doivent être la base du commerce.

« Nul ne peut être poulailier à Paris se il n'achète le mestier du roy et le veut cil qui l'achète du roy à l'un plus à l'autre moins si comme il lui semble que bon est peut avoir domestiques à sa volonté. Il peut vendre toutes sortes de denrées, fors cire ouvrée et poisson d'iauë douce. Il peut être regratier. Il doit avoir pour le seul fait d'estre poulailier 4 deniers par an dans l'octave de Saint-Denys. Qui n'est pas poulailier ne peut s'associer à l'un du mestier. Femme de poulailier peut tenir le mestier après la mort de son mari. Femme qui oncques n'ot seigneur peut acheter le mestier. Marché à la porte de Paris et rue Neuve-Notre-Dame tous les jours, aux Champeaux et Halles, le samedi. Nul poulailier ne autre ne peut, ne doit aller ne envoyer encontre les denrées appartenantes à leur mestier hors du marché à deux lieues de Paris en touz cens tant comme le roy soit à Paris, ou au bois, en parlement ou hors parlement. Ils doivent la taille, le guel et autres redevances que les autres bourgeois doivent au roy. Sont quittes du guet les quatre preud'hommes, celui qui a soixante ans d'âge et cil à qui leurs femmes gisent d'enfant tant comme elles gisent; mais ilz sont tenuz de le faire savoir à celui qui le guet garde de par le roy notre seigneur. »

<sup>1</sup> *Recueil des ordonnances*, t. IV.

Un autre détail non moins curieux de l'ordonnance, confirmant les privilèges accordés aux tisserands en draps de la ville de Commines, est formulé dans le paragraphe suivant : « Tous les tissarants qui se lèveront après ce que la cloche du matin sera sonnée, chacun sera à l'amende de cinq sols parisis de chacune fié, sé li jurés du mestier ne l'en donnassent congié, et tous les tissarants qui ouvreront devant la cloche ou après la cloche, chacun sera à l'amende de douze deniers à chacune fié que on le trouveroit. »

Charles V suivit cette politique de paix et de restauration pendant les cinq premières années de son règne. Malgré les difficultés et les embarras que lui suscitaient ses amis aussi bien que ses ennemis, il eut assez de fermeté pour leur résister et pour attendre. Cette conduite, que personne alors n'appréciait, est peut-être le meilleur titre au surnom de *Sage* que l'histoire donne à Charles V. Il fallait, en effet, une sagesse extraordinaire pour résister aux entraînements de la noblesse, laisser faire les Anglais, s'occuper de réorganisations et de sciences, alors que l'on ne croyait à d'autre honneur qu'à celui des armes et à d'autre gloire qu'à celle des batailles. En consacrant les premiers efforts de sa politique à la réorganisation des finances, de l'armée, de la justice et du commerce, en poursuivant ce but sans interruption ni défaillance pendant cinq ans, Charles V fit preuve d'une prudence et d'une hauteur de vues qui le plaçaient dès lors au niveau, si ce n'est au-dessus, des plus grands princes de son époque.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

comptaient bien six mille combattants, et qu'il était impossible de leur résister. Pour éloigner l'orage qui le menaçait, le prince s'adressa aux capitaines des compagnies, et les fit prier « qu'ils voulsissent issir de son pays, et aller ailleurs pour chasser et vivre, car il ne les y vouloit plus soutenir. Les capitaines des compagnies, qui étoient tous ou Anglois ou Gascons, tels que messire Robert Briquet, Jean Cresuelle, messire Robert Ceni, messire Gaillard Vigier, le bourg de Breteuil, le bourg Camus, le bourg de Lesparre, Naudon de Bagerant, Bernard de la Salle, Hortingot et Lamit, et plusieurs autres, ne vouloient mie courroucer le prince, mais vuidèrent de la prinçauté du plus tôt qu'ils purent. » Renvoyées d'Aquitaine, les bandes n'avaient d'autre parti à prendre que celui d'entrer en France, afin d'y trouver quelque dédommagement. C'étoit, du reste, le conseil que leur avait donné le prince Noir, et ce qui les avait si promptement décidées à céder aux invitations de leurs capitaines. En Aquitaine, on pouvait encore trouver assez de troupes régulières pour faire face aux pillards, et les mener rudement; en France, la politique réservée, prudente et habilement dissimulée de Charles V permettait de supposer que les dévastations pourraient s'accomplir sans obstacle et sans danger. Les compagnies entrèrent donc en France, passèrent la grosse rivière de Loire, et s'en vinrent en Champagne, et puis en l'archevêché de Reims, en l'évêché de Noyon et de Soissons. « Et le nombre de ces bandits ne cessait d'augmenter; ils étoient même si fiers de leurs besognes qu'ils eussent volontiers, à ce qu'ils montroient, combattu les François, si ils eussent voulu. Et pour bien le prouver, ils se mirent à chercher aventures dans tout le royaume de France, où ils firent moult de maux et de tribulations et de vilains faits. » Les habitants des provinces ravagées ne cessaient d'envoyer leurs doléances au roi de France; mais Charles V ne vouloit pas encore se déclarer ouvertement. Il attendait, pour rouvrir les hostilités, que ses armées fussent suffisamment réorganisées pour ne redouter aucune bataille, et que les circonstances pussent lui permettre de dénoncer le traité de Bretigny. Cependant les troupes royales surveillaient de près les pillards, attaquaient les bandes qui s'écartaient par trop du gros des compagnies, et leur faisaient souvent des prisonniers. Ceux-ci racontaient alors

hautement et sans ambages que « le prince de Galles les envoyoit là, et qu'ils faisoient la guerre par son ordre. Donc, le royaume étoit tout émerveillé, pourquoi couvertement le prince les faisoit guerroyer; et moult diversement en parloient sur sa partie. »

Ces ravages des compagnies et l'approbation que leur donnait le prince de Galles étoient des raisons plus que suffisantes pour justifier une reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. C'étoit tout ce que désiroit Charles V, qui se préparait à cette éventualité depuis le commencement de son règne. Un autre prétexte vint encore s'offrir à lui, et lui permit de gagner du temps et des alliés.

Quelque nécessaire qu'eût été le traité de Bretigny, il étoit difficile, en effet, qu'il fût de longue durée. La France ne l'avoit accepté que par lassitude, et comme une trêve. Elle sentait qu'elle avoit des revers à réparer, son prestige à rétablir. Vingt-trois années de lutte avoient développé partout, et quelquefois jusqu'à l'excès, d'un côté, les haines nationales, de l'autre, les sentiments et les passions militaires. D'ailleurs, la guerre n'avoit pas cessé; quoiqu'il n'y eût point d'hostilités déclarées entre les deux couronnes, Français et Anglais s'étoient rencontrés face à face à Cocherel, à Auray, à Najara. Il étoit donc naturel que Charles V fût dirigé dans tous ses actes par la prévision d'une rupture avec Édouard III.

Après avoir réorganisé les finances du royaume et l'armée, Charles V, dit M. Dareste, signa, toujours en prévision de la guerre, un certain nombre de traités particuliers avec les seigneurs ou les communes du Midi, pour les rattacher plus étroitement à la France. Il gagna plusieurs des seigneurs que le traité de Bretigny avoit rendus vassaux du prince de Galles. Sachant le sire d'Albret, dont la maison étoit maîtresse d'une partie des landes de Gascogne, irrité de quelques procédés du prince à son égard, il le reçut à sa cour avec de grands honneurs, et lui donna en mariage une sœur de la reine. Il prit à son service le Breton Olivier de Clisson, dont le père avoit été décapité sous Philippe de Valois. Il acquit ainsi dans la Guyenne et la Bretagne d'utilés alliés, capables de préparer ou de diriger un mouvement de réaction nationale contre les Anglais.

Cinq ans de paix et de bonne administration, dit M. Pe-



titot, avaient rendu le royaume plus fort et plus florissant què jamais. Charles V, qui s'était ménagé des alliés au dehors et des intelligences chez ses ennemis, ne pouvait tarder à se déclarer ouvertement contre les Anglais; la guerre était imminente. Il ne manquait plus qu'un prétexte. La conduite du prince de Galles envers les seigneurs gascons et leurs vassaux le fournit promptement.

C'était le moment où il revenait d'Espagne, et se voyait obligé d'acquitter envers les hommes d'armes qui l'avaient suivi les promesses de Pierre le Cruel, promesses dont il s'était rendu garant.

Pour trouver l'argent nécessaire, il dut réunir successivement les états des différentes parties de l'Aquitaine; à Niort, à Angoulême; à Poitiers, à Bordeaux et à Bergerac.

Il leur demanda de voter un *fouage*, ou impôt territorial par feux: Il aurait voulu que l'impôt portât sur toutes les terres, même celles des nobles. Or les habitants des provinces cédées par la France à Bretigny témoignaient aux Anglais beaucoup de mauvais vouloir; le prince avait eu déjà beaucoup de peine à obtenir de certaines villes qu'elles missent sur leurs portes les armes d'Angleterre. Ses nouvelles exigences comblèrent l'irritation. Les nobles déclarèrent que c'était une violation de leur franchise, qu'ils disaient remonter à Charlemagne. Le prince, malgré les avis de lord Chandos, qui pressentait une révolte, tint bon et décréta l'impôt.

Le prince de Galles, dit M. Michélet, était revenu d'Espagne hydropique, et son armée ne valait guère mieux. Les Gascons qui s'étaient engagés dans cette affaire anglaise sur la foi des trésors cachés de don Pedro, revenaient pauvres, en piteux équipage et de mauvaise humeur. Ils gardaient d'ailleurs au prince plus d'une vieille rancune. Il avait forcé le comté de Foix à donner passage aux compagnies, il avait demandé mille lances au sire d'Albret, et lui en avait laissé huit cents à sa charge. Les méridionaux en voulaient aux Anglais; non pas seulement de leurs vexations, mais de ce qu'ils étaient Anglais, c'est-à-dire ennuyeux, incommodes à vivre. Ces vives, spirituelles et parleuses populations souffraient à les voir orgueilleusement taciturnes, et ruminant toujours en eux-mêmes leur bataille de Poitiers.

Le prince de Galles méprisait les Gascons. Il choisit avec



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tents. C'est dans ce but qu'il favorisa le mariage du seigneur de Labreth avec Isabelle de Bourbon, sœur de Louis de Bourbon et de la reine de France. En même temps, le roi, le comte d'Armagnac et autres nobles du pays de Guyenne, « meus à cause des appellations faites contre le prince de Galles, signoient une convention où il étoit dit : Premièrement que ou cas que par la dite appellation recevoir les dits roy d'Angleterre ou le prince de Galles, son filz, nous feroient guerre ou au dit appelant, ce que faire ne devroient considéré la dite paix, nous ne ferons point les renonciations ou ressorts ou souveraineté de la duché de Guyenne, ne des aultres qui ont été baillés et délivrés au dit roy d'Angleterre à cause de la dite paix, ne jamais ou temps advenir nous ne nos successeurs ou cas dessus dits, ne ferons les dictes renonciations sans le consentement des dits appellants ou de leurs successeurs, et ce leur avons nous promis et promettons au dit comte en bonne et loiale foi et en parole de roy.

« *Item* aussi que le dit appelant ou cas dessus dit ne le pourra délessier de son appel, ne entrer en l'obéissance du roy d'Angleterre ou de son filz, le prince, se ce n'estoit de nostre accort et consentement, et ne pourra consentir comme dit est sans notre consentement et volonté que les dits rois d'Angleterre ou le prince aient le derrain ressort de la souveraineté roïaulx de lui ne de son païs, et aussi le dit comte et Jean d'Armagnac, son filz, le nous ont juré en notre présence sur saints évangiles et sur la vraie croix.

« *Item* le dit comte d'Armagnac appelant ne pourra faire aucun pacte, traité ou accort ne trêves quelconques pour luy, ses adhérents ne pour les païs, sans notre consentement ou de celui qui pour le temps sera pour nous sur le païs ; ne nous ferons paix, trêves, pactes ne aultres accorts avec le dit prince ou autres aidans sans ce que les appelans y soient comprins.

« *Item* nous avons promis au dit comte d'Armagnac en bonne foy et en parole de roy que ou cas dessus dit, c'est assavoir la dicte appellation faicte et la guerre pour ce commencée ou continuée après l'appel, celle que seroit commencée et par nous l'appel receu donnés rescrips ou inhibitions, nous ne ferons les renonciations dessus dictes sans le consentement du dit comte.

« *Item* le dit comte et Jehan d'Armagnac, son filz, ont juré en notre présense que l'appellation dessus dicte, faite, receue et guerre pour ce commencée ou continuée comme dit est après l'appel par nous recen et données rescrips, etc., et la renonciation non faite, ils ne leurs hoirs ne successeurs n'entreront jamais en l'obéissance du roy d'Angleterre ne du prince, ne ne renoncheront sans notre licence et consentement à l'appellation par eux faicte, ne ne consentiront que le roy d'Angleterre ou le prince dient la derraine souveraineté ou ressort d'eux ne de leurs terres et pais, si ce n'estolt de notre consentement ou de nos successeurs roys de France, qui pour le temps seront<sup>1</sup>. »

Après avoir pris toutes ces précautions, Charles V voulut encore mettre de son côté toutes les apparences du droit, et s'assurer le concours de tout le royaume, qu'il fit juge de cette affaire en soumettant la demande des seigneurs gascons à une assemblée des états généraux.

Le traité de Bretigny stipulait une renonciation formelle de la France à la suzeraineté de la Guyenne; accepter l'appel équivalait donc, pour Charles V, à une rupture immédiate. Sur ce point, les sentiments de la France n'étaient pas douteux. Les prélats et les barons du conseil poussaient vivement le roi à la guerre. « Sachez, lui disaient-ils, que sitôt que vous l'aurez entreprise, vous verrez et trouverez que les trois quarts du pays de la duché d'Aquitaine se tourneront devers vous, prélats, comtes, barons, chevaliers, écuyers et bourgeois de bonnes villes. Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Quercy, de Limousin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois, quelque semblant qu'ils leur montrent. Et les Anglois aussi, qui sont orgueilleux et présomptueux, ne les peuvent aimer, ni ne firent-ils oncques, et encore maintenant moins que oncques, mais les tiennent en grand dépit et vileté. Avec ce, tous les gentilshommes du pays ne peuvent venir à nul office; car tout emportent les Anglois et les chevaliers du prince. » Les Aquitains n'attendirent pas que l'appel eût été reçu. Dès le 14 septembre, la ville de Rodez, entraînée par un de ses consuls, chassa les Anglais; plusieurs autres places suivirent cet exemple.

<sup>1</sup> Manuscrits de la bibliothèque du roi.

Le traité de Bretigny fut soumis à un examen minutieux. Charles V consulta les universités et les docteurs en droit. La conclusion de ces délibérations fut qu'il fallait admettre l'appel, attendu que le traité n'avait pas été observé par les Anglais, et que les renonciations, invalides de soi, avaient été encore invalidées par les actes postérieurs. Ces arguments furent développés dans plusieurs manifestes que Charles V fit rédiger cette année et la suivante. Le premier grief était fondé, car les Anglais n'avaient pas licencié leurs troupes aussitôt après le traité, et elles avaient continué à exercer des ravages. Même en 1368, des brigands qui avaient été au service du prince de Galles avaient encore parcouru et pillé le Berry et la Champagne. Le prince se contentait de répondre qu'on ne devait pas lui imputer ces derniers désordres, commis par des soldats qui ne lui appartenaient plus. Quant aux renonciations, on disait en France qu'elles s'étaient faites sans le concours de la nation et surtout des intéressés. Les Gascons se plaignaient qu'on ne les eût pas consultés ; ils soutenaient que leur pays n'avait été réuni autrefois par Charlemagne à la couronne de France qu'à la condition de n'en être jamais détaché. Les Anglais répondaient à ces allégations que les princes du sang, les seigneurs et les bourgeois des grandes villes qui s'étaient rendus à Londres en qualité d'otages et de garants des stipulations de Bretigny, avaient par cela même engagé la nation aussi bien que le roi. Enfin le troisième argument des Français, plus sérieux, ce semble, c'est qu'on avait stipulé que les deux rois renonceraient à leurs droits d'une manière expresse et solennelle. Or ces renonciations ne s'étaient jamais faites. Charles V avait eu le soin d'insérer dans tous ses actes les réserves nécessaires, et les mêmes réserves se trouvaient dans les actes signés par les seigneurs des provinces cédées à l'Angleterre<sup>1</sup>.

En conséquence, au mois de janvier 1368-69, Charles V, acceptant la décision de son conseil et l'appel des seigneurs gascons, envoya au prince de Galles, à Bordeaux, un clerc et un chevalier qui lui remirent une citation de comparaître en personne et sans délai devant la chambre des pairs, pour ouïr droit sur les plaintes des Gascons. Quand le prince eût

<sup>1</sup> M. Dareste, liv. XIV.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

bien et avisèrent dessous et dessus le scel, et connurent assez clairement que les défiances étoient bonnes. Alors fit-on le garçon partir; et lui fut dit qu'il avoit bien fait son message, et qu'il se mît hardiment au chemin et au retour, et qu'il ne trouveroit point d'empêchement; ainsi qu'il fit et retourna au plus tôt qu'il put parmi raison<sup>1</sup>. »

Les états généraux, convoqués à Paris pour le 9 mai 1369, se réunirent au jour convenu dans la grand'chambre du parlement, où l'on vit deux archevêques, quarante évêques et plusieurs abbés, les ducs d'Orléans et de Bourgogne, les comtes d'Alençon, d'Eu et d'Étampes, princes du sang, et beaucoup de nobles, avec un grand nombre de gens de bonnes villes, siéger avec les conseillers. Le chancelier leur communiqua l'appel des barons de Gascogne; et, le surlendemain, les états déclarèrent que le roi n'avait pu rejeter cet appel, et que, *si les Anglois l'attaquoient, ils lui feroient une guerre injuste*<sup>2</sup>.

Nous ne suivrons pas Froissart dans le récit de toutes les « apertises d'armes » et de tous les hauts faits de cette première campagne. Toutefois nous lui emprunterons quelques détails sur les débuts de cette guerre. « Aussitôt que le comte Guy de Saint-Pol et messire Hue de Châtillon, maîtres des arbalétriers de France, purent supposer loyalement que le roi d'Angleterre étoit défié, ils se portèrent en avant dans le Ponthieu; ils avoient fait mander secrètement, en leur confiant le secret de l'expédition, les chevaliers et écuyers d'Artois, de Hainaut, de Cambrésis, de Vermandois, de Vimeu et de Picardie, qui accoururent de toutes parts avec le plus grand empressement. Leur nombre dépassa bientôt cent vingt lances, qui représentoient une armée considérable; ils vinrent alors à Abbeville, dont la population leur tenoit les portes ouvertes; car c'étoit chose pourparlée et avisée. Les troupes royales entrèrent donc dans la ville, sans coup férir et sans causer aucun mal aux habitants, qui s'étoient toujours conduits en bon François. Messire Hue de Châtillon, qui étoit meneur et conducteur de ces gens, se porta de nouveau en avant, cherchant à surprendre le sénéchal de Ponthieu, messire Nichole de Louvaing, qu'il

<sup>1</sup> Froissart.

<sup>2</sup> Ph. Lebas.

finit enfin par rencontrer et faire prisonnier. Dans cette même chevauchée, il prit encore un moult riche clerc et vaillant homme durement, qui étoit trésorier de Ponthieu. Ce jour eurent les François maint bons et riches prisonniers, et perdirent les Anglois tout ce qu'ils avoient en la dite ville d'Abbeville. En même temps, tomboient au pouvoir des armées de Charles V Saint-Valéry, le Crotoy et Rue sur mer. Toutes ces villes se rendoient sans combat et sans même un simulacre de résistance. Les garnisons angloises, surprises sans défense, n'avoient pas le temps de se reconnoître et devoient se constituer prisonniers. C'étoit un bon profit pour les troupes de Charles V, que les revers du règne précédent devoient ruiner. Tout prisonnier payoit alors une rançon que le vainqueur fixoit d'après la fortune du vaincu. Quelques jours après ces événements, le comte de Saint-Pol vint au pont de Rémy-sur-Somme, où quelques Anglois des environs s'étoient rassemblés. Le comte les fit attaquer aussitôt, et là eut grand'escarmouche et forte, et y fut fait chevalier Galeran, son ains-né fils, lequel se porta bien et vaillamment en sa nouvelle chevalerie. Si furent ces Anglois qui là étoient si durement assaillis, qu'ils furent déconfits et morts et pris, et le dit pont et forteresse conquis, et demeura aux François. Et brièvement tout le pays et la comté de Ponthieu furent délivrés des Anglois, ni oncques nul n'y en demeura qui pust grever le pays<sup>1</sup>. »

« La guerre, dit M. Daresté, s'annonçait alors sous d'autres auspices que celles qui avaient précédé, et ces auspices ne furent pas démentis. Le prince de Galles, malade de langueur, était condamné à l'inaction. Édouard III, vieilli, ne montrait plus la même énergie. L'Angleterre, obérée, fit avec peine à l'époque de ses revers les sacrifices qu'elle avait faits plus volontiers au temps de ses victoires. Elle n'avait plus aucun point d'appui sur le continent. Impopulaire dans les provinces qui lui appartenaient, elle ne pouvait plus compter sur les princes des Pays-Bas, ses anciens alliés. La France, au contraire, possédait des troupes régulières et des ressources financières assurées. Les états s'empressèrent de voter des aides sans condition : chacun contribua de ses deniers ; le roi lui-même ordonna de porter sa

<sup>1</sup> Froissart.



vaisselle à la monnaie. Charles V trouva chez les étrangers l'appui qui faisait défaut à ses ennemis. Le pape et l'empereur se prononcèrent en sa faveur. Le roi de Castille, Henri de Transtamare, s'unit à lui par un traité d'alliance offensive et défensive, et lui prêta bientôt le secours utile de sa marine. Charles V s'assura de la neutralité de la plupart des princes des Pays-Bas, et le concours de quelques-uns d'entre eux. Il *charpenta* et *ouvra* des traités avec le Hainaut et le Brabant. Enfin il gagna la Flandre. Il fit épouser à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son plus jeune frère, la fille du comte Louis de Mâle, Marguerite, qui devait posséder un jour, du chef de son père, la Flandre, Nevers et Rethel, et de celui de sa mère l'Artois et la Franche-Comté. La main de Marguerite avait été recherchée par un fils d'Édouard III. Charles V, pour arriver à conclure cet important mariage, n'hésita pas à rendre aux Flamands, au moins pour un temps déterminé, les trois villes de Lille, Douai et Orchies, qu'ils redemandaient depuis le règne de Philippe le Bel. L'appui de la Flandre était alors très important, bien que l'agrandissement de la maison de Bourgogne dût un jour devenir funeste à la monarchie. Les ducs de Berry et d'Anjou, attaquant l'Aquitaine, l'un par le Poitou, l'autre par la vallée de la Garonne, ne trouvèrent que des résistances partielles et locales; ils enlevèrent sans peine un bon nombre de places. Le prince de Galles avait confié la défense des châteaux les plus considérables à quelques chefs de compagnies, mis sous les ordres des sénéchaux de Bordeaux et de Poitiers. Mais le pays leur échappait. Les prélats se déclaraient pour la France. L'évêque de Cahors contribua à chasser les Anglais du Quercy; l'archevêque de Toulouse fit *tourner français* plus de soixante villes ou bourgs. Des prêtres et des docteurs en droit parcouraient les villes, y haranguaient le peuple, et *prêchaient* en faveur de Charles V. Édouard III entreprit aussi de faire haranguer pour soutenir ses prétentions; il n'eut pas le même succès. Les sentiments généraux des populations, sentiments dont le clergé se rendait l'interprète, éclataient tous les jours avec une nouvelle force. En général, les seigneurs et les magistrats municipaux des villes ou des communes, liés aux Plantagenets par les conditions de l'hommage et de la loyauté féodale, gardèrent leur fidélité mieux que le clergé



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## CHAPITRE VII

Politique et stratégie. — Jugement des pairs contre le prince de Galles. — Mort de Jean Chandos. — Campagne de 1370. — La ville de Limoges est mise au pillage par les Anglais. — Robert Knolles. — Descente à Calais. — Devant Paris. — Bataille de Pontvallain. — Campagne de 1371. — Bataille navale devant la Rochelle. — Yvain de Galles. — Combat devant Soubise. — Prise du capital de Buch. — Comment la Rochelle redevint française.

Pendant que le duc d'Anjou s'emparait de la Guyenne, le duc de Berry faisait la conquête du Limousin, et le duc de Bourgogne, qui devait d'abord faire une descente en Angleterre, prenait position à Tournehem près d'Ardres et arrêtait la marche du duc de Lancastre, sorti de Calais avec une nombreuse armée. « L'ordre exprès de Charles V était d'éviter à tout prix les batailles rangées, afin de laisser l'ennemi se consumer en efforts inutiles sur un terrain qui n'était pas le sien. » En obligeant son frère à refuser un combat général malgré les soldats qui l'accusaient d'inaction et malgré les bravades des ennemis, le roi de France avait un autre but : il voulait effacer, non par un coup d'éclat, mais lentement, par degrés, et d'une manière indiscutable, le souvenir décourageant de Crécy et de Poitiers ; il voulait ramener la confiance dans les rangs de son armée, et habituer ses soldats à ne plus craindre les Anglais même avant de les avoir vaincus.

Pour bien comprendre la tactique de Charles V, il est bon de rappeler que la noblesse française avait perdu tout son prestige aux yeux des Anglais, et qu'elle manquait même de confiance en ses propres forces chaque fois que le nombre

ne lui donnait pas une supériorité incontestable. Au contraire, plus les Français se sentaient déchus de leur antique renommée, plus les Anglais s'enorgueillissaient de leurs récentes victoires ; moins les premiers avaient de confiance dans leur valeur, plus les autres les traitaient avec mépris. Les Anglais se croyaient invincibles ; ils se gardaient à peine contre nos armées, et demandaient constamment la bataille un contre trois, et même un contre sept, tant leur jactance était aveugle. « Laissez-leur faire leur chemin, disait le roi, ils se dégâteront et perdront par eux-mêmes et tout sans batailles. » Quand ils s'aperçurent qu'ils avaient perdu toutes leurs conquêtes, quand ils virent que toutes les forteresses du royaume étaient redevenues françaises, ils comprirent alors que leur gloire ne leur servait plus à rien et que leur orgueil était mal gardé. Mais il n'était plus temps de réparer cette faute. Les campagnes se déclaraient pour le roi de France, et les armées placées sous les ordres des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne se trouvaient dix fois plus nombreuses que celles des Anglais. Charles V écrasait ses rivaux par la masse de ses troupes bien plus que par la valeur de la noblesse, sur laquelle il avait cependant toujours le droit de compter. Sitôt, en effet, que la guerre fut recommencée, du Guesclin, qui avait définitivement réplacé Henri de Transtamare sur le trône de Castille, fut rappelé en France et y rentra sans retard pour continuer ses exploits.

Au mois de novembre 1369, le roi réunit la cour des pairs, qui jugea le prince de Galles par défaut et le condamna. « Un peu plus tard, dit M. Dareste, des lettres patentes prononcèrent, en vertu de cette condamnation, la confiscation de l'Aquitaine et sa réunion à la couronne. Des états tenus au mois de décembre votèrent avec empressement les subsides nécessaires à la continuation de la guerre, tandis qu'Édouard III se voyait, au contraire, forcé de remettre aux Aquitains la levée du fouage, pour lequel ils avaient interjeté appel à Paris. » Les hostilités continuèrent pendant l'hiver. Un parti d'aventuriers anglais surprit en Bourbonnais le château de Belleperche, où la duchesse de Bourbon, mère de la reine, faisait son séjour. Cette princesse fut enlevée et emmenée prisonnière dans une forteresse du Limousin, sans que le duc de Bourbon, son fils, pût

réussir à la délivrer. Mais ce n'était là qu'un avantage isolé. Il fut compensé par la perte que les Anglais firent vers le même temps de leur chef le plus illustre, le fameux lord Chandos, tué le 31 décembre 1369 dans un engagement au pont de Lussac, sur la Vienne.

« Jean Chandos, grand chevalier, fort et hardi, sa bannière devant lui, environné des siens, attendoit les François au pont de Vienne. Il portoit par-dessus son armure un grand vêtement qui lui tomboit jusques à terre, armoyé de son armoirie; le glaive au poing, il s'en yint droit sur ses ennemis. Or, le matin de cette affaire, la terre étoit légèrement mouillée; si bien que, dès le début de l'action, Chandos s'embarrassa dans son long vêtement, trébucha et perdit pied. A ce moment un coup violent porté droit sur lui par un écuyer nommé Jacques de Saint-Martin, qui étoit fort homme et appert durement, l'atteignit au front: le coup le prit en chair, et s'arrêta dessous l'œil; et ne vit point messire Jean Chandos le coup venir sur lui de ce côté-là, car il avoit l'œil éteint; il y avoit bien cinq ans qu'il l'avoit perdu en chassant le cerf dans les environs de Bordeaux. Depuis cet accident, messire Jean Chandos ne porta jamais de visière. Si bien que, en trébuchant, il appuya sur le coup, qui étoit lancé de bras roide. Messire Jean Chandos, terrassé par la douleur qu'il ressentit alors, ne se put tenir debout; mais tomba à terre et tourna deux tours moult douloureusement, ainsi qu'un homme qui étoit frappé à mort; et oncques, depuis le coup, ne parla.

« Le gentil chevalier dessus nommé ne vesqui de cette navrure que un jour et une nuit, et mourut: Dieu en ait l'âme par sa débonnaireté; car oncques depuis cent ans ne fut plus que lui courtois et rempli de toutes bonnes et nobles vertus et conditions<sup>1</sup>. »

La campagne de 1370, dit M. Dareste, ressemble beaucoup à la précédente. Les Français ne changèrent rien au plan de guerre qu'ils avoient adopté. Les deux corps d'armée des ducs d'Anjou et de Berry entamèrent de nouveau la principauté, appuyés par un troisième qui leur servait de réserve et que commandaient le duc de Bourgogne et du Guesclin. Rappelé d'Espagne avec ses vieilles bandes, il

<sup>1</sup> Froissart, livre I.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vant plus lui-même se mettre à la tête de son armée, il en confia le commandement à Robert Canolle ou Knolles, l'un des plus fameux aventuriers de cette époque. Celui-ci débarqua à Calais à la tête d'une armée considérable vers la fin de juillet 1360, et se mit aussitôt à ravager le nord de la France.

Ce fut alors que Charles V rappela du Guesclin, lui donna l'épée de connétable, jusque-là réservée aux princes du sang ou aux seigneurs de la plus haute noblesse, et l'opposa au terrible capitaine anglais. Knolles venait de parcourir la Picardie, le Vermandois, la Champagne et l'Ile-de-France, rançonnant les campagnes et défiant les garnisons des villes. L'ordre était donné de ne pas répondre à ces bravades, et partout les gouverneurs des places l'exécutèrent. Les Anglais passant sous les murs de Paris, on put voir de l'hôtel Saint-Paul le feu et la fumée des villages qu'ils brûlaient; mais Clisson disait à Charles V : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens en ces forcenés; laissés-les aller et eux fouler; ils ne vous peuvent tollir votre héritage, ni bouter hors par fumières. »

Les bravades des chevaliers anglais n'eurent pas plus de succès que leurs pillages, et ne purent faire sortir les Français de leur prudente réserve. « Or avint un mardi au matin que les Anglois se délogèrent et boutèrent le feu ès villages où ils avoient été logés, tant que on les véoit tout clairement de Paris. Un chevalier de leur route avoit fait vœu le jour précédent d'approcher si près de la capitale du roi de France qu'il hurteroit de sa lance aux barrières de Paris. Afin de tenir sa gageure, le dit chevalier s'écarta donc de son convoi, le glaive au poing, la targe au col, armé de toutes pièces, et s'en vint, éperonnant son coursier, droit aux portes de la ville; son écuyer marchoit derrière lui monté sur un autre coursier et portoit son bassinet. Quand il fut tout près de Paris, le chevalier prit son bassinet et le mit sur sa tête; son écuyer le lui laça par derrière. Lors se partit cil brochant des éperons, et s'en vint de plein élan férir jusques aux barrières. Elles étoient ouvertes; et les seigneurs qui se trouvoient là pensoient qu'il alloit entrer dans la ville, mais il n'en avoit nulle volonté. Quand il eut fait son exploit et heurté aux barrières, ainsi qu'il en avoit fait serment, il tira sur le frein de son courser et se mit

en mesure de retourner en arrière. Les chevaliers de France qui le virent opérer ce mouvement lui crioient : « Allez-vous-en, allez, vous vous êtes bien acquitté. » A son retour, ce chevalier, dont je ne sais le nom ni le pays, dit Froissart, mais qui s'armoit de gueules à deux fasces noires et à une bordure noire, endentée, éprouva une funeste rencontre ; un boucher l'attendoit sur le bord du chemin, un fort loudier, qui l'avoit bien vu passer ; ce boucher tenoit une hache à longue poignée et pesant durement. Lorsque le chevalier s'en revenoit au petit pas, négligeant de se tenir sur ses gardes, ce vaillant loudier lui vient sur le côté et lui desclique un coup de hache entre le col et les épaules si très durement, qu'il le renversa en deux sur le col de son cheval ; et de rechef il le frappe avec fureur et lui enfonce, et lui embat sa hache dans la tête. Le chevalier, blessé à mort, tomba à terre, et son cheval s'enfuit jusques à l'écuyer qui l'attendoit au tournant d'une rue sur les champs. Cet écuyer arrêta le coursier et fut tout émerveillé de ce qu'il étoit venu à son maître : car il l'avoit bien vu chevaucher et aller jusques aux barrières, et là heurter de son glaive et retourner arrière. L'écuyer s'en vint donc et suivit le chemin qu'avoit parcouru son maître ; mais à peine avoit-il fait quelques pas qu'il l'aperçut entre quatre compagnons qui frappoient sur lui comme sur une enclume ; ce dont il fut si effrayé, qu'il n'osa aller plus avant ; toute tentative de secours étoit inutile, l'écuyer se montroit trop tard pour venir en aide à son malheureux maître : il se mit donc au retour au plus tôt qu'il put. »

Aussitôt que du Guesclin fut revêtu de son office de connétable, il prit ses dispositions pour se mettre à la poursuite des Anglais. Ceux-ci, de leur côté, prévoyant qu'ils allaient enfin trouver un adversaire, concentrèrent toutes leurs forces. « Ce serait bon, disaient Robert Knolles et Alain de Bouqueselle, que nous nous recueillissions ensemble et nous tinssions à notre avantage sur ce pays : il ne peut être que messire Bertran en sa nouvelleté ne nous vienne voir et qu'il ne cnevauche ; il le lairoit trop envis. Nous avons jà chevauché tout le royaume de France, et si n'avons trouvé nulle aventure plus avant : mandons notre entente à messire Hue de Cavrelée, qui se tient à Saint-Mor sur la Loire, te a messire Robert Briquet, et à messire Robert Ceni, et



à Jean Carsuelle, et aux autres capitaines des compagnies qui sont près de ci, et qui viendront tantôt et volontiers. Si nous pouvions ruer jus ce nouvel connétable et le seigneur de Cliçon qui nous est si grand ennemi, nous aurions trop bien exploité. »

Mais du Guesclin, soupçonnant les intentions des ennemis, ou instruit de leurs projets par ses espions, prit les devants et résolut de les surprendre. Une colonne de troupes sous les ordres d'aventuriers renommés fut surprise par les Français dans sa marche pour faire sa jonction avec Robert Knolles.

« On leur escourcit le chemin, dit Foissart, car droitement dans un lieu que on appelle le Pas Pont-Valain furent-ils rencontrés et attendus des François, qui leur coururent sus et les débordèrent soudainement. Les François étoient bien quatre cents lances, et les Anglois seulement deux cents. Là eut grand'bataille et dure, et bien combattue, et qui longuement dura, et fait de grandes apertises d'armes, de l'un côté et de l'autre. Car sitôt que François et Anglois se trouvèrent en contact, tous mirent pied à terre et en vinrent aux mains le glaive au poing corps à corps, et se combattirent de leurs lances et de leurs épées moult vaillamment. Toutes fois le champ de bataille demeura aux François, et les Anglois furent tous tués ou pris; oncques ne s'en sauva, si il ne fût des varlets ou des garçons. »

Ce revers fut tel pour les Anglais, que Robert Knolles se vit dès lors dans l'impossibilité de tenir la campagne. De la grande armée que le roi d'Angleterre avait placée sous les ordres du fameux aventurier il ne restait plus qu'une troupe embarrassante, trop faible pour se mesurer avec l'armée de du Guesclin, trop encombrante pour être utile dans une place forte. Robert Knolles n'eut donc d'autre ressource que de se retirer en Bretagne et de s'enfermer dans son château de Derval. Puis il donna congé « pour leur profit à toutes manières de gens d'armes et d'archers ». L'affaire de Pontvallain fut ainsi la dernière de la campagne de 1370.

L'approche de l'hiver ralentit les opérations militaires, mais ne les suspendit pas entièrement. Les troupes royales continuèrent à surprendre les places fortes qui restaient encore au pouvoir des Anglais. « On peut suivre pas à pas, dit M. Dareste, le progrès des armes françaises dans la série



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

aucune chevauchée sans la suivre, et aucune belle apertise d'armes sans la raconter, ne trouve à recueillir dans son histoire que des engagements particuliers, des sièges sans importance.

Au début de la campagne de 1372, la guerre reprit tout à coup avec une nouvelle vigueur. Les Anglais comptaient garder au moins les places qu'ils occupaient en Guyenne, en Poitou et en Saintonge, et ils espéraient bien reconquérir tout ce pays. Une flotte considérable appareillait donc à Southampton et se dirigeait vers nos côtes de l'ouest, pour y tenter une descente et envahir le Poitou. Cette flotte était placée sous les ordres du comte de Pembroke, qu'Édouard III venait de nommer gouverneur du Poitou, avec le commandement de toutes les forces qu'il trouverait dans cette province.

« Le roi Charles de France savoit la majeure partie des projets de l'Angleterre; je ne sçais, dit encore Froissart, comment ni par qui ils étoient révélés. Charles V fut donc informé que M<sup>gr</sup> Guichart d'Angle et ses compagnons étoient allés en Angleterre demander au roi un bon meneur et capitaine. Il savoit aussi que le comte de Pembroke avait été chargé de cette mission. »

Le roi de France n'ignorait aucun de ces détails, et se tenait prudemment sur ses gardes. Devançant les projets de ses adversaires, il avait secrètement mis en campagne une armée de gens d'armes. Pour mieux cacher ses mouvements, il s'était adressé au roi de Castille, et lui avait demandé d'amener par mer autant de troupes qu'il pourrait en lever dans ses États. Les Anglais n'avaient aucune défiance de ce côté. Henri de Castille, qui était redevable de son trône à Charles V, s'empressa de répondre à l'appel de son puissant allié, car dès ce moment la France se relevait de ses désastres. Il envoya donc aussitôt une flotte de quarante grosses nefes et treize barques bien pourvues et bien armées, ainsi que l'étaient alors les nefes d'Espagne. Cette flotte était montée par une armée de débarquement.

Or, le 23 juin 1372, le comte de Pembroke et son armée arrivèrent au havre de la Rochelle; mais ils trouvèrent les Espagnols, qui leur « destourbèrent le rivage ». Les Anglais et les Poitevins, surpris à l'improviste et forcés d'accepter la bataille, ne perdirent pas courage malgré leur infériorité

numérique, et l'impossibilité de lutter avec avantage contre les Espagnols. Ceux-ci, en effet, se trouvaient être beaucoup plus nombreux que les Anglais, montaient de meilleurs navires et les manœuvraient avec plus d'habitude et d'habileté. Aussi accueillirent-ils avec joie l'arrivée de leurs adversaires. Les deux flottes s'approchèrent en poussant de grandes clameurs et en faisant grand bruit. Les Espagnols « prirent le vent d'amont, et gagnèrent ainsi un premier avantage sur les nefes anglaises, et puis s'en vinrent fendant à pleine voile sur eux. La lutte s'engagea vivement et fut soutenue de part et d'autre avec un égal courage. »

Si la flotte anglaise eût été aussi bien construite et aussi bien armée que la flotte espagnole, la victoire ne fût pas restée aux alliés de Charles V, car « des Anglois tenoient leurs lances acérées, dont ils lançoient les horions si grands, que nul les approchait; mais il n'étoient ni trop bien armés ni assez bien protégés; les traits que les Espagnols leur jetoient du haut de leurs navires, les pierres, les masses de plomb et les barreaux de fer dont ils les écrasoient blessèrent et tuèrent de nombreux chevaliers et écuyers, ce premier jour de combat. »

La bataille dura jusqu'à minuit, et, de part et d'autre, on se préparait à recommencer l'action dès le matin du lendemain. Le sénéchal de la Rochelle, et trois autres chevaliers anglais qui se trouvaient dans la ville, essayèrent d'entraîner les Rochellois à prendre part à la lutte contre les Espagnols; mais les habitants, « qui nulle volonté n'en avoient, s'excusoient et disoient qu'ils avoient leur ville à garder, et qu'ils n'étoient pas gens de mer, et qu'ils ne pouvoient combattre que sur terre; que si les Espagnols faisoient mine de débarquer et de venir les attaquer dans leur ville, ils iroient volontiers au devant d'eux. »

Le sénéchal et les trois chevaliers anglais en furent réduits à s'armer, eux et leurs gens, et à se porter seuls au secours de leurs compatriotes.

Au lever du jour, la bataille recommença avec plus d'acharnement encore que la veille; les Espagnols avaient conservé les avantages de la position et de leur supériorité numérique. Malgré leur courage et leur ardeur à se défendre, les Anglais perdirent bientôt tout espoir de vaincre; la victoire des Espagnols fut décisive.

Le comte de Pembroke, qui commandait la flotte anglaise, fut fait prisonnier. Bon nombre de ses chevaliers furent tués ou pris; son vaisseau fut coulé.

Telle fut cette fameuse bataille navale livrée devant la Rochelle par les alliés de Charles V à la flotte anglaise, qui semblait apporter en France les dernières troupes d'Édouard III. La politique du sage roi et l'alliance avec la Castille commençaient à porter leurs fruits.

En même temps, un autre héros, ennemi-né d'Édouard III, venait mettre son audace et son épée au service de Charles V pour chasser les Anglais du royaume.

C'était Yvain de Galles, qui alla assiéger la petite île de Guernesey. « Là eut grand'bataille et dure, et qui longuement se tint. Finalement, les Anglois furent déconfits, et y en eut de morts plus de quatre cents sur la place. »

Quelque temps après cette affaire, et après la défaite des Anglais devant la Rochelle, Yvain de Galles reçut l'ordre de passer en Espagne et d'y solliciter l'armement d'une nouvelle flotte, destinée à protéger les côtes de France. Henri de Transtamare acquiesça d'autant plus volontiers à cette demande, que les Anglais devenaient l'ennemi commun de la France et de la Castille. Le duc de Lancastre avait pris les titres de lieutenant du roi d'Angleterre en Guyenne et de roi de Castille. Henri de Transtamare rassembla donc sans retard une flotte de quarante gros navires, dont il donna le commandement à son maître-amiral, don Radigho de Rous, et à Yvain de Galles. « Si singlèrent aussitôt par mer, sans avoir empêchement ni vent contraire, et arrivèrent devant la ville de la Rochelle, qui étoit le but de leur expédition. La flotte se mit à l'ancre le plus près possible de la ville, et s'y ordonna pour en faire le siège. Quand ceux de la Rochelle virent cette grosse flotte des Espagnols, ils furent durement ébahis, car ils ne s'étoient pas encore vus assiégés si puissamment, ni par des marins aussi renommés.

« Cependant les Rochellois penchoient plutôt pour les François que pour les Anglois, leur conduite pendant la bataille navale qui vient d'être racontée en étoit la meilleure preuve; ils avoient le courage de tout bon François, mais ils s'en dissimuloient autant qu'ils pouvoient; en réalité, ils se seroient déclarés très volontiers pour les François, si ils avoient pu le faire sans danger de voir leur ville détruite; mais tant



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Mais le captal avait compté sans Yvain de Galles et le seigneur de Pons, que les soins du siège de la Rochelle n'empêchaient pas de surveiller les allées et venues et les projets des Anglais. Des espions les tenaient au courant de tout ce qui se tramait chez leurs adversaires, et le projet de faire lever le siège de Soubise ne fut pas plus tôt formé, que les alliés de Charles V résolurent de s'opposer, par un coup de main hardi, à l'entreprise du captal. « Le dit Yvain, qui étoit moult habile et vaillant homme d'armes, imagina que les préparatifs du captal se faisoient avec assez de lenteur pour lui laisser le temps de prendre les devants sur l'expédition projetée, et de surprendre toutes les forces angloises dans une embuscade. » Il choisit donc les meilleurs hommes d'armes de sa flotte, tint conseil avec eux, et les trouva tout disposés à l'exécution de son dessein. Tout ceci se fit secrètement. Yvain de Galles eut à sa disposition environ quatre cents armures de fer, qui s'embarquèrent le soir en bel ordre sur treize barques légères tirées de la flotte et amenées d'Espagne pour ces sortes d'expéditions. « Yvain de Galles se mit en l'une, et nagèrent et ramèrent tant les matelots, qu'ils vinrent en l'embouchure de la Charente, à l'opposé du chastel de Soubise, et là se tinrent tout coy à l'ancre sur la dite rivière, pour ne pas donner l'éveil aux assiégés. »

Le captal de Buch, qui se tenait à Saint-Jean-d'Angely, et qui avait fait mander plus de quatre cents hommes d'armes pour cette entreprise, fut informé, au moment de se mettre en marche, que le sire de Pons n'avait en somme devant Soubise pas plus de cent lances. Sur cette information, qu'il accepta trop légèrement, il renvoya la moitié de ses gens pour garder leurs forteresses, et partit de Saint-Jean avec deux cents lances, tous des meilleurs, à son avis, et chevaucha tant que, vers la nuit, il se trouvait assez près de l'armée des Français qui faisait le siège, et qui ne soupçonnait pas la présence de cet adversaire. Le captal fit arrêter sa troupe dans un bosquet, et tous ses gens mirent pied à terre pour resserrer leurs armures et ressangler leurs chevaux; puis tous se mirent en bataille sans faire aucun bruit, et reprirent leur marche en silence jusqu'au logis du seigneur de Pons et des Bretons, qui se tenaient tout en sécurité. « Et voici tout à coup monseigneur le captal et sa troupe

qui entrent sans dire mot ni faire trop grant tumulte, et commencent à renverser tout par terre et à abattre gens, occire et découper, et prendre. Là furent pris le sire de Pons, Thibaud du Pont, Alyot de Calais, et tous ceux qui étoient là furent morts ou pris, et les Anglois se croyoient si bien victorieux et seigneurs et maîtres de tout ce qu'ils avoient pris, qu'ils ne songeoient plus qu'à emmener leurs prisonniers. »

Yvain de Galles, qui était venu du côté opposé à celui par où s'étaient présentés les Anglois, s'était tenu caché derrière la rivière et le château, tout pourvu et avisé; il ne vit pas plus tôt la lutte engagée, qu'il fit débarquer toutes ses troupes et ranger ses gens en bataille. Toutefois il avait jugé prudent d'attendre un moment décisif pour intervenir, bien que ses forces lui eussent permis de se jeter dans la mêlée et d'en sortir avec avantage; il voulait surprendre les Anglois comme ceux-ci avaient surpris les Français. « Pendant le désordre qui suivit la victoire du captal de Buch, tous ses compagnons s'occupant beaucoup plus de piller et de garder leurs prisonniers que de se garder eux-mêmes, Yvain de Galles fit allumer grand foison de falots et de torches que les varlets portoient à côté de leurs seigneurs, et tous s'en vinrent par derrière les logis où les Anglois se tenoient, et pensoient avoir tout fait. Voici donc le dit Yvain et sa troupe, qui étoit forte et épaisse, et en bonne volonté de faire grande besogne; ils entrent en ces logis, les épées toutes nues, et commencent à jeter leurs cris, et à occire et à découper gens d'armes, et renverser tout par terre, et prendre prisonniers, et délivrer ceux qui étoient pris. Que vous ferois-je long conte? Là fut pris le captal de Buch par un écuyer de Picardie qui s'appeloit Pierre d'Anviller, appert homme d'armes durement, dessous le pennon à Yvain. Là furent tellement épars et rués par terre les Anglois, qu'ils ne se pouvoient ravoire ni deffendre. Et furent tous les prisonniers françois repris, le sire de Pons premièrement, qui en fut très heureux, et auquel l'aventure fut plus belle qu'à nul des autres; car, si les Anglois l'eussent tenu, jamais n'eût vu sa délivrance. »

Le lendemain, Yvain de Galles conduisit ses prisonniers sur la flotte, qui se tenait devant la Rochelle, et en ramena « grande foison de gennevois et d'arbalétriers ». Ceux-ci



furent une démonstration si hardie devant Soubise ; que la dame et son conseil crurent devoir capituler. Tout l'honneur de cette affaire revint à Yvain de Galles, dont l'initiative et la hardiesse réparèrent une défaite et nous valurent deux victoires. Cette affaire donne en outre une idée des ruses de guerre et de la tactique employées à cette époque. Le fait suivant ajoute encore à ces indications et montre jusqu'à quel point les Anglais étaient restés impopulaires parmi nous.

« Il y avoit alors à la Rochelle un *maieur* durement aigu, soublit en toutes ses choses, et bon François de courage, comme il le montra. Quelque temps après l'affaire de Soubise, quand ce maieur vit que tout alloit tourner contre les Anglois, il résolut de mettre à exécution un projet qu'il avoit formé depuis longtemps. Déjà il s'en étoit découvert à plusieurs bourgeois de la ville qui étoient d'accord avec lui. Un certain Philippot étoit alors gardien du château de la Rochelle pour les Anglois. Le dit maieur, qui s'appeloit sire Jean Caudourier, savoit bien que ce Philippot, excellent homme d'armes du reste, ne pouvoit lutter de ruse et de finesse contre qui que ce fust, car il n'étoit mie soucieux ni percevant, sans nulle mauvaise malice. Un jour, le maieur invita le gardien du château à venir dîner le lendemain chez lui, où quelques bourgeois de la ville devoient se trouver réunis. Ce Philippot, qui n'y pensoit que tout bien, accepta volontiers cette invitation, et se présenta au jour indiqué. Au moment de se mettre à table, sire Jean Caudourier, qui avoit machiné toute une intrigue, et qui en avoit informé ses compagnons, dit à Philippot : « J'ai reçu depuis hier, de par notre cher seigneur le roi d'Angleterre, des nouvelles qui bien vous touchent. — Et quelles sont-elles ? » répondit Philippot. Le maire ajouta : « Je vous les montrerai, et ferai lire en votre présence, car c'est bien raison. » Adonc alla-t-il en un coffre, et prit une lettre tout ouverte, anciennement faite, et scellée du grand sceau du roi Édouard d'Angleterre. » Cette lettre n'avoit aucun rapport avec les nouvelles que promettoit le maieur ; mais qu'importait pour le succès de la ruse, puisque le trop confiant Anglais ne savoit lire ? Le maieur offrant la lettre au dit Philippot : « Voici les nouvelles, » ajouta-t-il en lui montrant le sceau royal, la seule chose que l'homme de guerre pouvoit reconnaître et apprécier. A la vue des armes de son roi, le commandant du fort



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sur bons gros coursiers, pour tantôt partir quand la mêlée se commenceroit. Le châtelain, sitôt que il les vit apparoir, il hâta ses compagnons et dit : « Allons, allons vite en la place, on nous attend. » Lors se départirent du châtel tous les compagnons, sans nul soupçon, qui montrer se vouloient et qui argent attendoient, et ne demeurèrent au dit châtel fors que varlets, et vuidèrent la porte, et la laissèrent tout ample ouverte, pour ce que ils pensoient y rentrer promptement. Ils s'en vinrent donc sur la place pour se montrer et faire voir] au maieur et aux jurés qui là campoient. Quand ils furent tous rassemblés, le maieur, pour gagner du temps, se mit à discourir avec eux et disoit à l'un et puis à l'autre : « Encore n'avez-vous pas tout votre harnois, pour prendre pleins gages, il le vous faut amender. » Et cils disoient : « Volontiers. » Ainsi en jasant et en bourdant, il les retint tant que l'embûche sortît des vieilles maisons où elle étoit cachée. Les hommes qui la composoient étoient tous armés si bien, que rien n'y manquoit; ils se jetèrent aussitôt entre le châtel et la garnison, et se saisirent de la porte. Quand les soudoyers virent ce mouvement, ils comprirent que ils étoient trahis et déçus, et furent bien ébahis, et à bonne cause. A ce moment le maieur et tous les jurés partirent au galop de leurs chevaux, et laissèrent leurs gens terminer l'affaire. Les soudoyers se laissèrent prendre bellement, car ils virent bien que deffense n'y valoit rien. »

En redevenant française, la Rochelle exigeait la démolition du château, sa réunion à la couronne, le droit de battre monnaie, le privilège de voter, d'accorder et de donner de bonne grâce toute sorte d'impôt. Le roi accorda tout, et les princes, ses frères, et le connétable prirent possession de la ville.

Les affaires de la guerre étoient si heureuses, que Charles V pouvait sans danger faire toutes sortes de concessions. Du Guesclin, Yvain de Galles et le sire de Clisson ne cessaient d'envoyer au châtel du Louvre les nouvelles de leurs nombreux succès.

## CHAPITRE VIII

État de paix. — Affaires de Castille et d'Écosse. — Traité de paix avec Charles le Mauvais. — Olivier de Clisson. — Guerre de Bretagne. — Expédition du duc de Lancastre. — Négociations pour un traité de paix. — Siège de Quimperlé. — Trêve de deux ans. — Prise de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Le sire de Coucy et les compagnies. — La France pendant les deux années de paix. — Mort du prince Noir et d'Édouard III. — Bibliothèque royale. — Ordonnances.

Vers la fin de la campagne de 1372, la France se retrouvait en possession d'elle-même, et le royaume était à peu près complètement évacué par les Anglais. Le bon connétable et le sire de Clisson s'étaient fait une mission d'emporter toutes les forteresses occupées par les Anglais et de les rendre au roi de France. Charles V n'avait d'autre tâche que de leur fournir assez de troupes pour que les Français fussent toujours deux ou trois fois plus nombreux que les Anglais, et assez d'argent pour que la solde ne fût jamais en retard.

En même temps Charles V menait à bonne fin ses affaires politiques. « On vient de voir que sa bonne intelligence soutenue avec le roi de Castille lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Édouard fit des efforts pour détacher le Castillan du Français ; il cumula promesses et présents, sans pouvoir parvenir à diminuer l'affection qui unissait les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Écosse à rompre la

trêve avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier<sup>1</sup>. »

Froissard prétend, il est vrai, et peut-être avec raison, que « les trêves ne se rompèrent mie » ; mais il accorde que « demeuroient les choses en cel état que qui plus y avoit mis, plus y avoit perdu ». La guerre se faisait réellement sans avoir été ouvertement déclarée. Et en effet, dit encore Froissart, « les trêves tenoient bien chevaliers et écuyers de l'un pays et de l'autre ; mais ce ne faisoient mie les vilains qui se trouvoient ès frontières ; ainçois se battoient et navroient souvent, et occioient et pilloient vaches, bœufs, porcs, brebis et moutons ; si tolloit le plus fort au faible. » Et quand les plaintes en venaient aux rois et à leurs conseils, alors surtout que des pourparlers étaient engagés pour consolider la paix, les Français se plaignaient des compagnies, et les Anglais protestaient énergiquement contre les Écossais, alliés de Charles V, et les accusaient de toutes les batailles qui avaient lieu sur tous les points. Dans ces conditions, chacun des deux partis se renvoyait la responsabilité de la guerre. Charles V, qui ne songeait qu'à inquiéter les Anglais de ce côté, avait donc parfaitement atteint son but. En même temps il entrait en négociations avec le roi de Navarre et réussissait à enlever pour ce moment à Édouard III la ressource des perfidies ordinaires de Charles le Mauvais.

Le roi de Navarre était alors à Cherbourg. Les conseils des principaux seigneurs de son entourage, et le danger qu'il y avait alors à se déclarer ouvertement contre le roi de France l'amènèrent assez facilement à accepter les propositions des envoyés de Charles V. Un projet de traité fut arrêté de part et d'autre, et les préliminaires en furent signés à Caen. « Vint le connétable de France en Normandie droit à Kem, dit Froissart, pour confirmer cette paix et amener le roi de Navarre en France. Et fut en ce châtel de Kem de tous points la paix confirmée et jurée à tenir à toujours et à jamais. » Le roi de Navarre vint ensuite se présenter à la cour de Charles V à Paris, afin de faire son hommage au roi de France, son suzerain. Le duc d'Anjou, qui jamais ne put aimer le roi de Navarre, « s'en étoit alors parti

<sup>1</sup> Anquetil.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

rupture qui allait bientôt éclater entre le duc de Bretagne et son suzerain le roi de France.

Édouard III avait d'abord préparé, pour défendre le Poitou, une grande expédition qu'il voulait conduire lui-même. « Mais ses préparatifs, commencés tard, après la bataille navale perdue contre les Castillans, traînèrent en longueur; les vents contraires le retinrent ensuite plusieurs semaines dans la Manche, et il finit par remettre l'exécution de ses projets à l'année suivante. »

A la même époque, le duc de Bretagne, Jean de Montfort, céda à l'influence de la politique anglaise et chercha à soulever ses vassaux contre le roi de France. Les Anglais soutinrent leurs intrigues et poursuivirent leurs projets en débarquant sur les côtes de Bretagne une nombreuse armée. Ce fut le signal de la reprise des hostilités. Du Guesclin avait ouvert la campagne de 1373 par la prise des châteaux de Chizé, de Niort et de Lusignan en Poitou. Il reçut aussitôt l'ordre de se porter en Bretagne. La haute noblesse s'était, sans réserve, tournée vers Charles V; d'un autre côté, le peuple, « se souvenant des maux de l'ancienne guerre, détestait les soldats anglais, qu'il en regardait comme les auteurs. » La marche de l'armée royale placée sous les ordres de du Guesclin fut des plus rapides. Le connétable occupait sans coup férir les villes et les châteaux que les Anglais s'empressaient d'abandonner à son approche. La conquête de la Bretagne fut terminée vers la fin du mois de juin.

Charles V avait fait précéder les hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglais dans son duché, et, au contraire, de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. Montfort répondit qu'il éloignerait les Anglais de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourrait; que, quant à l'injonction de se joindre aux Français pour leur faire la guerre, il s'en rapportait au traité de Bretigny, qui lui laissait le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'était plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvait ce qu'il voulait.

Les victoires du connétable et une révolte populaire suscitée par des impôts exceptionnels obligèrent Jean de Montfort à se réfugier en Angleterre.

Ces affaires de Bretagne semblent n'être, à la vérité, qu'une

diversion à un grand projet d'invasion par le Nord de la France. Les Anglais avaient, en effet, résolu de faire une dernière tentative au cœur du royaume, en suivant la route déjà prise par Édouard III en 1359 et par Robert Knolles en 1370. Le duc de Lancastre, qui était lieutenant général de la Guyenne et portait le titre de roi de Léon et de Castille, dit M. Darestes, sortit de Calais au mois de juin 1373, avec une armée de trente mille hommes environ, dont un tiers de gendarmes accompagnés de leurs écuyers et coutilliers, un tiers d'archers anglais et un tiers de mercenaires étrangers. Jean de Montfort était avec lui, mais sans commandement, et ils ne purent demeurer longtemps d'intelligence. Le duc de Lancastre espérait forcer les Français à une bataille; or le conseil du roi, se rappelant toujours Crécy et Poitiers, avait décidé qu'on n'en livrerait pas. On laissa les Anglais passer sans combat à travers la Picardie et la Champagne; on se contenta de leur fermer les places, de les observer, de les suivre à distance, et de tomber sur les traînards ou sur ceux qui s'écartaient pour piller. On ne s'émut pas plus qu'en 1370 de leurs ravages et de leurs incendies. « Car le conseil du roi disoit ainsi : Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage; il leur ennuiera, et iront tous à néant. Quoiqu'un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, si se départ depuis et dégâte de soi-même. Ainsi adviendra-t-il de ces gens anglois. »

Lancastre était aux environs de Troyes, quand du Guesclin vint prendre le commandement des troupes françaises d'observation. Les Anglais traversèrent la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin, en se dirigeant vers Bordeaux; mais du Guesclin les poursuivit et leur tua beaucoup de monde au passage de la Loire ou dans les montagnes du centre. Ils arrivèrent à Bordeaux au bout de cinq mois seulement, dans la mauvaise saison, n'ayant plus de chevaux, décimés par la faim, par les maladies, et réduits à un chiffre qui ne dépassait guère six mille hommes. Loin d'être d'aucune utilité à la Guyenne, ils venaient prouver leur impuissance aux populations du Midi. Épuisés par cet inutile effort, ils n'envoyèrent pas un soldat sur le continent l'année suivante.

A peine entré en Guyenne, le duc de Lancastre avait demandé au duc d'Anjou, qui le poursuivait, une suspension



d'armes. Charles V, consulté par son frère, refusa les propositions d'un ennemi vaincu, parce qu'il découvrit que l'Anglais ne voulait suspendre les efforts de sa nation contre la France que pour les tourner contre la Castille, dont il ambitionnait toujours la couronne comme gendre de don Pèdre. Pour cette raison, le roi de France ne voulut pas d'une trêve qui exposerait son fidèle allié. Il consentit seulement que des ambassadeurs qu'il nomma se transportassent à Bruges pour traiter de la paix.

Depuis longtemps déjà le pape Grégoire XI, d'accord en cela avec plusieurs cardinaux, avait pris le rôle de médiateur entre la France et l'Angleterre. Deux légats, l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Carpentras, furent chargés de négocier un accommodement entre les deux royaumes. « Tant exploitèrent les deux cardinaux, dit Froissart, qu'ils vinrent à Paris, où ils furent reçus bénignement du roi de France et du duc d'Anjou. Les envoyés exposèrent au souverain et à son frère les conditions dans lesquelles ils étoient partis d'Avignon et firent valoir leur titre d'envoyés du pape et du saint Collège. Le roi et le duc d'Anjou accueillirent leurs paroles avec bienveillance et consentirent volontiers à ce qu'ils chevauchassent vers le duc de Lancastre et le duc de Bretagne, afin d'entamer des négociations avec eux. Charles V les congédia en leur disant que sur leur route ils trouveroient le connétable et le seigneur de Clisson, qui étoient chargés de tout ce qui se rapportoit aux affaires de la guerre. Le roi les invitait par conséquent à conférer de leur mission avec eux et à s'en rapporter uniquement à eux.

« Les deux légats remontèrent aussitôt à cheval avec toute leur suite et chevauchèrent du côté de Troyes.

« Ils firent tant et si bien que ils y parvinrent sans retard et y trouvèrent le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le connétable et nombre de grands seigneurs dont ils furent les bien venus ; ils expliquèrent aux deux ducs, au connétable et au seigneur de Clisson le but de leur ambassade en appuyant sur ce fait qu'ils étoient les médiateurs désignés par le pape et la chrétienté. Les deux ducs répondirent à ces discours en disant que tout dans cette affaire ne pouvoit dépendre d'eux et que les Anglois y avoient la même part ; qu'en conséquence ils ne pouvoient que promettre de ne rien



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tiens, ainsi que j'ai espérance que je ferai, je leur remontrai que je suis leur sire : si que, héraut, retournez ; vous n'emporterez autre chose de moi. » Le héraut retourna, et fit sa réponse à ses seigneurs, tout ainsi, ni plus ni moins, que vous avez ouï. »

L'assaut recommença le même jour et fut encore donné les jours suivants, au point que les assiégés, ne pouvant plus continuer à se défendre, proposèrent de se rendre simplement à la volonté du duc, si dans quinze jours ils n'étaient secourus. Les Anglais amenèrent le duc à ne leur accorder que huit jours, ce que les assiégés acceptèrent encore avec empressement, sachant bien qu'ils ne pouvaient tenir de force que cinq ou six jours, « et encore ne savaient-ils si on les minait ou non. »

Le roi de France était exactement informé de leur fortune et de leur aventure, ainsi que de la triste fin qui les attendait ; car il avait cinq ou six coureurs à cheval, nuit et jour allant et venant de Paris en Bretagne et de Bretagne à Paris, et qui rapportaient du jour au lendemain les nouvelles de cent ou quatre-vingts lieues, changeant de chevaux de ville en ville. Et de même d'autres courriers partaient constamment de Bruges pour Paris et de Paris pour Bruges ; de cette manière, tous les jours il connaissait les traités qui s'élaboraient lentement.

Aussitôt qu'il apprit la convention de Quimperlé, Charles V se hâta d'envoyer auprès de son frère le duc d'Anjou un courrier spécial qui lui signifiait sans restriction de conclure une trêve avec les Anglais à quelque prix que ce fût, et de bien spécifier dans ce traité que toutes les terres relevant de la couronne de France, sans aucune exception, seraient comprises dans ce traité ; le même courrier devait expliquer la raison de tous ces sacrifices et de cette précipitation inaccoutumée. Aussitôt renseigné sur la situation, le duc d'Anjou, qui avait les légats sous la main, mit tout en œuvre, et accorda une trêve qui devait durer jusques au premier jour de mai 1376, et qui laissait toutes les affaires de guerre dans l'état où elles se trouvaient à ce moment même. C'était une suspension d'armes immédiate. Aussitôt la trêve signée, deux des chevaliers du duc de Lancastre furent expédiés pour en porter copie authentique au duc de Bretagne. Pour hâter la besogne et pour montrer le chemin à ces deux che-

valiers, le duc d'Anjou prit deux des sergents d'armes de son frère le roi, et leur dit : « Hâtez-vous et faites hâter ces chevaliers, et renouvelez de chevaux partout où vous viendrez; et ne cessez ni nuit ni jour tant que vous ayez trouvé le duc de Bretagne. »

« Avec tout ce, il en pria et fit prier par les légats les deux chevaliers espéciaument; et aussi leur sire le duc de Lancastre leur rechargea. Aussi ils marchèrent tant et si vigouusement que, sur cinq jours, ils furent de Bruges devant Quimperlé, et trouvèrent le duc qui jouoit aux échecs au comte de Cambridge dedans son pavillon. Ils s'agenouillèrent devant lui et devant le comte et les saluèrent en anglois. Les deux chevaliers furent les très bien venus de ces seigneurs, parce qu'ils venoient de leur frère le duc de Lancastre, dont ils apportoient des nouvelles. Aussitôt que les chevaliers furent interrogés, messire Nicoles Urswich mit avant la charte de la trêve et les commandements dont elle étoit accompagnée. » En vertu des pleins pouvoirs qu'il tenoit du roi d'Angleterre, le duc de Lancastre ordonnait de suspendre toutes les opérations de guerre sans délai ni retard, sous quelque prétexte que ce fût, et quel que pût être l'état des affaires engagées; il commandait en outre aux troupes anglaises de se retirer immédiatement en dehors des frontières du royaume de France. « Or, dit Froissart, regardez si cette chose vint bien à point pour les barons de Bretagne qui étoient enclos en tel danger en Quimperlé, qui n'avoient plus que un jour de répit. Oncques chose ne chéit si bien à gens qu'il leur en chéit. Vous devez savoir que le duc de Bretagne fut étrangement courroucé quand il ouït ces nouvelles; et hocha la tête, et ne parla en grand temps; et le premier parler qu'il dit ce fut : « Maudite soit l'heure quand oncques je m'accordai à donner trêves à mes ennemis ! »

Telle étoit la sollicitude de Charles V pour ses généraux et ses armées. Les négociations rompues subitement peuvent être reprises; la perte d'hommes aussi remarquables que les Clisson, les Rohan, les Laval et leurs compagnons eût été irréparable.

Malheureusement le sage roi se montrait alors moins soucieux d'observer la trêve que de sauvegarder ses intérêts. Pendant que le duc de Bretagne levait le siège de Quimperlé,

le bon connétable continuait celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Jean de Montfort s'était soumis aux ordres du duc de Lancastre lui commandant au nom du roi d'Angleterre que, « en quelque état qu'ils fussent, ils se partissent sans délai ». Le duc d'Anjou paraît avoir oublié de faire transmettre à du Guesclin au nom du roi de France des ordres analogues. Ceux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, absolument comme ceux de Quimperlé, s'étaient mis en composition et devaient se rendre au connétable à jour fixe s'ils n'étaient secourus. Or les Anglais, « quand ils se partirent de Bretagne, pensèrent que ce siège-là se devoit aussi bien lever que s'étoit levé celui de devant Quimperlé; mais non fit; au contraire, au jour indiqué, plus de dix mille lances, chevaliers et écuyers, se trouvoient devant la place. Quatreton, messire Thomas Trivet, messire Jean de Bourcq et les compagnons qui étoient dans la place à la discrétion des assiégeants firent assez de difficultés pour se rendre, car ils avaient oui parler de la trêve et ils vouloient s'enfermer et se défendre jusqu'à plus ample information et décision suprême. Mais les François ne l'entendoient pas ainsi : aux objections de leurs adversaires ils répondoient que la première convention passoit avant la dernière ordonnance, et qu'ils avoient stipulé dans le traité de capitulation que, si le duc de Bretagne en personne ne venoit lever le siège, la ville devoit se rendre, et mettre la garnison en la volonté du connétable. « Encore est le duc au pays, ce disoient les François; pourquoi ne trait-il avant? Nous sommes tout pourvus et appareillés de l'attendre et de combattre, et vous demandons, par votre serment, si vous lui avez point signifié. » Ils disoient bien oui. « Et pourquoi ne trait-il avant? » Ils répondoient : « Il maintient, et nos gens aussi, que nous sommes au traité de la trêve. » Les François disoient qu'il n'en étoit rien; finalement le connétable informa les assiégés que, s'ils ne rendoient la forteresse, comme ils s'y étoient engagés tout premièrement, il feroit mourir leurs otages et puis leur donneroit des assauts comme ils n'en avoient oncques endurés. Bien étoit en sa puissance de les conquérir, et quand par force ils seroient conquis ils fussent tous certains que l'on n'en prendroit nul à merci, mais que tous seroient mis à mort! Ces paroles ébahirent Quatreton et les compagnons, qui tinrent aussitôt conseil sur



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Tous ces pourparlers et toutes ces négociations n'aboutirent qu'à prolonger la trêve jusqu'au 24 juillet 1377, ce qui lui donnait une durée totale de deux ans et un mois. Un projet de mariage entre le jeune Richard, fils du prince de Galles, héritier présomptif de la couronne, et Marie de France, fille de Charles V, fut par là même abandonné, et les préparatifs de guerre durent recommencer sur terre et sur mer.

Aussitôt la trêve signée, Charles V eut encore une fois à s'occuper des grandes compagnies. Après l'affaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, « tous gens d'armes se départirent, dit Froissart, et se retrait chacun en son lieu les ducs, les comtes et les barons ; » mais il n'en fut pas de même des compagnies franches. Celles-ci, quittant le théâtre de la guerre, « firent leur route à part les seigneurs et se retirèrent en Bretagne et sur la rivière de Loire. Là les envoyoit le roi de France reposer jusques à tant qu'il auroit autres nouvelles. Toutefois, pour éviter au royaume les désordres et le pillage, qui devoient nécessairement arriver avec le repos forcé de ces bandes, Charles V eut recours au sire de Coucy, qui avoit déjà demeuré cinq ou six ans hors du pays, qui étoit un frisque et gentil chevalier, de grand'prudence et de grand sens, et qui pouvoit par conséquent être placé à la tête des compagnies pour les diriger dans une expédition lointaine. Ce projet paroissoit d'autant plus naturel que le sire de Coucy réclamoit alors des droits sur le duché d'Osterriche par la succession de sa dame de mère, qui étoit sœur germaine du duc dernièrement mort ; et celui qui pour le temps possédoit le duché d'Osterriche n'étoit que cousin germain, plus lointain de droit lignage que le sire de Coucy. Cette affaire fut portée au conseil du roi de France, qui proposa et décida que le sire de Coucy s'aideroit autant que possible des compagnies, et en feroit son fait en Osterriche, et en délivreroit le royaume de France. C'est pourquoi le gentil sire de Coucy, messire Enguerrand, fust aussitôt mandé à la cour. »

C'était recommencer l'expédition qui avait si mal réussi à la fin du règne de Jean II. L'entreprise projetée ne devait pas avoir plus de succès que la tentative de croisade. Malheureusement il n'y avait plus d'affaires d'Espagne pour occuper les aventuriers, et du même coup se procurer un

puissant allié; il fallut bien se contenter des aventures que pouvait offrir l'Autriche.

« Charles V fit donc demander convertement au sire de Coucy s'il ne vouloit point se charger des compagnies et les mener en Osteriche. Il répondit d'abord qu'il examineroit attentivement ce projet et prendroit conseil de ses amis; puis, d'accord avec eux, il fit savoir au roi de France qu'il se chargerait volontiers d'employer les compagnies et de les conduire en Osteriche; mais qu'il désiroit que le roi y voulût mettre quelque chose du sien, et lui prêter aussi aucune finance pour payer leurs menus frais, et pour acquérir amis et passages, tant en Bourgogne et en Aussay (Alsace), que sur la rivière du Rhin, où il leur convenoit d'aller s'ils vouloient entrer en Osteriche. Le roi de France n'avoit d'autre souci dans ce traité que de voir son royaume délivré des compagnies, et comptoit pour peu de chose l'argent qu'il lui en coûteroit. Aussi accorda-t-il sans difficulté tout ce que lui demandoit Enguerrand de Coucy. Charles V finança donc pour les compagnies et leur chef, et leur délivra grand argent, mal employé, ainsi que vous entendrez bientôt raconter; car oncques gens ne s'acquittèrent si mal envers seigneur qu'ils s'acquittèrent envers le seigneur de Coucy. Ils prirent son or et son argent et ne lui firent nul service.

« Vers la saint Michel trois cent soixante et quinze, ces compagnies et ces gens d'armes, Bretons et autres nations du royaume de France, quittèrent leurs quartiers et se dirigèrent vers la Lorraine, où ils firent moult de dégâts et de dangers, pillant plusieurs villes et plusieurs châteaux, et foison du plat pays; et ils eurent de l'or et de l'argent à leur gré de ceux de Metz en Lorraine. »

Le sire de Coucy avait fait défier le duc d'Autriche et tous ses « aidants », et lui « pensoit faire une grande guerre ». « Cependant, comme très vaillants gens d'armes et bons guerroyeurs que sont les Autrichiens, ils allèrent au-devant de l'envahisseur et prirent toutes les précautions nécessaires pour lui barrer le chemin; car aussitôt qu'ils furent informés de l'approche du seigneur de Coucy, de ses gens et des compagnies, ils détruisirent eux-mêmes et incendièrent toutes les ressources de la contrée, sur un espace que l'ennemi ne pouvait franchir en trois journées de marche. »



Bretons et aventuriers n'étaient venus que dans l'espoir du pillage. Aussi l'aspect de ce pays « tout ars et dérobé » fut loin de les réjouir. Ils regrettaient amèrement, dit Froissart, « les beaux vignobles et le gras pays de France, de Berry et de Bretagne, et ils ne savoient que donner à leurs chevaux, dont ils furent tout ébahis. »

Bretons et Bourguignons s'arrêtèrent d'un commun accord avant de franchir le Rhin et tinrent conseil sur ce qu'ils avaient à faire. « Et comment! disent-ils, c'est telle chose la duché de Osteriche? Le sire de Coucy nous avoit donné à entendre que c'étoit l'un des gras pays du monde, et nous le trouvons le plus povre; il nous a déçus laidement. Si nous étions au delà de cette rivière du Rhin, jamais ne le pourrions repasser que ne fussions tous morts et pris, et en la volonté des Allemands, qui sont gens sans pitié. Retournons, retournons en France! ce sont mieux nos marches; mal-de-hait ait qui ira plus avant! » Sur ce point, tous furent d'avis d'arrêter là leur marche en avant, et de prendre leurs quartiers d'hiver en deçà du Rhin; ils obligèrent en outre le seigneur de Coucy à se loger tout au milieu d'eux; ce qui lui fit soupçonner quelque commencement de révolte et de trahison. Aussi, ayant réuni autour de lui les principaux chefs des compagnies, il leur dit: « Seigneurs, vous avez pris mon or et mon argent, dont je suis grandement endetté, et l'argent du roi de France, et vous êtes obligés, par foi et par serment, de vous acquitter loyaument en ce voyage. Si vous vous en acquittez autrement, je suis le plus déshonoré homme du monde. — Sire de Coucy, répondirent à ce premier les capitaines des compagnies et les Bourguignons, la rivière du Rhin est encore moult grosse, on ne la peut passer à gué sans navire. Nous séjournons ici jusqu'à ce que viendra le beau temps. Nous ne savons les chemins en ce pays; passez devant, nous vous suivrons. On ne met pas gens d'armes hors du bon pays comme vous nous avez mis; vous nous disiez et affirmiez que l'Osteriche est un des bons et gras pays du monde, et nous trouvons tout le contraire. »

Le sire de Coucy se vit bientôt prisonnier des bandes dont il croyait être le chef. Quand il parlait de passer le Rhin, on lui répondait de marcher lui-même en avant; mais pas un des aventuriers ne bougeait pour l'accompagner ou le suivre.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pour retourner « en ce bon pays de France, que ils n'appelloient mie Osteriche, mais leur chambre ».

Charles V profita des deux années de la trêve pour compléter les réformes qu'il poursuivait depuis le commencement de son règne : perfectionner la nouvelle organisation du royaume, pourvoir à sa défense et se préparer des moyens d'action pour reprendre au besoin l'offensive contre les Anglais.

Ces deux années 1376 et 1377 furent marquées : la première par le mort du prince de Galles, le fameux prince Noir, qui gagna ses éperons à Crécy et sa plus haute renommée à Poitiers ; la seconde, par la mort d'Édouard III, l'ennemi le plus redoutable de la monarchie française. « Ces deux noms, dit Michelet, sont peut-être encore les plus chers souvenirs de l'Angleterre. Quoique le prince ait dû en grande partie à Jean Chandos ses victoires de Poitiers et de Najara, quoique son orgueil ait soulevé les Gascons et armé la Castille contre l'Angleterre, peu d'hommes méritèrent mieux la reconnaissance de leur pays. Nous-mêmes, à qui il a fait tant de mal, nous ne pouvons voir sans respect à Cantorbéry la cotte d'armes du grand ennemi de la France. Ce mauvais haillon de peau piquée des vers éclate entre tous les riches écussons dont l'église est parée. Il a survécu cinq cents ans au noble cœur qu'il couvrait. »

Édouard III avait régné cinquante ans ; et les victoires de ses armées, les succès de sa politique et la gloire de son nom, parvenaient à le rendre redoutable même dans l'impuissance de ses dernières années.

Pendant les loisirs que lui laissait la paix, Charles V s'entourait plus que jamais de savants et de philosophes. Les discussions sur la jurisprudence, les arts, les sciences et la théologie comptaient parmi les délassements du sage roi. Il aimait la société des bons et habiles argumentateurs ; il recherchait surtout les livres les plus appréciés à cette époque, entretenait des ateliers de copistes et d'imagiers, et faisait traduire plusieurs des grands ouvrages de l'antiquité.

Charles V est le premier des rois de France qui forma sa bibliothèque pour être transmise aux rois ses successeurs comme domaine de la couronne. « Ce prince fit déposer à cet effet tous les livres qu'il put réunir dans une des tours

du Louvre, qui fut appelée pour cette raison *tour de librairie*. Les livres y occupoient trois estages et y estoient rangez avec autant de soin que de propreté. Pour les conserver précieusement, Charles V voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitres peintes, toutes les fenestres de sa bibliothèque, et, afin que l'on y pût travailler à toute heure, l'on pendit par son ordre à la voûte trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui estoient allumez toutes les nuits. Les lambris des murs estoient de bois d'Irlande, la voûte estoit lambrissée de bois de cyprès, et tous ces lambris estoient embellis de sculptures en bas-reliefs. »

Gilles Malet, alors valet de chambre, et ensuite maître d'hôtel du roi, fut chargé de la garde de cette bibliothèque ou librairie. Il en dressa lui-même l'inventaire en 1373, la neuvième année du règne de Charles le Sage, et c'est ce que nous avons de plus sûr concernant les livres qui étaient dans la tour du Louvre. L'original de cet inventaire, qui était parmi les manuscrits de la bibliothèque Colbert, a passé dans celle du roi. Il est intitulé : *Inventaire des livres du roy nostre seigneur, estant au chastel du Louvre*. Le premier feuillet est en blanc. On lit sur le second : « Cy après, en ce papier sont escripts les livres de très souverain et très excellent prince Charles, le Quint de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France, estant en son chastel du Louvre, en trois chambres l'une sur l'autre; l'an de grâce MCCCLXXIII, enregistrés de son commandement par moi Gilles Mallet, son varlet de chambre. »

« On voit par ce catalogue, qui est divisé en trois chapitres, que la première chambre de la tour de la librairie contenoit deux cent soixante-neuf volumes, que celle du milieu n'en avoit pas plus de deux cent soixante, et qu'il y en avoit trois cent quatre-vingt-un dans la chambre du troisième étage, ce qui fait un total de neuf cent dix volumes : nombre remarquable dans un temps où les lettres n'avoient fait encore que de médiocres progrès en France, et où par conséquent les livres devoient être assez rares.

« C'est aussi par le même inventaire que nous apprenons de quelles sortes de livres la bibliothèque du Louvre estoit composée, et rien ne sert davantage à faire connoître quel estoit le goût de ce siècle-là pour les sciences et pour la

littérature. On trouvoit dans cette bibliothèque des livres de toute espèce. Les plus considérables étoient des bibles latines et françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'église, comme des missels, des bréviaires, des psautiers, des heures et des offices particuliers. La plupart de ces livres étoient couverts de riches étoffes, et enluminés avec un grand soin. Les ouvrages des Pères y étoient en petit nombre. En revanche, il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la *Légende dorée*, et grand nombre de vies particulières de saints et de saintes.

« A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode dans les siècles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de médecine, la plupart des auteurs arabes, traduits en latin ou en françois; beaucoup d'histoires et encore plus de romans en prose et en rime; quelques livres de droit; peu d'anciens auteurs des bons siècles; pas un seul exemplaire de Cicéron; et pour tous poètes latins: Ovide, Lucain et Boèce.

« Les livres d'histoire faisoient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis et des guerres d'outre-mer. Quoique Charles le Sage entendît assez bien le latin, il ne lisoit ordinairement les auteurs latins que dans des traductions françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avoit traduit de latin en françois Tite-Live, Valère Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, et plusieurs autres originaux<sup>1</sup>. »

Pendant que Charles V faisoit traduire des livres anciens, et qu'il fondait à Paris un collège d'astronomie et de médecine, « ses principaux conseillers, dit M. Dareste, les Raoul de Presle, les Nicolas d'Oresme, les Philippe de Maizières, composaient des ouvrages qui n'étaient pas étrangers à la politique du règne, et où ils traitaient les plus importantes questions du temps. L'un de ces ouvrages, *le Songe du ver-*

<sup>1</sup> Mémoire historique sur la bibliothèque du roi, en tête du catalogue des livres imprimés de cette bibliothèque; 1739, in-f<sup>o</sup>.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de sa santé, effet du poison du Navarrais, qui lui faisait prévoir la minorité prochaine de son fils. Le père, attentif, créa pour ce prince un conseil de régence. Il le sépara de la tutelle, qu'il confia à Jeanne de Bourbon, son épouse, princesse d'un grand mérite. Apanage des fils, dot des filles, charges et dignités de la maison royale, fonctions, appointements, tout fut réglé avec noblesse et économie. Il se fit rendre compte des querelles sans cesse renaissantes entre les juridictions ecclésiastiques et laïques. A cette occasion, il proclama, pour les suppôts inférieurs des tribunaux, huis-siers, procureurs et autres, des règlements répressifs de la chicane et de l'accroissement des frais de procédure. Quant aux justices elles-mêmes, il posa pour chacune les bornes que les circonstances permettaient. Il ne fit pas non plus tout ce qu'il aurait désiré pour la discipline des gens de guerre; mais du moins il rendit les levées plus faciles, moins onéreuses au peuple, et assura la solde et l'existence d'une armée permanente. Chose étonnante! malgré la guerre il diminua les impôts. »

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilège d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendaient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditeux du dedans, objet de terreur pour le crime. Outre cette masse énorme, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit, sur le bord de la Seine, un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'hôtel Saint-Paul. Sa destination est marquée par cet autre nom : *Hôtel solennel des grands ébattements*. Ses jardins étaient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe, et il eut, de plus, grand soin d'améliorer ses domaines, qui étaient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avaient été fort négligés sous les règnes précédents; Charles V ne dédaigna pas d'entrer dans la connaissance des obligations des fermiers, des accroissements que ses possessions pouvaient recevoir de la culture.

On sait que les domaines étaient inaliénables. L'hôtel Saint-Paul avait été déclaré, par ordonnance spéciale, réuni à la couronne pour qu'il ne pût être ni donné, ni vendu, ni séparé de la royauté, comme si ce roi avait songé à enchaîner ses successeurs à ses principes, à ses habitudes

et à sa politique. Ces travaux pacifiques furent cependant troublés par les intrigues et les perfidies de Charles le Mauvais. Les Anglais cherchaient en lui un allié, et lui avaient promis la cession de Bayonne et la lieutenance de Bordeaux. Charles V était informé des négociations entamées à ce sujet. Il n'attendait que l'occasion d'agir énergiquement contre le Navarrais. Celui-ci continuait à vouloir se jouer des deux rois à la fois, et songeait bien plus à se montrer roi indépendant que prince français.

« Le Navarrais, plus fin qu'habile, dit M. Michelet, envoyait son fils à Paris pour mieux tromper le roi, tandis qu'il traitait avec les Anglais. Il lui advint comme à Louis XI à Péronne; sa finesse le mena au piège. Le roi lui garda son fils, lui reprit Montpellier, et saisit son comté d'Évreux. On prit son lieutenant Dutertre, son conseiller Du Rue, qui, disait-on, était venu empoisonner le roi. On accusait Charles le Mauvais d'avoir empoisonné déjà la reine de France, la reine de Navarre et d'autres encore. Tout cela n'était pas invraisemblable : ce petit prince, exaspéré par ses longs malheurs, pouvait essayer de reprendre par le crime et la ruse ce que la force lui avait ôté. Il avait sujet de haïr les siens autant que l'ennemi. Sa femme le trompait pour le brave capitaine gascon des Anglais, le captal de Buch. Du Rue avoua seulement que Charles le Mauvais comptait empoisonner le roi par le moyen d'un jeune médecin de Chypre, qui pouvait s'introduire aisément près de Charles V et lui plaire, « parce qu'il parloit beau latin, et étoit fort argumentatif ». Dutertre et Du Rue furent exécutés. Charles V tira de ce procès l'avantage d'avilir, de déshonorer le roi de Navarre, de lui faire une réputation d'empoisonneur, de tuer ainsi ses prétentions au trône de France. »

Charles le Mauvais perdit tout dans le Nord, excepté Cherbourg. Au Midi les Castillans le menaçaient. Il eût perdu la Navarre même, si les Anglais n'étaient venus à son secours. Les Gascons y aidèrent les Anglais. Ceux-ci essayèrent ensuite de prendre Saint-Malo, et n'y réussirent pas plus que les Français à prendre Cherbourg. Tout ce grand mouvement de guerre n'aboutit encore à rien. Le roi de France ne put être forcé ni à combattre ni à rendre; il resta les mains garnies.



Dépouillé de toutes ses possessions et à la merci des armées royales, Charles le Mauvais n'eut d'autre ressource que de se jeter une fois de plus entre les bras des Anglais. La France ne s'était débarrassée d'un ennemi intérieur qu'en le poussant au milieu des armées étrangères, toutes prêtes à recommencer une nouvelle invasion.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

cement de la guerre, si les Anglais voulaient nous rendre Calais et signer une paix définitive. Dans la seule Aquitaine, la France aurait remis de ce fait au pouvoir de ses ennemis quatorze cents villes fermées et trois mille forteresses. Heureux les rois qui peuvent se montrer généreux et magnanimes à ce point. Ce nombre n'est pas croyable, dit le prudent Anquetil; ce nombre donne l'idée des difficultés que durent surmonter les ducs d'Anjou et de Berry, ainsi que du Guesclin, pour se rendre maîtres de cette province, dit un autre historien. Ces deux conclusions sont diamétralement opposées; toutefois n'empêchent-elles pas de croire que Charles V était disposé à toutes sortes de sacrifices pour obtenir une paix durable. Les Anglais, au contraire, se montraient peu disposés à entrer en accommodement. Les plénipotentiaires, réunis à Bruges, déclarèrent que leurs instructions ne leur permettaient pas d'accepter les propositions françaises, et ils retournèrent à Londres pour en chercher de nouvelles. Il était évident que l'Angleterre, appréciant à sa juste valeur la possession de Calais, ne céderait jamais cette place de bon gré.

Et cependant Charles V refusait de traiter sur toute autre base que la restitution de cette ville, et le sentiment populaire s'exaltant de lui-même à la vue des récents succès du roi de France, et se plaisant à exagérer l'importance de la possession que revendiquaient les plénipotentiaires français, se traduisait dans ce refrain d'une des chansons les plus en vogue: « Paix n'aurez jamais s'ils ne rendent Calais. »

A leur arrivée à Londres, les plénipotentiaires anglais apprirent la mort d'Édouard III et trouvèrent le gouvernement aux mains d'une régence encore mal établie. Ils auraient voulu gagner du temps.

Mais la trêve expirait, et Charles V était tout prêt à recommencer les hostilités. Quatre jours après la mort d'Édouard III, la flotte du roi de France, sous les ordres de Jean de Vienne, amiral de France, et de Fernand Sanchez, amiral de Castille, courut toutes les côtes méridionales de l'Angleterre, livrant à l'incendie et au pillage Wight, Rye, Yarmouth, Darmouth, Plymouth et Winchelsea.

Cette campagne de 1377 s'ouvrit pour les Anglais sous de tristes auspices. Jean de Grailly, captal de Buch, qui

avait été pris devant Soubise par Yvain de Galles et retenu prisonnier au Temple, mourut à la même époque, après une captivité de cinq ans. On reproche à Charles V d'avoir méconnu dans cette circonstance les lois de la chevalerie et de la guerre, et d'avoir refusé de mettre ce prisonnier à rançon. Froissart excuse assez mal le roi de France, en disant « qu'il sentoit le captal de Buch trop bon capitaine de gens d'armes et un grand guerrier, et que par lui, si il étoit délivré, se feroient trop de belles conquestes, car, sur cinq jours ou huit, un tel chevalier comme le captal étoit bien taillé par sa hardiesse d'entrer en un pays, et de courir, et de porter cent mille ou deux cent mille francs de dommage. Ainsi le vouloit-il tenir en prison, et lui promettoit bien que jamais ne partiroit de là s'il ne se déclaroit en faveur des François. Dans ce cas, le roi lui donneroit si grande terre et si beaux revenus, que rien ne lui manqueroit, et le marieroit bien et hautement. »

Froissart aurait peut-être été plus dans le vrai en rappelant dans cette circonstance ce qu'il nous avait raconté lui-même dans les chroniques de l'année 1364. Le captal de Buch, prisonnier du roi de France, avait puissamment concouru à faire signer la paix entre Charles V et Charles le Mauvais. En reconnaissance des services que lui avaient procurés « l'aide et le grand sens de monseigneur le captal de Buch, qui rendit en cette circonstance grand'heure et grand'diligence, le roi de France le tint quitte de sa prison et lui montra, et fit de fait grand signe d'amour, en lui donnant le beau château de Nemours, et toutes les dépendances de la châtellenie, où il pouvait recouvrer plus de trois mille francs par an de revenus. Le captal devint ainsi homme au roi de France, et lui fit hommage comme vassal, ce dont le dit roi fut moult réjoui, car il aimoit grandement le service d'un tel chevalier. » Quels qu'aient été les motifs de la conduite du captal en cette circonstance, qu'il ait été de bonne foi, ou seulement dans le but de recouvrer sa liberté, il faut reconnaître qu'il ne persista pas assez longtemps dans ses sentiments de fidélité envers Charles V, et que son retour immédiat avec les Anglais explique le ressentiment que le roi de France nourrissait contre lui. En effet, aussitôt que le captal fut rentré en Aquitaine, le prince de Galles le blâma sévèrement de l'hommage rendu au roi de France,

et lui fit dire « qu'il ne se pouvoit acquitter loyaument à servir deux seigneurs; qu'il étoit donc bien ambitieux pour avoir pris terre en France, où il n'étoit ni aimé ni honoré. Quand le captal se vit en ce parti et si durement reçu et traité par le prince de Galles, son naturel seigneur, il eut honte de sa conduite, et dit en s'excusant qu'il n'étoit pas lié si avant au roi de France pour ne pouvoir plus renoncer à ses faveurs; qu'il pouvoit bien défaire tout ce qui avoit été fait, et pour preuve, qu'il renvoyoit, par un de ses écuyers, son hommage au roi de France, renonçoit à tout ce que ce souverain lui avoit donné. » Ce qu'il fit, en effet, afin de rentrer en faveur auprès du prince de Galles.

Charles V ne partageait pas absolument toutes les idées de son siècle et des précédents sur les droits de la chevalerie. Il aurait voulu plus de fidélité de la part du captal de Buch, et le souvenir de cette renonciation à un hommage qui le constituait homme du roi de France ne fut certes pas étranger à la longue captivité de Jean de Grailly et à sa mort dans la tour du Temple.

Au pillage et à la destruction de leurs villes maritimes les Anglais répondirent brusquement par la dévastation de tout le plat pays « devant Saint-Omer, devant Théroouane, en la comté de Saint-Pol, en la comté d'Artois et de Boulogne ». Le roi de France avisa aussitôt, pour remédier à cette situation et inquiéter les Anglais jusqu'aux portes mêmes de leur importante forteresse de Calais. Les renseignements qu'il avait reçus par ses émissaires sur la forteresse d'Ardres l'assuraient que cette place était bien prenable, pourvu « qu'on y allast chaudement, sans que ceux de Calais en scussent rien; car on avoit entendu, par aucuns capitaines et compagnons de la garnison, qu'elle n'étoit point bien pourvue d'artillerie, et que le sire de Commines, qui en avoit été et étoit encore le capitaine, en avoit été moult bien négligent ». Cette considération permettait de tenter un coup de main hardi, imprévu, tenu secret jusqu'au dernier moment, et capable de procurer à nos armes un éclatant succès. C'est pourquoi, dans le conseil qui fut tenu à ce sujet, il fut résolu que les préparatifs de l'expédition se feraient avec tant de circonspection, « que nulles nouvelles n'en fussent au pays devant qu'on ne fust venu là. Et si l'on pouvoit tant faire que la ville redevînt



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Après avoir pris conseil de ses compagnons, le sire de Commignies accepta d'entrer en pourparlers avec le duc de Bourgogne et le sire de Clisson. Les négociations furent longues et délicates. Le sire de Commignies ne voulait entrer en accommodement qu'avec l'assentiment de ses compagnons d'armes; le duc de Bourgogne, bien que pressé d'en finir, pour ne pas laisser aux Anglais le temps d'arriver au secours des assiégés, savait qu'une capitulation sans combat serait bien plus agréable à Charles V qu'une victoire. Enfin, le 7 septembre 1377, le traité fut signé, et Ardres se rendit aux Français. La garnison fut conduite par eux à Calais, « cils de la nation de la ville demeurèrent sans rien perdre du leur. Et en prirent les François la saisine et possession, le sire de Clisson et le maréchal de France. Si furent moult réjouis les François et tout le pays, de la prise d'Ardres. »

Le jour même de cette capitulation, quatre cents lances environ se portèrent vers la forteresse de la Planche, y répandirent la nouvelle de la prise d'Ardres, et y firent publier à peu près les mêmes menaces et les mêmes promesses que celles du duc de Bourgogne au sire de Commignies. Ceux de la Planche, bien moins défendus que ceux d'Ardres, ne songèrent même pas à la résistance, et se rendirent aussitôt. La même tactique réussit contre plusieurs autres places de Picardie. Celles qui auraient voulu se défendre furent promptement amenées à capituler par force. L'armée que commandaient le duc de Bourgogne et le sire de Clisson pouvait tout ce qu'elle entreprenait, et ses menaces n'étaient pas de vaines provocations. On le savait dans le Nord, et l'on ne s'exposait que pour sauvegarder l'honneur des armes, et en éprouver les effets.

Dans le Midi, le duc d'Anjou et du Guesclin avaient repris l'offensive et conduisaient la guerre avec autant d'énergie que d'activité. Les hostilités débutèrent de ce côté par le siège de Bergerac, et bientôt toutes les opérations se concentrèrent autour de cette place. Thomas de Felleton, sénéchal de Bordeaux et lieutenant général du roi d'Angleterre en Guyenne, s'était mis en campagne contre les armées royales, et avait entrepris de délivrer Bergerac. Avec sa vigilance et sa hardiesse habituelles, du Guesclin sut prévenir les plans de son adversaire, et le surprendre dans le temps

même où celui-ci se tenait en embuscade contre les Français. Le duc d'Anjou, d'après l'avis de son conseil, avait envoyé un corps de troupes chercher et escorter un grand engin de guerre que Froissart appelle une *truie*, et qui devait être amené de la Réole à Bergerac.

« A son départ, cette troupe comptoit environ trois cents lances de bonnes gens, bien étoffés, qui passèrent à gué la rivière de Dourdonne, chevauchèrent vers la Rirole, et firent tant, qu'ils y parvinrent. Entre Bergerac et la Rirole, se trouvoit une localité nommée Ymet, où les Anglois, au nombre de plus de quatre cents combattans, se tenoient en embuscade, ignorant que les François s'étoient portés vers la Rirole. Le connétable de France fut bientôt informé que les Anglois chevauchoient dans les environs; mais on ne lui pouvoit dire ni le chemin qu'ils tenoient, ni le but qu'ils se proposoient. » Toutefois du Guesclin, ne voulant pas se laisser surprendre, envoya une seconde troupe d'élite surveiller la campagne et empêcher les fourrageurs de courir les champs. Les capitaines de cette seconde expédition étoient messire Pierre de Mornay, Yvain de Galles, Thibaut du Pont et Elliot de Calay, ayant sous leurs ordres environ deux cents lances, de gens d'étoffe. « Messire Pierre de Beuil et les autres qui étoient allés chercher l'engin de guerre à la Rirole, firent si bien qu'ils arrivèrent au but de leur expédition, où ils chargèrent sur grand'foison de chars celle truie, dont ils avoient si pressant besoin, et puis se mirent au retour pour rejoindre l'armée de siège. Par précaution, ils prirent un autre chemin que celui par lequel ils étoient venus; mais il leur convenoit tenir le plus ample, pour leur charroy, et passer à Ymet ou assez près, où les Anglois étoient en embûche; or, ils eurent si belle aventure, qu'avant d'arriver jusque-là, à une petite lieue environ de cette embuscade, ils trouvèrent les François, leurs compagnons; et quand ils se furent tous mis ensemble, ils pouvoient bien être six cents lances. Aussi cheminèrent plus hardiment et à plus grand loisir. »

Cette troupe rencontra bientôt Thomas Felleton et les Anglais qui venoient au-devant d'elle. Grande et horrible bataille s'ensuivit, où les Anglais furent mis en déroute, mais où les Français ne durent la victoire qu'à leur courage et à la supériorité de leur nombre. Du Guesclin dut s'applaudir



des mesures de prudence qu'il avait prises, car, sans le renfort qui était venu à l'escorte de la machine de guerre, tout était perdu et l'issue du siège de Bergerac fort compromise.

« Vous devez savoir, dit Froissart, que le duc d'Anjou fut grandement réjoui de ces nouvelles, quand il sut de vérité comment ses gens avoient exploité, et que toute la fleur de Gascogne de ceux qui s'étoient déclarés pour les Anglois, chevaliers et écuyers, étoient pris, et messire Thomas de Felleton aussi, qui tant de contraires lui avoit fait; et n'en vouldist mie tenir de cette aventure cinq cent mille francs. »

Sitôt que cette troupe fut retournée devant Bergerac, les derniers préparatifs pour un assaut furent terminés, et le signal de la bataille fut donné le 3 septembre 1377. Du Guesclin parlementa une dernière fois avec les assiégés avant de commencer l'action, leur démontrant l'impossibilité d'une plus longue résistance, et les épouvantant à force de menaces. Ceux de Bergerac, tout ébahis, demandèrent du temps pour délibérer; on le leur accorda, et une capitulation avantageuse fut aussitôt conclue.

Après la prise de Bergerac, l'armée du duc d'Anjou s'empara successivement de Sainte-Foy, Châtillon sur Dordogne, Sauveterre, Saint-Bazile, Monségur, Auberoche et Saint-Macaire. Cette campagne se termina par le siège de Duras, dont la ville fut prise d'assaut et le château amené à capituler. Ensuite le duc, se conformant aux ordres qu'il recevait de Charles V, licencia la plus grande partie de son armée et retourna lui-même en sa ville de Toulouse, où il arriva avant le 15 novembre 1377.

Suivant le désir de Charles V, et sur l'ordre du duc d'Anjou, Yvain de Galles, le héros de Soubise, avait pris le commandement des volontaires qui se trouvaient alors dans l'armée, et s'était dirigé vers la Bretagne. C'était le seul moyen de ne pas laisser se renouveler les désordres des grandes compagnies, et en même temps le roi de France se réservait des troupes toutes prêtes pour agir contre le duc de Bretagne.

Malgré l'hommage qu'il était venu faire à Charles V de son duché, Jean de Montfort était resté l'allié d'Édouard III, dont il avait épousé la fille, et des Anglais, qui l'avaient



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Ce fut alors que le roi de France cita pour le 20 juin 1378 le duc de Bretagne à comparaître devant le parlement. Jean de Montfort se garda bien de répondre à la citation.

Alors le monarque lui-même, dit M. Michelet, du haut de son trône, prononça « la confiscation de la personne et des biens de Jean de Montfort, chevalier, naguère duc de Bretagne ». Il manda à Paris quatre des principaux seigneurs bretons qu'il savait les plus attachés à la France, savoir : le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson et les seigneurs de Rohan et de Laval; leur fit connaître la sentence, s'efforça de leur en prouver la justice et leur dit que, ne doutant pas de leur affection, il espérait qu'ils ne feraient nulle difficulté de recevoir ses troupes dans leurs places pour les défendre contre les Anglais. Cette proposition décela l'intention secrète du roi; ils ne doutèrent pas qu'il n'eût le projet de réunir la Bretagne à la couronne et d'en faire une province de France. Si, en dépouillant Montfort de son duché, le roi en eût investi un autre, par exemple, un des fils de Jeanne la Boiteuse, duchesse de Penthièvre, peut-être aurait-il réussi à se débarrasser de Montfort pour toujours; mais le dessein d'anéantir la souveraineté dont les seigneurs bretons se regardaient comme participants glaça leur zèle pour la France. Ils répondirent froidement au roi qu'ils feraient toujours ce qu'ils pourraient pour son service; que, quant à leurs forteresses, il n'en fût pas inquiet, qu'ils sauraient les défendre eux-mêmes contre les Anglais, et ils repartirent promptement.

Les Bretons étaient Français contre l'Angleterre, mais Bretons avant tout. Leur duc voulait les livrer aux Anglais, ils l'avaient chassé. Le roi voulant les réunir à la couronne, ils chassèrent le roi.

« La procédure fut étrange. On assigna le duc à Rennes et à Nantes tandis qu'il était en Flandre. On ne lui donna pas de sauf-conduit. Plusieurs pairs ne voulurent point siéger au jugement. Le roi parla lui-même contre son vassal, et conclut à la confiscation. Si le duché était enlevé à Montfort, il aurait dû revenir à la maison de Blois, conformément au traité de Guérande, que le roi avait garanti. Dire à la vieille Bretagne que désormais elle ne serait plus qu'une province de France, une dépendance du domaine, c'était

une chose hardie et aussi une ingratitude, après ce que les Bretons avaient fait pour chasser l'Anglais<sup>1</sup>. »

Les pairs mêmes, ajoute Anquetil, furent mécontents de la procédure; le duc d'Anjou, frère du roi, lui en fit des plaintes. Ils remontrèrent que, selon l'ancien code féodal, le seigneur, fût-il monarque, plaidant contre son vassal, ne pouvait assister à la délibération avec les pairs du vassal, qui seuls avaient le droit de juger; que, si l'innovation dont ils venaient d'être témoins se confirmait, ils courraient risque au moindre mécontentement de perdre leurs pairies et leurs autres privilèges, par l'influence que la présence du roi et son opinion manifestée pouvaient avoir sur les jugements. La duchesse de Penthièvre, de son côté, revendiqua pour ses enfants le bénéfice de la confiscation, d'après la clause du traité de Guérande que, survenant l'extinction de la famille de Montfort, la sienne de droit saisissait le duché. Or, disait-elle, si le crime de félonie, sur lequel la confiscation est fondée, rend Montfort et sa postérité inhabiles à posséder le duché, c'est comme si la sentence les anéantissait. En ce cas, la Bretagne doit revenir aux miens et non à la couronne. Le duc d'Anjou, son gendre, appuyait sa prétention dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfants.

Cette entreprise, juste en elle-même, fut une faute dont se serait promptement repenti Charles V, si d'autres préoccupations et la fin prématurée de son règne ne l'eussent empêché d'en prévoir les conséquences.

Pendant cette année 1378 le roi de France était fort occupé de mener à bonne fin la campagne dirigée contre Charles le Mauvais et dont nous avons déjà parlé. De plus, il s'était fait un devoir et une affaire d'État de bien recevoir l'empereur Charles IV, qui avait voulu visiter le sage roi dans sa bonne ville de Paris. Christine de Pisan nous a transmis dans son histoire de Charles V les détails de l'entrée et du séjour de l'empereur dans la capitale du royaume de France. Son récit nous offre des particularités très curieuses comme peinture de mœurs, et à ce titre nous croyons devoir en reproduire quelques extraits.

« Le quatrième jour de janvier 1377-1378, dit Christine

<sup>1</sup> Michelet, *Histoire de France*.

de Pisan, l'empereur, devant faire son entrée solennelle à Paris, se rendit à la basilique de Saint-Denis, où se forma le cortège et où il vénéra les corps saints et les autres reliques. Quand ces dévotions furent accomplies, l'empereur demanda à voir les sépultures des roys et par espécial du roy Charles et de la royne Jehanne, sa femme, du roy Philippe et de la royne Jehanne, sa femme, à la cour desquels il avoit esté nourri, en sa jeunesse, et qui moult de bien lui avoient fait; il voulut voir aussi le sépulcre du roy Jehan. Il pria alors l'abbé de vouloir bien inviter les religieux à recommander à Dieu avec lui les âmes de ces bons seigneurs et bonnes dames qui là gisoient; laquelle chose fut faicte. Après cette cérémonie, l'empereur s'étant rendu à ses appartements, le seigneur de la Rivière et Colart de Tanques, escuyer de corps, vinrent dans la cour de l'abbaye sous les fenêtres de l'empereur, et, de par le roy, lui présentèrent un beau destrier et un coursier moult richement ensellé et à moult bel harnois aux armes de France, dont il remercia le roy grandement, et dist qu'il monteroit dessus à son entrée à Paris. Le cortège partit de Saint-Denis, et l'empereur vint en litière jusques à la Chapelle, car grief lui estoit le chevauchier. Au devant de lui alèrent le prévost de Paris et celluy des marchants, les eschevins, les bourgeois, tous vestus de livrée et bien montez; le prévost de Paris, faisant la révérence, dit: « Nous, les officiers du roy à Paris, le prévost des marchants et les bourgeois de sa bonne ville, vous venons faire la révérence et nous offrir à faire vos bons plaisirs; car ainsi le veult le roy nostre seigneur et le nous a commandé. » Et l'empereur en mercia le roy et eulx moult gracieusement.

« A la Chapelle descendi l'empereur et fu monté sur le destrier que le roy lui avoit envoyé, lequel estoit morel (bai brun foncé), et semblablement fu montez son filz; ce ne fut pas sans raison que l'on avoit choisi pour les hôtes de Charles V des chevaulx de cellui poil; car les empereurs, de leur droit, quant ils entrent ès bonnes villes de leur seigneurie, ont accoustumé estre sus chevaulx blancs; ce que le roi de France ne voulut pas tolérer en son royaume, affin que l'empereur ne pust noter aucun signe de dominacion. Charles V, au contraire, vint au devant de son oncle, monté sur un grant palefroy blanc aux armes de France, riche-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

hommes de France, dont tant y en avoit et en si bel arroy et monteure, que grant noblece estoit à veoir.

« Après estoit le chancelier de France et les conseillers laïques du roy; puis estoyent de front, tout à pié, les portiers et varlets de poste, vestus tout un, hastons en leurs mains; après venoit à cheval le prévost de Paris, puis celluy des marchants; après, le maréchal de Blainville; après, plusieurs seigneurs, contes et barons; et puis venoient les escuyers du corps; et au plus près de l'empereur et des deux roys avoit une rangée de chevaliers à pié, bastons en leurs mains, en tel manière que nulz ne les povoit approchier; après venoient les frères du roy et au milieu d'eulx estoit le duc de Bréban, frère de l'empereur, et oncle du roy et le leur; après venoit l'électeur de l'empereur, le duc de Saxe, le duc de Bourbon, le duc de Bar et autres ducs allemans; après ces barons venoient les gens d'armes du roy à pié, qui pour garde de son corps tout temps estoient establis, tous armés; et devant eulx, vingt-cinq arbalestriers serrez ensemble et espées en leurs mains et gardoient que la foule des gens, dont trop quantité y avoit, ne venist sus les princes; et après venoit si grande quantité de toutes gens, ceulx de Paris et autres, que c'estoit une grante merveille; mais, pour la belle et sage ordonnance, en peu de temps et sanz encombrer fu l'empereur et les roys au pallais; dont maintes gens moult prisièrent la prudence du roy, qui avoit sceu mettre en ordre si grant quantité de gens, en tel manière qu'il n'y avoit desroy de presse. »

Le séjour de l'empereur à Paris ne fut qu'une longue série de fêtes et de réjouissances.

« Le lendemain de son arrivée, Charles IV fut conduit par le roy en son palais du Louvre pour le disner. A la pointe du palais Saint-Paul, où l'empereur fut porté en litière, attendait le bel batel du roy qui estoit fait et ordonné comme une belle maison. A leur arrivée au Louvre, le roy monstra à l'empereur les beaux murs et maçonages qu'il y avoit fait édifier.

« Après dîner, par le commandement du roy, vint l'université de Paris, fut présentée à l'empereur, et estoient de chascune faculté douze et des anciens vingt-quatre, vestus en leurs chappos et habits, et la révérence vinrent faire à l'empereur; et la harangue notablement fist maître Jehan

de la Chaleur, maistre en théologie et chancelier de Notre-Dame. L'empereur répondit en latin; en remerciant l'Université des honorables parolles qu'il venoit d'entendre, il ajouta qu'il avoit désiré venir en France d'abord pour vénérer et voir les reliques à Saint-Maur, mais principalement à cause de l'amour qu'il avoit au roy, dont souverainement et en beau langage loua et recommanda la prudence et sagesse. »

Ces réjouissances ne furent troublées par aucune fâcheuse nouvelle, ni même par aucune préoccupation venant des affaires de la guerre. En Normandie, toutes les places fortes enlevées au roi de Navarre par la confiscation de son duché tombaient successivement au pouvoir des troupes françaises.

En même temps le roi de Castille, allié de Charles V, secoudait et complétait cette conquête en s'emparant de toute la comté de Montpellier. Au nord, du côté de Calais, les troupes royales repoussaient sans coup férir toutes les tentatives des Anglais. Les quelques avantages que ceux-ci remportèrent furent largement compensés par les conquêtes plus sérieuses et mieux gardées du côté des Français. Les affaires de Bretagne étaient encore dans cette période qui au début laisse plus de place aux espérances et aux projets qu'aux entreprises effectives et à l'action. Les affaires religieuses si difficiles, si tristes et si douloureuses quelques années plus tard, pendant le grand schisme d'Occident, semblaient encore marcher au gré de Charles V et suivre l'influence de sa politique.

En effet, le voyage de l'empereur Charles IV à Paris donne au roi de France le rôle d'arbitre dans les questions de haute politique entre la papauté et l'empire. Charles IV demandait au roi de France d'user de toute son influence auprès du pape pour l'élection du roi des Romains. L'empereur demandait ce titre pour son fils, et comptait surtout sur l'intervention de Charles V pour assurer le succès de ses démarches et de ses instances.

L'année 1378 marque, il est vrai, le commencement du grand schisme, et la perspicacité du sage roi devait lui laisser entrevoir, au moins en partie, les troubles et les malheurs qu'une telle situation allait attirer sur la chrétienté; mais sur cette question même la politique royale semblait



prédominante; elle avait son pape qu'elle rendait acceptable à ses alliés, à l'Italie et à quelques puissances voisines. Nous ne rappellerons que pour mémoire les principales phases qui marquent les débuts de ce grand schisme.

Le long séjour des papes à Avignon avait favorisé l'anarchie à Rome et les prétentions de la politique française contre l'indépendance et les privilèges de la papauté. La conséquence de cet exil volontaire et des tristes événements qu'il entraînait après lui fut « d'ébranler la confiance générale dans le chef suprême de l'Église<sup>1</sup> ». De plus, continue le même auteur, une foule d'impôts arbitraires, connus sous le nom de *réservations*, de *commendes*, de *vacances*, d'*annates*, de *droits de confirmation*, la contribution pour les croisades, changée en véritable dîme, et enfin le triste tableau que traça Pétrarque, témoin oculaire des scandales d'Avignon, firent perdre à la papauté presque tout crédit et toute autorité.

Pour remédier à cette situation, Urbain V, faisant droit aux sollicitations des Romains et craignant peut-être aussi le danger de les voir élire un antipape afin d'avoir un évêque, se rendit dans la capitale du monde chrétien. Mais les difficultés et les déceptions qu'il y rencontra le décidèrent, après un séjour de trois ans, à revenir à Avignon. Grégoire XI, son successeur, se fit un devoir de résider à Rome, et il y emmena bientôt avec lui le sacré Collège, « à six cardinaux près qu'il laissa à Avignon. »

À sa mort, dit Anquetil, les cardinaux se trouvèrent à Rome au nombre de seize, dont onze Français, non compris les six restés à Avignon. Quand ils entrèrent au conclave, la populace les environna en criant : « Nous le voulons Romain ; avisez-vous, seigneurs, disaient-ils, et baillez-nous un pape romain, autrement nous vous ferons les têtes aussi rouges que vos chapeaux. » Cette menace les embarrassa. Après avoir hésité quelques jours, harcelés par le peuple, ils prirent un parti mitoyen, qui fut d'élire Bartolomeo Prinago, archevêque de Bari, Italien, qui n'était pas cardinal.

On attaqua sur-le-champ la liberté de l'élection, mais cette objection fut vivement combattue par les plus célèbres

<sup>1</sup> Alzog, *Histoire universelle de l'Église*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Tel était l'état de la question religieuse en France vers la fin de l'année 1378. Dans un royaume comme la France, où la religion et ses ministres avaient un grand empire, où se trouvaient des ordres religieux très nombreux, déjà divisés sur des systèmes théologiques et en dissentiments sur d'autres articles, des universités, des corps savants ardents à la dispute, il aurait été dangereux de laisser à chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière.

Le roi fit donc examiner, dans une assemblée composée de six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençait à agiter le monde chrétien, auquel des deux papes on devait obéissance. Quoique l'affaire occupât plusieurs séances, on ne put se décider. Le roi envoya en Italie faire de nouvelles informations.

Le résultat en fut lu dans une seconde assemblée, à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Charles les exhorta à ne suivre que la voix de leur conscience dans l'avis qu'ils allaient donner. Il en fit faire serment et le jura lui-même.

La pluralité fut pour Clément. Quand ce jugement fut signifié à l'université, comme à la société dont l'exemple devait entraîner les autres, elle demanda à délibérer encore. Enfin elle se décida pour Clément, non pas à l'unanimité. Plusieurs membres opinèrent à ne reconnaître ni l'un ni l'autre pontife, et à attendre que leur droit eût été discuté et établi dans un concile général. Cependant les corps enseignants, prédicateurs et tribunaux, se soumirent, pour la police extérieure, à l'ordre qui fut donné de ne reconnaître pour pape que Clément VII.

Cette décision favorisait avec trop d'évidence la politique française pour être regardée comme entièrement dictée par la vérité et l'impartialité; on s'en fit donc une arme contre les papes d'Avignon, on railla Charles V et sa politique; l'Europe même paraît avoir admis que les cardinaux dissidents, sûrs d'être appuyés par l'empereur, avaient offert la tiare au roi de France.

« Ainsi, dit M. Dareste, le gouvernement religieux éprouva à la fin du quatorzième siècle une crise terrible, dont il ne

fut tiré que par les conciles du siècle suivant. Le moyen âge, loin d'être pour la puissance immatérielle des papes un temps de triomphe absolu, a été, peut-être plus encore que l'époque moderne, un temps de combats, de luttes et d'épreuves, dont elle n'est sortie victorieuse qu'après des vicissitudes infinies. »

## CHAPITRE X

Fin du règne de Charles V. — Revers en Bretagne. — Jean de Montfort rentre en France. — Négociations entre le duc et le roi. — Situation des deux partis. — Affaires du Languedoc. — Révolte des Gantois. — Situation critique du comte de Flandre. — Intervention du duc de Bourgogne. — Paix à deux visages. — Expédition de Buckingham. — Tactique des armées françaises. — Les Anglais, défaits sans combat, sont obligés de se retirer en Bretagne. — Maladie de Charles V. — Sa mort. — Sa politique devant l'histoire contemporaine.

Du commencement de l'année 1379 à la fin du règne de Charles V, la politique française se concentre sur les affaires de Bretagne. La sévérité du roi de France envers son vassal pouvait rigoureusement être justifiée. Elle était conforme aux usages et aux coutumes de cette époque; elle n'était si rigoureuse qu'à cause des lois de la chevalerie, et le duc de Bretagne n'eut même pas la pensée de les nier. Dans un mouvement de colère, s'adressant à un envoyé de Charles V, il récuse ses juges, il blâme la forme du jugement qui l'avait frappé; mais il reconnaît l'injustice de sa cause. « Entre vous, s'écrie-t-il, bourdeurs et langageurs et vendeurs de bourdes et de langages au palais, à Paris, et en la chambre de Monseigneur, vous mettez le royaume en votre volonté et jouez du roi à votre entente, et en faites bien et mal et quoi que vous voulez; ni nuls hauts princes de son sang, lorsque vous l'avez enchargé en haine, ne peut être ouï, et on en pendra tant de tels gens que les gibets en seront tous remplis. »

Mais les événements commençaient à tourner contre



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'historien de Bretagne, se prosternaient devant lui, le suppliant de leur pardonner, reconnaissant qu'ils avaient été séduits, et maudissant l'auteur de leur révolte. »

En peu de temps, Montfort se vit à la tête d'une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressaient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les Français se renfermèrent dans les plus importantes de celles qu'ils tenaient.

« Le duc, dit encore M. Daresté, retrouva son ancienne popularité, et fut encouragé dans sa résistance au roi par la péninsule entière, même par les anciens serviteurs de Charles de Blois et par Jeanne de Penthièvre, la vieille ennemie des Montfort, la veuve de son rival de vingt ans. Le roi fut abandonné par les cadets et les aventuriers bretons qui étaient à son service. »

Les paysans embrassèrent la même cause que leurs seigneurs. La Bretagne était demeurée fidèle aux traditions patriarcales des temps celtiques, bien que sa noblesse eût adopté les usages de la féodalité française. On n'y trouvait rien de semblable à cet antagonisme tout nouveau, qui, éclatant dans plusieurs autres provinces entre les gentilshommes et les roturiers des campagnes, avait pu produire la jacquerie.

Du Guesclin, placé entre le roi et ses compatriotes, refusa, dit-on, de prendre part aux événements, et s'abstint. Une chronique rimée lui fait dire que s'il touchait la Bretagne, l'aigle perdrait ses ailes, et ne pourrait les retrouver qu'ailleurs. Suivant une tradition qui n'est pas prouvée, il aurait remis au roi l'épée de connétable. Quoi qu'il en soit, ce fut le duc de Bourbon, cousin de Charles V, qui conduisit les troupes françaises contre Jean de Montfort.

Pour chasser définitivement les Anglais, il fallait à tout prix éviter de leur rendre des alliés sur notre territoire. Les conseillers de Richard II profitèrent habilement de la faute de leur adversaire. A peine Montfort s'était-il décidé à rentrer dans son duché, qu'ils prirent leurs dispositions pour lui envoyer des troupes et le soutenir efficacement dans son expédition.

Montfort, se sentant appuyé, s'occupa moins de reconquérir son domaine que d'inquiéter Charles V; il porta, suivant la coutume des Anglais, tout l'effort de la guerre dans

le royaume de France. Il entra en Normandie avec toutes ses troupes.

Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint au-devant de lui. Quand les armées furent en présence, les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes dont les conditions, dit Anquetil, paraîtront singulières. La trêve était pour un mois. Pendant ce temps, l'affaire du duc de Bretagne, c'est-à-dire la confiscation de sa personne et de son duché, devait être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre et de quatre seigneurs bretons des deux partis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideraient, et fit garantir sa promesse par Charles, prince de Navarre, qui se trouvait dans son armée, par le duc de Bourbon et par le connétable.

Tout ce qu'il y a d'étrange, au premier abord, dans ces négociations s'explique aisément par la suite des faits. Charles V devait reconnaître qu'il s'était trompé sur le caractère, l'importance et l'issue de la guerre qu'il avait entreprise contre Jean de Montfort; il se trouvait donc naturellement disposé à un compromis. Le duc de Bretagne avait vu, de son côté, s'évanouir les espérances qu'il fondait sur le secours des Anglais; il ne se trouvait pas en mesure de pousser la guerre avec vigueur, et il acceptait avec empressement toutes les propositions qui pouvaient lui permettre de gagner du temps, et peut-être d'arriver à un accommodement.

« Bonnes gens, disait le duc de Bretagne aux aventuriers qui le poussaient à l'action, je dois temprement avoir confort d'Angleterre, car sans l'aide des Anglois je ne me puis bonnement défendre contre les François; car ils sont trop forts contre nous, au cas que en ce pays nous sommes différens ensemble; et quand ceux seront venus que le roi d'Angleterre me doit envoyer, si on nous a fait des torts, nous en ferons aussi. »

Or le secours si sûrement attendu n'arriva pas. Le conseil d'Angleterre avait bien, en effet, organisé un secours de deux cents hommes d'armes et quatre cents archers; mais ces troupes ne purent effectuer la traversée. « Le premier jour, dit Froissart, le vent avait été assez bon; sur le soir, il tourna et leur fut tout contraire; il les jeta, bon gré



mal gré, sur les côtes de Cornouailles ; le vent était si fort, qu'ils ne pouvoient ni n'osoient ancrer. Le lendemain, ce vent contraire les poussa dans la mer d'Irlande, où ils coururent les plus grands dangers, comme il apparut, car ils allèrent échouer sur les roches d'Irlande, où trois de leurs bateaux se rompirent. Ces navires étaient montés par messire Jean d'Arondel, messire Thomas Banestre, messire Hue de Caurelée, messire Gautier Paule et bien cent hommes d'armes. De ce nombre, quatre-vingts périrent dans les flots, et parmi eux se trouvait messire Jean d'Arondel, capitaine de tous, dont ce fut dommage, car il étoit moult vaillant chevalier, hardi, courtois et entreprenant, messire Thomas Banestre, messire Gautier Paule et plusieurs autres. Messire Hue de Caurelée fut alors en si grand péril, que oncques ne fut en pareil ni si près de la mort ; car tous ceux qui en sa nef étoient, excepté sept mariniers et lui, furent tous noyés ; mais messire Hue et les autres qui se sauvèrent se cramponnoient aux câbles et aux mâts, et le vent les jeta sur le sable. De ce péril échappèrent aussi messire Thomas Trivet et plusieurs autres qui en furent heureux. Aussitôt qu'ils le purent, les survivants de cette malheureuse expédition retournèrent à Southampton, et s'en vinrent auprès du roi et de ses oncles.

« Ainsi, continue Froissart, se dérompit cette chevauchée et armée de Bretagne ; et ne put être le duc conforté des Anglois, dont il lui vint à grand contraire, car toute celle saison et l'hiver, les François lui firent grand'guerre. »

Enfin, pour bien juger la situation des deux partis engagés dans les affaires de Bretagne, il ne faut pas oublier les troubles du Languedoc, dont le duc d'Anjou était gouverneur, et l'agitation qui allait bientôt devenir la révolte des Flamands.

Les pouvoirs du duc d'Anjou sur la belle province du Languedoc étaient illimités ; le gouvernement en usait surtout pour lever des impôts, et, sous prétexte de guerre, il trouvait toujours quelque moyen de ne respecter aucun privilège. D'après M. Dareste, dès l'année 1378, Nîmes refusa un impôt ; le duc chassa les consuls et leur nomma lui-même des successeurs plus dociles. En 1379, il établit, de sa seule autorité, un fouage de cinq francs, qui fut suivi d'un second de douze francs par feu. L'énormité de la



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

bourgeois et le comte, avait acquis « grand'grâce de tout le pays; mais il n'avoit guère obtenu d'autre succès, ce que l'on considéroit alors comme un piètre résultat ».

« Ces guerres de Flandre, dit Froissart, furent dures et cruelles, et grand'foison de peuple en furent morts et exiliés, et le pays de Flandre contourné en telle manière, que on disoit adoncques que en cent ans à venir il ne seroit mie recouvré au point où les guerres l'avoient pris. »

C'était un proverbe commun du temps de Philippe le Bel et de Philippe de Valois, que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec la population primitive des Francs qui avait gardé comme sa possession le territoire de Flandre, *d'un diable en avait fait deux*. Et, en effet, il y avait toujours quelque querelle à apaiser dans cette riche contrée, *comme si deux diables se l'étaient disputée*.

« L'Angleterre tirait un grand profit de ses laines; c'était surtout la Flandre qui les lui prenait pour les fabriquer et les répandre en draperies par tous les pays. Il était résulté de là une alliance intime d'intérêts entre l'Angleterre et la Flandre, et des efforts constants de la part des rois anglais pour séparer les Flamands de la France; d'un autre côté, les rois de France avaient toujours cherché à rattacher à eux ce peuple, si important par sa position et ses richesses<sup>1</sup>. »

Le comte de Flandre était vassal du roi de France; ce lien féodal rattachait naturellement les seigneurs à leur suzerain; mais les villes, les célèbres communes penchaient vers l'Angleterre, qui favorisait davantage leur commerce.

Immédiatement après la Pentecôte, 1379, Louis le Male ou le Marle, comte de Flandre, fit un voyage à Gand et y donna des fêtes et des tournois. Les dépenses occasionnées par ces réjouissances devaient être, comme toujours, supportées par la ville et couvertes par un impôt. Deux grandes familles rivales exerçaient alors une influence prépondérante sur les Gantois. L'une était alors représentée par Jean Lyon, doyen des *navieurs* (commerçants par eau), « et si très bien venu du comte que nul mieux de lui. L'autre étoit la famille des Mahieux. Ceux-ci étoient alors sept frères et les plus

<sup>1</sup> Lavallée, *Histoire des Français*, t. II.

riches de tous les navieurs. Entre ces sept frères, il y en avoit un qui s'appeloit Gisebrest Mahieu, riche homme et sage, subtil et entreprenant. Ce Gisebrest [nourrissoit une haine mortelle contre Jean Lyon, parce qu'il le voyoit si bien en faveur auprès du comte de Flandre. Nuit et jour, Gisebrest cherchoit un moyen de perdre son rival en lui enlevant les bonnes grâces du comte. Plusieurs fois même il forma le projet de le faire tuer par ses frères, mais il ne l'osa jamais, par la crainte du comte; mais tant enfin subtilisa, visa et imagina, qu'il trouva le chemin pour arriver à son but.

« Un jour, le comte de Flandre se trouvoit dans sa bonne ville de Gand; Gisebrest vint trouver l'un des plus prochains chambellans du comte, l'accosta et lui dit: « Si monseigneur de Flandre vouloit, il auroit tous les ans un grand profit sur les navieurs, dont il n'a maintenant rien; et ce profit, les étrangers navieurs paieroient, si Jean Lyon, qui est doyen et maître des navieurs, se vouloit acquitter loyaument de sa charge. » Ce chambellan dit qu'il parleroit de cette affaire au comte, ce qu'il fit le jour même. Le comte, naturellement enclin à embrasser tout projet qui pouvoit tourner à son profit, comme le sont du reste bon nombre de seigneurs, ne considérant jamais avec une entière impartialité la fin où les choses peuvent venir, mais seulement les chances de gain et de revenu, répondit à son chambellan: « Faites-moi Gisebrest Mahieu venir, et nous entendrons quelle chose il veut dire. » Le chambellan fit aussitôt mander Gisebrest, qui parla au comte, et lui remonstra plusieurs raisons apparemment justes, pourquoi le comte répondit: « C'est bon; ainsi soit, et que l'on fasse venir Jean Lyon. » Celui-ci fut à son tour appelé en la chambre du comte, en présence de Gisebrest. Jean Lyon ne savoit rien des intrigues de son rival. Le comte lui entama cette matière, et dit: « Jean, si vous voulez, nous aurons grand profit en cette chose. » Jean, qui étoit loyal, considéra ce projet d'ordonnance comme n'étant pas une chose raisonnable; mais, n'osant et ne pouvant contredire ouvertement son seigneur, il répondit: « Monseigneur, ce que vous demandez et que Gisebrest met avant, je ne le puis pas faire tout seul, car dur sera à imposer aux autonniens. — Jean, répondit le comte, si vous vous en voulez loyaument acquitter, il sera fait. — Monseigneur,

répondit Jean, j'en ferai mon plein pouvoir. » Ainsi se départit leur entretien. »

La corporation des navieurs fut donc aussitôt convoquée pour discuter le nouvel *estatut* que le comte voulait élever sur la *navie*. « Les frères de Gisebrest, favorisant l'intrigue que celui-ci avait ourdie, s'opposèrent à l'adoption de cet impôt; ce dont Jean Lyon, qui étoit le chef de la corporation et qui la vouloit à son loyal pouvoir maintenir dans ses anciennes franchises, étoit tout joyeux. Jean Lyon rapporta au comte la réponse des navieurs et lui dit : « Monseigneur, c'est une chose qui nullement ne se peut faire, et dont un plus grand mal pourroit advenir; laissez les choses en leur état ancien et ne faites rien de nouvel. »

« Gisebrest, au contraire, disoit au comte que Jean Lyon s'acquittoit trop mollement en cette besogne, et que s'il avoit son office, il agiroit tant et si bien auprès des navieurs, que le comte de Flandre auroit, obtiendrait inévitablement gain de cause; d'où il advint que le comte, qui ne voyoit mie bien clair en cette affaire, car la convoitise des bénéfices l'aveugloit, de conseil et de lui-même, ôta Jean Lyon de son office et y mit Gisebrest Mahieu. »

Cette rivalité s'envenima de toutes les querelles des partis qui se partageaient la ville. Chaque fois que surgissait une question d'intérêt, d'honneur ou de franchise, on la ramenait toujours à l'un ou l'autre « lignage », et on la discutait au seul point de vue de la prédominance exclusive des uns ou des autres.

Après les discussions on en vint bientôt aux voies de fait. Les partisans de Jean Lyon prirent des *blancs chaperons* comme signe de ralliement, et se tinrent nuit et jour « pourvus d'armes et sur leurs gardes ». Les partisans des Mahieux comptaient sur l'appui du comte et prenaient moins de précautions. Aussi furent-ils débordés par leurs adversaires, et la révolte et la guerre civile éclata pendant la nuit du 5 septembre 1379, dans la bonne ville de Gand. Les Mahieux furent obligés de prendre la fuite, leurs maisons furent pillées et brûlées, et le bailli du comte de Flandre fut tué. « Après ce coup de main, les révoltés se retirèrent en leurs maisons; ni échevin, ni officier de par le comte; ni en la ville, qui leur dît : « C'est mal fait! » car pour l'heure personne ne l'eût osé; les blancs chaperons étoient déjà si



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

porté à Ardembourg. Il ne put aller plus avant, et là mourut, dont ceux de Gand furent moult courroucés et trop grandement desbaretés. »

Mais les Gantois ne perdirent pas courage. Les doyens des métiers et les cinquanteniers choisirent quatre d'entre eux pour capitaines, et ceux-ci inaugurèrent leur entrée en fonctions par la prise de Courtray et d'Ypres, où ils entrèrent presque sans coup férir; puis ils se portèrent aussitôt vers Audenarde, ville occupée par une forte garnison de chevaliers, et en entreprirent le siège.

Sur ces entrefaites, le comte de Flandre, « qui au voir dire la guerre à ses gens le hodait, ni oncques ne s'en chargea volontiers, et qui venait d'être lui-même obligé de soutenir un assaut dans Tenremonde, accepta avec une sorte d'empressement l'intervention de Philippe de France, duc de Bourgogne. » L'initiative de ces négociations fut prise par la comtesse Marguerite d'Artois, mère du comte de Flandre. Le duc de Bourgogne vint d'abord à Arras, où se tenait la comtesse Marguerite, pour s'entendre avec elle sur les conditions de la paix qu'on allait offrir aux bourgeois de Gand et aux Flamands; ensuite il se rapprocha du théâtre de la guerre et vint s'installer à Tournay. Les négociations se poursuivirent ensuite au pont de Rosne, « et duroit le parlement dès le matin, jusques au soir que le duc retournoit à Tournay, le prévôt de Tournay en sa compagnie, qui l'amenoit et remenoit. Ces parlements durèrent quinze jours, que à peine y pouvoit-on trouver moyen aucun; car les Flamands vouloient avoir Audenarde abattue, et le duc ni le conseil ne s'y pouvoient assentir. Les Flamands, qui se tenoient grands, fiers et orgueilleux, par semblant ne faisoient nul compte de paix, car ils maintenoient que Audenarde et ceux qui dedans étoient ne s'en pouvoient partir fors que par leur danger, et les tenoient pour conquis. »

Le duc obtint alors un sauf-conduit pour que son maréchal pût aller constater la situation des assiégés dans Audenarde. Ceux-ci firent dire au duc par son ambassadeur : « Sire, dites de par nous à monseigneur de Bourgogne qu'il ne fasse pour nous nuls mauvais traités; car, Dieu mercy, nous sommes en bon point et nous n'avons garde de nos ennemis. »

A vrai dire, les assiégeants craignaient les approches de

l'hiver, et de plus ils commençaient à comprendre qu'ils obtiendraient difficilement des conditions aussi avantageuses que celles que leur proposait le duc de Bourgogne, qui leur offrait d'intervenir auprès du comte pour obtenir une amnistie générale, l'oubli de tout ce qui avait été entrepris contre son autorité, son retour à Gand et son séjour dans cette capitale, qui redeviendrait sa bonne ville. Ces paroles amollirent grandement ceux de Gand et les amenèrent à un accommodement. Le duc de Bourgogne offrit un jour à dîner, au pont de Rosne, « moult grandement aux capitaines de Gand, de Bruges, d'Ypres et de Courtray. » En ce jour, il fut conclu à l'amiable que le siège de Gand serait levé, et que bonne paix commencerait en Flandre entre le comte et ses gens : le comte, pardonnait tout sans nulle réserve, exception ni dissimulation, promettait de venir demeurer à Gand. De leur côté, la ville s'engageait à faire rebâtir le château du comte à Andregghien, « ce château que les Gautois avoient brûlé, disoit-on, au commencement de la révolte. »

« Et disoient les aucuns des pays voisins et lointains, que c'étoit une paix à deux visages, et qu'ils se rebelleroient temprement, et que le comte ne s'y étoit accordé, fors pour ravoir la grand'foison de nobles chevaliers et écuyers, qui gisoient en grand péril en Audenarde. »

Au fond, c'étoit le triomphe de la politique de Charles V, qui avait besoin de mettre en sécurité ses frontières du Nord et de porter toute son attention et son activité du côté de la Bretagne et de l'Angleterre.

Charles V cherchait à ménager les Bretons, sans toutefois renoncer à exécuter la sentence de confiscation prononcée contre leur duc. Son but étoit d'arriver par ce moyen à expulser entièrement les Anglais de la péninsule ; mais, au fond, il se réservait de faire sa paix avec le duc, « s'il survenait une occasion honnête. » Les projets de réunion à la couronne avoient dû être abandonnés par suite de la résistance des seigneurs. Malheureusement pour la France, les Anglais mirent tout en œuvre pour s'opposer à un accommodement, et réussirent au delà de leurs espérances.

« Au printemps de 1380, dit M. Dareste, le duc de Buckingham, un des oncles du jeune Richard II, sortit de Calais avec une nouvelle armée, et fit dans le cœur de la France une chevauchée pareille à celles de 1360, de 1370 et de 1373.



Il passa la Seine à Troyes, tourna autour de Paris, pilla tout sur son passage, et gagna la Bretagne avec une partie de ses troupes pour y joindre les partisans de Montfort, pendant que l'autre partie atteignait la Guyenne. »

Pendant cette chevauchée, les Anglais demandèrent fréquemment la bataille aux Français; mais ceux-ci, retenus par les ordres du roi de France, ne purent jamais donner raison à leurs adversaires. Charles V doutait encore de sa fortune et ne voulait nullement la compromettre; il avait ordonné d'éviter les batailles générales et de ne pas s'exposer aux périls d'une défaite; « car il gardoit un tel souvenir des pertes et dommages que les nobles de son royaume avoient eus et reçus du temps passé par les victoires des Anglois, que nullement il ne vouloit que on les combattît, si ce n'étoit à son trop grand avantage. »

Devant la cité de Troyes, où se trouvait alors le duc de Bourgogne à la tête d'une armée considérable, les Anglais provoquèrent les Français avec une insolence que nous avons peine à comprendre à notre époque.

« Il fut ordonné et arrêté, raconte Froissart, que tous seigneurs, barons, chevaliers à bannières et à pennons, armés de leurs armes, sur chevaux couverts de leurs armes; en trois batailles rangées et ordonnées sur les champs, chevaucheroient devant Troyes, et là s'arrêteroient et enverroient leurs hérauts à Troyes aux seigneurs, et leur présenteroient la bataille. Sur ce conseil, ils soupèrent, se couchèrent et passèrent une nuit des plus joyeuses. Quand ce vint au matin, vers sept heures, par un temps splendide, toutes les trompettes sonnèrent dans le camp des Anglois, les hommes s'armèrent de toutes pièces et se mirent en rangs et ordonnance très convenable comme pour donner ou accepter une bataille; les seigneurs étoient montés sur leurs chevaux couverts et parés de leurs harnois, dont les sambues et les houssemens alloient jusques à terre. Ainsi étoient-ils vêtus et housés dessus leurs armures et tout parés de leurs pleines armes. Chacun sire étoit dessous sa bannière où son pennon, n'ayant d'autre pensée que d'entrer en bataille le plus honorablement et notablement possible, tant ils étoient persuadés qu'une affaire générale devoit tourner à leur gloire; et pour s'ajoliver et s'accointer ils avoient mis plus de soins ce jour-là qu'aucun autre depuis qu'ils étoient



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

le désordre ; alors quelques chevaliers et gens d'armes , auxquels les hérauts parloient, leur disoient : « Seigneurs, vous allez en grand péril, car il y a mauvais commun en celle ville. » Cette crainte et surtout l'impossibilité où ils étoient de passer fit retourner les hérauts sans rien faire. »

On se contenta donc d'escarmoucher de part et d'autre et de chercher « grandes et belles apertises d'armes ». Froissart est intarissable sur ce chapitre. La marche du comte de « Bouquinghem » à travers la France est une de celles qui lui ont fourni la plus ample matière à ses récits de batailles ; l'admiration du chroniqueur tant pour les Anglais que pour les Français va jusqu'à l'enthousiasme.

Comme résultat, cette campagne fut aussi funeste aux armées d'Angleterre qu'au royaume de France. Il est même à présumer qu'elle se fût terminée par un véritable désastre pour les Anglais si la mort du sage roi ne fût venue tout à coup changer la face des événements.

Quand le duc de Buckingham eut fait assez de dégât en Champagne pour tâcher d'attirer les Français à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinois, traversa les plaines de Beauce, le Vendomois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le duc d'Anjou, dont l'armée, renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendomois, demandait à grands cris la bataille. Les Anglais se trouvaient engagés dans des défilés et des marais dont il leur était difficile de se tirer sans combattre.

Leur armée s'étoit d'elle-même « dégastée », comme disait Charles V, et il y aurait eu alors « si grand avantage » pour les armées royales à donner la bataille, qu'on espéroit obtenir bientôt l'autorisation de combattre.

On apprit presque en même temps, dans l'armée du duc d'Anjou, la mort de du Guesclin et la maladie qui devait amener tout prochainement la mort de Charles V.

« En ce temps, raconte Froissart, une maladie des plus dangereuses menaça les jours du roi de France, dont lui principalement et tous ceux qui l'aimoient furent moult ébahis et déconfortés ; on n'y voyoit point de remède, et il apparoissoit malheureusement certain que dedans briefs délais il devoit passer outre et mourir. Le roi, ses chirurgiens et ses médecins ne conservoient aucun doute à ce sujet ; je vous

dirai comment et pourquoi, le bruit qui couroit : le roi de Navarre, du temps qu'il se tenoit en Normandie et que le roi de France n'étoit encore que dauphin, avoit voulu le faire empoisonner. Le roi de France prit le poison et fut si avant mené que tous les cheveux de la tête lui churent, et tous les ongles des pieds et des mains, et devint aussi sec qu'un bâton, et n'y trouvoit-on point de remède. Son oncle, l'empereur de Rome, entendit parler de cette maladie, et envoya au dauphin sans délai un des maîtres médecins, le meilleur et le plus grand en science qui fût en ce temps au monde. Quand ce médecin fut venu en France auprès du jeune duc de Normandie, ce fut ce maître qui déclara son malade empoisonné et en grand péril de mort. Heureusement pour le royaume ces funestes présages restèrent sans suite, et le célèbre médecin fit la plus belle cure dont on pût entendre parler ; car il amortit en tout ou en partie le venin que le dauphin avait pris et reçu, et il lui fit recouvrer et cheveux et ongles et santé, le remettant en point et en force d'homme ; car tout petit à petit le venin lui sortoit et couloit par une petite fistule qu'il avoit au bras. Et à son départ, car on ne le put retenir en France, le maître donna une recette dont on useroit tant que le roi vivroit. Et bien « si très tôt que cette petite fistule cessera le couler et séchera, vous mourrez sans point de remède, mais vous aurez quinze jours au plus de loisir pour vous aviser et penser à l'âme ». Le roi de France n'avoit point oublié ces paroles ; il porta sa fistule vingt-trois ans. Avecques tout ce d'autres maladies étoit le roi durement grevé et blessé, et par espécial du mal des dents : de ce mal avoit-il si grand grief que merveilles étoit. Et bien sentoit le roi par ses maladies que il ne pouvoit longuement vivre ; et la chose du monde, sur la fin de son temps et terme, qui plus le reconfortoit et réjouissoit, ce étoit que Dieu lui avoit donné trois beaux enfants vivans, deux fils et une fille, Charles, Louis et Catherine. Si que quand cette fistule commença à sécher et non couler, les doutes de la mort lui commencèrent à approcher. »

Charles V s'occupait alors surtout des affaires de Bretagne, auxquelles se rattachaient, comme nous l'avons dit, celles d'Angleterre. Il y avait des négociations entamées avec les principales villes de la basse Bretagne, et entre autres avec

Nantes. Ce fut de là que vinrent les dernières préoccupations du sage roi. « Le duc de Bretagne est un cauteleux homme, disoit-il à ses frères convoqués en toute hâte pour assister à ses derniers moments, il a toujours eu le courage plus anglois que françois ; pourquoi tenez les nobles de Bretagne et les bonnes villes en amour ; et par ce point vous lui briserez ses ententes. Je me loue des Bretons, car ils m'ont toujours servi loyaument et aidé à garder et défendre mon royaume contre mes ennemis. Et faites le seigneur de Cliçon connétable ; car, tout considéré, je n'y vois nul plus propice que lui. »

Cependant Charles V était aussi cruellement tourmenté par l'appréhension que lui causait la conduite de son frère, le duc d'Anjou.

Celui-ci avait été adopté le 20 juin 1380 par la fameuse Jeanne, reine de Naples, qui lui avait fait donner par le pape l'investiture de ce royaume et des comtés de Provence, Forcalquier et Piémont. Pour soutenir ces droits contre les concurrents qui les lui disputaient il lui fallait de l'argent, et le duc d'Anjou n'était nullement scrupuleux sur les moyens de s'en procurer.

A cette circonstance se rapporte l'éloignement du duc d'Anjou de la cour et son séjour à Angers pendant les derniers temps du règne de Charles V, qui cherchait un moyen de l'éloigner de la régence. En effet, le ton que le duc avait pris dans les affaires de Bretagne, ses remontrances hautes, surtout les singulières conditions de la suspension d'armes, comme s'il eût prétendu faire la loi à son frère, ses vues ambitieuses, qu'il connaissait, lui inspiraient des soupçons et des craintes ; mais le duc d'Anjou était l'aîné. Il aurait sans doute été imprudent de lui fournir un sujet de plainte, d'où auraient pu naître des troubles. Charles lui laissa donc la régence. Il se contenta de donner à ses deux autres frères, au duc de Bourbon, son beau-frère, et à d'autres seigneurs qu'il admit en sa confiance, des avis propres à faire échouer les projets dangereux du duc, s'il en avait.

Ce roi mourant, enlevé au milieu même de ses triomphes et au moment où il pouvait consolider ses premiers succès ou mener à bonne fin ses dernières entreprises, prenait ses dispositions suprêmes avec le calme réfléchi et l'attention



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

jour le jour, les moindres détails des arrangements projetés contre lui.

On lui avait ordonné, dit Anquetil, de rester dans son duché pour surveiller de plus près les Anglais réfugiés en Bretagne; mais, instruit des conférences du moribond avec ses frères et craignant qu'il n'y fût pris des résolutions contraires à ses intérêts, il partit précipitamment quand il sut l'extrémité du monarque, et arriva au moment où il rendait le dernier soupir.

Du Guesclin était mort le 13 juillet 1380; le roi mourut le 16 septembre de la même année, à quarante-quatre ans.

Ce prince, dit Michelet, était mort jeune et n'avait rien fini. Une minorité commençait. Le schisme, la guerre de Bretagne, la révolte de Languedoc à peine assoupie, la révolution de Flandre dans toute sa force, c'étaient bien des embarras pour un jeune roi de douze ans. Quoique Charles V eût déclaré par une ordonnance, dès 1374, que désormais les rois seraient majeurs à quatorze ans, son fils devait rester longtemps mineur, et même toute sa vie.

Charles V laissait deux choses, des places bien fortifiées et de l'argent. Après en avoir tant donné aux Anglais, aux compagnies, il avait trouvé moyen d'amasser dix-sept millions. Il avait caché ce trésor à Vincennes, dans l'épaisseur d'un mur. Mais son fils n'en profita pas.

Le roi se croyait sûr des bourgeois. Il avait confirmé et augmenté les privilèges de toutes les villes qui quittaient le parti anglais. Il avait défendu que les hôtels de ses frères servissent d'asile aux criminels et soumis ces hôtels à la juridiction du prévôt. Conformément aux remontrances du parlement de Paris, il l'autorisa à rendre ses arrêts sans délai, nonobstant *tous lettres royaux à ce contraire*. Il permit aux bourgeois de Paris d'acquérir des fiefs au même titre que les nobles et de porter les mêmes ornements que les chevaliers. Le roi créait ainsi au centre du royaume une noblesse roturière qui devait avilir l'autre en l'imitant. Toutes les terres de l'Ile-de-France allaient peu à peu se trouver entre des mains bourgeoises, c'est-à-dire dans la dépendance plus immédiate du roi.

Ces avantages lointains ne balançaient pas les maux présents. Le peuple n'en pouvait plus. Les taxes étaient d'autant plus fortes que le roi, dès le commencement de son

règne, s'était sagement interdit toute altération des monnaies. Je ne sais si cette dernière forme d'impôt n'était même pas regrettée ; à une époque où il y avait peu de commerce et où les rentes féodales se payaient généralement en nature, l'altération des monnaies frappait peu de personnes, et seulement les gens qui pouvaient perdre, par exemple, les usuriers, juifs, cahorsins, lombards, ceux qui faisaient la banque et les affaires de Rome ou d'Avignon. Les taxes, au contraire, ne touchaient pas ceux-ci, elles tombaient d'aplomb sur le pauvre.

Il y avait dans l'ordre apparent qu'on admirait sous Charles V, continue Michelet, et dans le système général du *xiv<sup>e</sup>* siècle, quelque chose de faible et de faux. La nouvelle religion, sur laquelle tout reposait, la royauté se fondait elle-même sur une équivoque. De suzeraineté féodale, elle s'était faite, sous l'influence des légistes, monarchie, romanie, impériale. Les établissements *de France et d'Orléans* étaient devenus les établissements *de la France*. Le roi avait énervé la féodalité, lui avait ôté les armes des mains ; puis, la guerre venant, il avait voulu les lui rendre. Elle subsistait encore, cette féodalité pleine d'orgueil et de faiblesse. C'était comme une armure gigantesque qui, toute vide qu'elle est, menace et brandit la lance. Elle tomba dès qu'on la toucha à Crécy et à Poitiers.

Il fallut bien alors employer les mercenaires, les soldats de louage, c'est-à-dire faire la guerre avec de l'argent. Mais cet argent, où le prendre ? On n'osait encore dépouiller l'Église, et l'industrie n'était pas née. Charles V, avec toute sa sagesse politique, ne pouvait rien faire à cela. Au dernier moment tout lui manqua à la fois. Les Anglais, qui traversèrent la France en 1380, ne rencontrèrent pas plus de résistance qu'en 1370 ; le roi, qui n'avait plus les Bretons, se trouvait plus faible encore.

Ainsi donc, après un règne de seize années et des succès sans nombre contre les ennemis du dehors et du dedans, la monarchie n'avait encore rien fait pour elle-même ; elle s'était oubliée volontairement pour ne songer qu'au salut de la France, elle avait placé bien avant ses propres intérêts ceux de la patrie ; la France était rendue à elle-même, la royauté n'était soutenue que par un enfant et devait tomber aussitôt à la discrétion des princes. On a cru que Charles V



avait beaucoup entrepris en faveur de l'absolutisme; il était à peine parvenu à se défendre lui-même contre l'ambition toujours avide et insatiable des prince du sang. La sagesse de ce roi ne s'est manifestée, pendant tout son règne, que pour le salut, l'indépendance, l'honneur et la gloire de la France.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

au-dessus des intérêts et de tous les calculs humains, demanda à instruire la cause du roi, en fit soigneusement étudier l'état et les conditions; puis, avec un courage dont on ne croyait malheureusement pas capables des papes déchus et exilés, il se prononça contre le divorce demandé par le roi. Sa réponse à Charles V, comme à tous les potentats passés et à venir, se résumait dans ces deux mots fameux : *Non possumus*.

A ce message le roi de France répondit par de nouvelles et pressantes sollicitations, faisant valoir des raisons qui, après plus de dix ans de mariage, éveillaient tout à coup ses scrupules, et usant de toute son habileté pour amener Urbain V à sanctionner son projet.

Ce fut dans ces conditions que le pape répondit aux ambassadeurs de Charles V, et prenant, disent les chroniques, « un ton inspiré, » leur annonça et leur enjoignit de rapporter à leur souverain que la reine donnerait bientôt le jour à un fils qui serait le Désiré du royaume et l'héritier de la couronne.

Prophétiser comme un bienfait la naissance d'un Charles VI, quelle amère dérision ! Si les chroniqueurs avaient écrit l'histoire au lieu de parler de leurs espérances, peut-être auraient-ils parlé de la naissance du second dauphin de France dans des termes moins solennels et plus véridiques.

Du reste, dans une autre circonstance où il s'agissait encore de son fils et de l'avenir, Charles V semble avoir été le jouet d'un génie malfaisant. La sagesse de sa politique ne soupçonnait même pas l'énormité des fautes qu'elle commettait, uniquement peut-être parce qu'il fallait préparer la carrière de cet héritier si désiré.

Sur son lit de mort, Charles V recommandait à ses frères de rechercher pour son fils une alliance en Allemagne, afin de prendre des garanties de ce côté de nos frontières, et la Providence envoyait à Charles VI, suivant les vues du sage roi, cette fameuse Isabeau de Bavière qui devait mettre le comble à nos malheurs. Car ce que le roi mourant ne pouvait pas prévoir, mais ce qui devait pourtant arriver, c'est que la perfide Isabeau déshériterait son propre fils et donnerait la couronne de France de Charles V, de Jean II et de Philippe VI, au roi d'Angleterre.

De même, les dispositions prises par le roi pour la mi-

norité de son fils ne furent pas un seul instant respectées.

Les trois frères de Charles V, dit Anquetil, Louis d'Anjou, tige des ducs de ce nom ; Jean, duc de Berry ; et Philippe le Hardi, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité au sujet du gouvernement remplit la cour de dissensions et de cabales. Le duc d'Anjou voulait la régence et l'autorité sans partage. Ses deux frères prétendaient limiter son pouvoir par un conseil dont ils seraient les principaux membres, avec le duc de Bourbon, Louis II, dit le Bon, petit-fils du premier duc de Bourbon, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisait des levées, et les environs de Paris se remplissaient de troupes.

Tout menaçait d'une guerre civile, lorsque Jean Desmarts, avocat du roi, que ses talents avaient élevé à cette fonction sous un roi connaisseur en mérite, proposa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur serait émancipé lors de son sacre, qui devait avoir lieu très prochainement ; qu'alors il prendrait l'administration du royaume, qui serait gouverné en son nom par ses oncles, et que la régence du duc d'Anjou finirait à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre quinze jours après la mort de Charles V.

La famille royale avait perdu son chef, et le désordre rentrait par elle dans tout le royaume. C'était donc bien le sage roi qui gouvernait et qui maintenait seul à ce haut degré de gloire, que toutes les nations admiraient, le prestige de la France. Lui disparu, tout retombait dans un régime plus déplorable encore que celui des règnes de Jean II ou de Philippe VI.

On levait alors des troupes, non pour faire face aux Anglais ou tout au moins les harceler : celles qui avaient été dirigées contre eux étaient alors licenciées ou rappelées pour être mises sous la main de l'un des trois prétendants, qui s'attendaient bien plus à commencer la guerre civile qu'à partager la régence.

Et cependant, le jour même de la mort de Charles V,

l'armée anglaise, commandée par le duc de Buckingham, pouvait être surprise au passage de la Sarthe et complètement anéantie.

Quatre jours plus tard, au passage de la Mayenne, cette même armée se trouvait prise entre deux marais, et devait défilér deux et trois hommes de front « le plus du chemin, qui dura bien deux lieues ». « Or regardez, continue Froissart, si les François scussent ce convenant et que ils eussent assailli l'avant-garde, l'arrière-garde ne les eût pu conforter, ni l'avant-garde l'arrière-garde, et se doutèrent moult les Anglois de cette affaire. » Seconde et belle occasion de les anéantir. Mais Charles V n'était plus là pour veiller à la sécurité du royaume. Les seigneurs et les barons « avoient derompu leurs propos », ils avaient quitté la poursuite des Anglais et s'en étaient venus en France « savoir des nouvelles ».

A la mort de Charles V, les Anglais ne possédaient plus en France que les villes et les territoires de Calais, de Cherbourg et de Bordeaux, avec la Bretagne, où les entretenait le duc. Les restes de leur armée fuyaient devant les troupes royales, et leur situation devenait de jour en jour plus mauvaise. Quelques semaines après la mort du roi, dès les premiers jours de novembre 1380, le comte de Buckingham reprend l'offensive et vient mettre le siège devant Nantes, « qui tenait pour le roi de France. »

Et cependant il y avait si peu à faire pour se débarrasser définitivement des Anglais !

D'une part, le duc de Bretagne n'était pas éloigné d'abandonner encore une fois ses alliés et de se tourner vers la France. « La rancune et la haine que j'avois au royaume de France, disait-il, pour la cause du roi Charles, qui est mort, est bien affoiblie de la moitié ; tel a hay le père qui aimera le fils, et tel a guerroyé le père qui aidera au fils. »

D'autre part, les seigneurs bretons disaient au duc ou lui faisaient dire par leurs messagers « que bien s'avisât, car il avoit été mal conseillé lorsqu'il avoit mandé les Anglois et les avoit mis au pays pour guerroyer et détruire sa terre, et que s'il alloit devant Nantes pour en faire le siège, ainsi qu'on l'avoit dit, on lui détruiroit toute sa terre de tous côtés, et lui donneroient tant d'empêchement que il ne sauroit auquel entendre ; mais si, au contraire, il vouloit ren-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

se trouvait investi de la régence, avait formé deux projets : le premier, de s'emparer de tout le trésor amassé par le défunt roi ; le second, de se servir de l'argent et des troupes de la France pour se mettre en possession des provinces que lui avait données la fameuse Jeanne, reine de Naples, en l'adoptant et en lui faisant conférer par le pape l'investiture de ce royaume, ainsi que des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont.

Dès les premiers jours de sa régence, le duc d'Anjou s'était, en effet, emparé d'une grande quantité de bijoux, de meubles précieux et de l'argenterie de Charles V ; puis, ayant appris que ce roi avait caché un trésor, que l'on évaluait à plusieurs millions, dans le château de Melun, il résolut de le trouver et de s'en emparer. Dans ce but, « pendant que la cour s'acheminait vers Reims, le duc d'Anjou se rend à Melun, menant avec lui Philippe de Savoisi, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. Savoisi hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instruments de torture. Savoisi, effrayé, indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor était scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenait prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uniquement de lui, et part pour Reims. » Cet acte fut le dernier de sa régence.

La cour, en effet, ajoute Anquetil, songeait si peu à profiter des circonstances favorables qui auraient pu aider au relèvement de la France, qu'en organisant leur plan de gouvernement il fut décidé que les quatre princes, savoir : les duc d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, décideraient entre eux ; et à la pluralité des voix, des affaires majeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables ; qu'ils nommeraient douze personnes pour composer le conseil du roi ; que les officiers de tout ordre, surtout ceux des finances, seraient choisis par les princes et de l'avis du conseil ; que pour les engagements du domaine ou aliénations il faudrait le consentement unanime du conseil ; que la garde de la personne du roi, de Louis, son frère, dit monseigneur de Valois, depuis duc de Touraine, et enfin d'Orléans, serait confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, qui nommeraient les personnes em-

ployées auprès d'eux, avec l'agrément des deux autres oncles ; et qu'enfin inventaire serait fait en secret, par les quatre princes, des finances et joyaux du roi, qui ne pourrait en disposer qu'à sa majorité. Cette clause *en secret* paraît être encore une condescendance pour le duc d'Anjou, dont un inventaire public aurait trop manifesté les pillages.

Comme on le voit, toute affaire politique devait être traitée avec une lenteur inquiétante dans le seul but étroit, égoïste et antipatriotique de réserver à chacun des grands seigneurs sa part exacte d'influence dans les intérêts du royaume.

Au sein même de la capitale, le conseil du jeune roi se trouvait incapable de maintenir l'ordre et la tranquillité.

Ces bourgeois de Paris, qui semblaient faire cause commune avec Charles V ou qui tout au moins ne lui marchandèrent pas leur appui, ne le virent pas plus tôt disparu qu'ils réclamèrent contre les impôts.

La jeunesse de Charles VI, dit à ce sujet M. Dareste, l'impopularité du duc d'Anjou, l'éloignement de quelques-uns des anciens conseillers, la désunion des princes exagérée par l'incertitude publique, encouragèrent la sédition. On disait de divers côtés que Charles V avait exprimé au lit de mort la volonté de supprimer ces impôts. Déjà les habitants de la Picardie refusaient de les payer, quand le petit peuple de Paris obligea Jean Culoë, prévôt des marchands, à se faire l'organe de ses plaintes auprès des princes.

Une assemblée populaire se réunit dans le « parloir aux bourgeois ». Elle força le prévôt, malgré sa résistance, à se rendre au palais, où plus de trois cents hommes armés entrèrent avec lui.

Le duc d'Anjou et le chancelier de Dormans, successeur de d'Orgemont, étant montés sur la table de marbre, reçurent la requête qui leur était présentée et s'engagèrent à la prendre en considération. Cette promesse ne satisfait pas les mécontents. L'agitation s'accrut ; l'émeute gronda de plusieurs côtés. Le conseil résolut de céder. Il déclara, par lettres patentes du 16 novembre 1380, abolis au nom du roi les impôts directs et indirects, les fouages, les aides et les gabelles, et ne laissa subsister que les traites ou douanes des frontières. Les mécontents demandèrent aussi qu'on éloignât les Juifs, car c'étaient eux qui portaient aux yeux du peuple la responsabilité de toutes les vexations financières.



Éternels objets des haines populaires, ils en devenaient infailliblement victimes dans les moments de troubles. On cria partout : « Aux Juifs ! aux Juifs ! » Une troupe de gens armés, parmi lesquels étaient des nobles, courut piller leurs maisons et brûler leurs titres de créances, pendant qu'une autre se jeta sur les bureaux des receveurs d'impôts et y mit le feu après avoir déchiré les registres. Le duc de Bourbon rétablit l'ordre ; il fit rentrer les Juifs dans leurs maisons, puis le conseil déclara que le roi les prenait sous sa sauvegarde et qu'on les indemniserait des pertes qu'ils auraient éprouvées.

Tout dans ce mouvement dénote l'anarchie la plus complète. La France, ruinée par les charges de la guerre, devait tenter l'impossible et trouver les ressources nécessaires pour en finir avec les Anglais, et le peuple se révoltait pour supprimer tout d'un coup les revenus de la royauté et les subsides extraordinaires. Les Juifs, maudits objets de haine et d'exécration, achetaient à tout prix l'autorisation de séjourner dans le royaume ; ils payaient régulièrement leur capitation depuis des années, c'était un fait accompli ; la tolérance mise à prix, comme elle l'était alors, aurait dû rentrer dans les vues de ces révolutionnaires qui ramenaient toute politique à une question d'argent. Il n'en fut pas ainsi ; le peuple s'insurgeait pour prévenir une ruine générale, et il y poussait avec une force irrésistible ; il prenait sous sa protection, un peu tard il est vrai, le trésor du royaume, et la première mesure prise dans ce but en tarissait les sources. On pillait les Juifs, qui possédaient la plus importante partie de la fortune nationale, qui représentaient la portion la plus active du commerce, et, au lieu d'en tirer de l'argent, on s'imposait l'obligation de les indemniser.

Nous ne prenons pas assurément la défense de la traite des Juifs ; mais entre deux politiques dont l'une assurait l'ordre et la sécurité, dont l'autre amène le pillage, la violence, les mauvais traitements et le meurtre, dans l'intérêt même des persécutés, le choix n'est pas difficile à faire. Même pour les persécutés de son règne, Charles V peut donc être à juste titre considéré comme infiniment au-dessus des conseillers du jeune Charles VI.

Ceux-ci, déjà habitués à céder devant les Anglais auxquels ils laissèrent le champ libre, devant les séditeux auxquels



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Pendant cette absence de la cour, Paris se remuait de nouveau autour d'une ordonnance qui rétablissait les anciens impôts. C'était encore une question d'argent qui ramenait la révolution. On s'arma et on pilla d'abord les collecteurs d'impôts, et puis les malheureux Juifs, toujours victimes de ces fureurs populaires.

Comme le roi n'avait pas laissé de troupes dans la ville, la bourgeoisie effrayée assista d'abord passivement à ces scènes. Cependant les cinquanteniers et les dizainiers convoquèrent la milice urbaine, la réunirent au nombre de dix mille hommes et empêchèrent de plus grands excès.

Le duc d'Anjou et le roi, dit M. Daresté, revinrent en hâte à Vincennes; ils y reçurent des députations de l'université et de la bourgeoisie; les députés désavouèrent les émeutiers, que l'on appelait *maillotins*: ils eurent soin de les distinguer du *vrai peuple* et offrirent de payer une taxe annuelle qui remplacerait les aides. Le conseil du roi accepta l'offre, tout en se réservant de punir ceux qui avaient commis des meurtres et brisé les portes des prisons. Seulement l'effervescence des esprits était telle, qu'on craignit l'effet que pourraient produire des châtimens publics. On aimait mieux ordonner des exécutions secrètes. On jetait les condamnés à la rivière pendant la nuit, dans des sacs sur lesquels étaient écrits ces mots: « Laissez passer la justice du roi. »

Pour détourner l'attention publique de ces révoltes incessantes et détruire d'un seul coup le foyer de « cet esprit d'insubordination qui gagnait de proche en proche », une nouvelle expédition fut dirigée contre les Flamands. « La richesse du pays était un puissant attrait pour les Bretons qui, depuis du Guesclin, faisaient la principale force de l'armée. D'ailleurs le roi, qui n'avait pas quinze ans, saisit l'occasion de déployer l'oriflamme et de prendre le puéril plaisir de la guerre, dont les princes se montrent d'autant plus avides qu'ils y sont moins exposés. Toute la gendarmerie du centre de la France se reporta sur la Flandre<sup>1</sup>. »

La bataille de Rosebecque, le pillage et la destruction de Courtray purent faire croire au jeune roi que son règne s'inaugurerait comme celui de César et se continuerait par des victoires aussi éclatantes; mais avant même de rentrer

<sup>1</sup> Ph. Lebas.

à Paris il put s'apercevoir que cette campagne avait épuisé ses dernières ressources, et qu'il lui devenait impossible de les remplacer.

Les seigneurs s'étaient enrichis par le pillage. Le duc d'Anjou principalement avait profité de l'éloignement de la cour pour continuer à augmenter son trésor; mais lui seul savait tirer de l'argent de la communauté de Paris: quand le roi voulait se faire délivrer quelque partie des impôts, on lui rappelait les termes de la convention qu'il avait faite avec la bonne ville. La ville de Paris, en effet, s'était engagée à payer au roi une somme de florins toutes les semaines. Les florins étaient payés à un certain receveur nommé par les bourgeois, mais aucune de ces sommes ne parvenait jusqu'au roi; l'argent restait en route ou ne sortait pas de Paris; les émissaires du duc d'Anjou trouvaient toujours quelque prétexte de tout accaparer. Or il advint que le roi eut alors grand besoin d'argent pour payer les gens d'armes qu'il envoyait en Castille; car il voulait aider le roi Jean de Castille, et il y était tenu par les alliances contractées sous le règne précédent.

Charles VI s'adressa à ce receveur de Paris, lui demandant cent mille francs en deniers appareillés et lui montrant clairement l'emploi qu'il en voulait faire. Le receveur répondit aux lettres du roi et aux messagers moult bellement et dit qu'il avait en réalité toute la somme demandée, mais qu'il n'en pouvait rien délivrer sans le consentement de la communauté de Paris. Pour expliquer cette réponse, Froissart continue: « Le duc d'Anjou supportoit dessous ses ailes ceux de Paris, parce qu'ils avoient grand'finance et qu'il prétendoit mettre leurs ressources à profit pour son voyage et son fait; car il assembloit argent de tous côtés et si grandes sommes, qu'on disoit qu'il avoit en trésor à Roquemore, près Avignon, largement deux millions de florins. C'est pourquoi il traita par devers ceux de Paris et fit tant par beau langage, ainsi qu'il le savoit faire, car moult bien étoit enlangagé, qu'il est de cette somme de florins assemblés, en une seule délivrance, bien cent mille francs. Et le roi n'en pouvoit rien avoir, ni ses deux autres oncles, Berry et Bourgogne. »

Ainsi donc, de tous côtés l'œuvre de Charles V s'écroulait faute d'un homme capable de la conduire à bonne fin.

Les princes, que la sagesse et la fermeté de Charles V avaient toujours contenus, en prenaient maintenant à leur aise et ruinaient la France pour enrichir leurs provinces. Plus de finances, plus d'armées, plus d'alliés : tel était le résultat final de la politique nouvelle après deux ans de règne. Les finances s'en allaient en Italie avec le duc d'Anjou ; les armées s'étaient fondues d'elles-mêmes, ne recevant plus régulièrement leur solde ; les alliés enfin, ces héroïques Castillans, qui s'étaient montrés si fidèles et si dévoués à Charles V, étaient abandonnés à eux-mêmes et se défendaient mal contre les Anglais, revenus venger leurs anciennes défaites.

Le règne de Charles V avait été une époque remarquable pour les sciences, les arts et le commerce ; avec les désordres de la régence et du commencement du règne de Charles VI tout change subitement de face.

« La folie du roi Charles VI, a écrit Michelet, n'était pas celle du roi seul, le royaume en avait sa part. » Dans la pensée du célèbre historien, cette démence nationale avait commencé par se manifester à la cour. L'un des premiers signes qui la caractérise fut, suivant Michelet, le luxe effréné des courtisans. Charles V avait publié sous forme d'ordonnances de véritables lois somptuaires ; son exemple, plus encore que ses prescriptions, ralentit un moment cette fureur de mascarade ; mais l'effet de cette répression ne pouvait être de longue durée, la disparition du roi qui en avait été l'auteur fut le signal de leur abolition.

« Si le grave abbé Suger et son dévot roi Louis VII, dit Michelet, s'étaient éveillés du fond de leurs caveaux, au bruit des étranges fêtes que Charles VI donna dans l'abbaye de Saint-Denis, s'ils étaient revenus un moment pour voir la nouvelle France, certes, ils auraient été éblouis, mais aussi surpris cruellement ; ils se seraient signés de la tête aux pieds et bien volontiers recouchés dans leur linceul.

. . . . .  
 « Grand eût été leur scandale quand la salle se serait remplie des monstrueux costumes de ce temps, des immorales et fantastiques parures qu'on ne craignait pas de porter. D'abord des hommes-femmes, gracieusement attifés, et traînant mollement des robes de douze aunes ; d'autres se dessinant dans leurs jaquettes de Bohême, avec des chausses



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

le roi devenait fou, et il fallait l'amuser à outrance ; la noblesse était tellement déchue de son antique renommée, qu'on ne trouvait même plus dans ses rangs un maire du palais, et le peuple mettait à profit tout cet ensemble de faits et de circonstances, s'insurgeait à tout propos contre le régime tyrannique sous lequel on l'écrasait.

Cette société française du xiv<sup>e</sup> siècle paraît bien étrange. A son sommet la royauté veut être tout, et tombe entre les mains d'un imprudent comme Jean II, d'un insensé comme Charles VI ou d'un efféminé comme Charles VII. Cette institution, cent fois menacée d'une ruine complète, subsiste cependant et prépare l'avenir. Elle est sortie vigoureuse et forte des institutions de saint Louis ; Philippe le Bel et Philippe de Valois lui ont mis le glaive en main. Charles V vient l'aider de sa sagesse pendant l'une de ses plus redoutables épreuves. Louis XI enfin l'arrache à tous les vieux souvenirs du moyen âge et la place en tête du monde moderne.

Sur les marches du trône se pressait la noblesse, parfois dominée, quelquefois bienveillante, rarement soumise. Elle avait vu disparaître ses antiques privilèges sans pouvoir les remplacer ; elle s'était anéantie dans les désastres de la France sans même pouvoir y sauvegarder son honneur ; elle n'était déjà plus que l'ombre d'elle-même devant la royauté absolue, et, non contente d'un maître souverain, elle en cherchait et s'en donnait à sa fantaisie. Les ducs pairs, les princes du sang, les possesseurs de grands fiefs tendaient à se rendre indépendants du roi, dont ils relevaient en tant que vassaux ; mais ils tombaient aussitôt entre les mains d'un allié qui les menait et les exploitait à sa discrétion.

Sous ce vassal en rupture de ban se groupaient des seigneurs qui *tenaient pour lui* tant qu'ils y trouvaient leur avantage, et qui *se tournaient* vers un autre quand la fortune leur souriait d'un autre côté. Le désir du pillage avait remplacé l'amour des batailles, et les victoires ne s'estimaient plus qu'au prix des rançons que devaient payer les prisonniers.

Au-dessous de la noblesse, on pourrait déjà dire à côté d'elle et sur le même rang, grandissait la bourgeoisie. Le marchand de la cité, actif, laborieux, studieux et hardi, s'était fait une place et s'était créé un rôle social, là où l'on

ne voyait d'abord qu'un métier. Aux états généraux, au parlement, dans le conseil du roi, l'homme de la communauté, le clerc, le juriste s'imposait depuis longtemps par son influence, par sa science des coutumes et du droit, par l'expérience qu'il avait des hommes et des affaires. Vint le jour où ils trouvèrent une place dans les armées, comme varlets et comme archers ; les transformations successives de l'art de la guerre leur laissèrent bientôt le premier rang dans les batailles.

Malheureusement, pendant toute la période de son émancipation, la bourgeoisie chercha sa force et son piédestal dans les masses, qu'elle soulevait à tout propos et qu'elle ne savait pas contenir. A la même époque, en Angleterre, de grands mouvements populaires servaient aussi les projets de ceux qui voulaient arriver au pouvoir ; mais ces insurrections ne sortaient pas des limites qui leur avaient été tracées ni du plan général de la conspiration.

En France, au contraire, toute révolte provoque fatalement la guerre civile ; toute insurrection amène le pillage, la ruine et l'anarchie. Les auteurs du mouvement ne savent pas ou ne peuvent pas le diriger. L'impuissance, malgré la volonté, se rencontre même plus souvent que l'ignorance. On voudrait bien dominer la situation, on sait bien parfois ce qu'il faudrait faire pour gouverner cette force aveugle et irrésistible ; mais il serait nécessaire de se sacrifier soi-même à sa cause, volontairement et avec grandeur d'âme ; l'étroit égoïsme, le désir de faire fortune et d'en profiter, ne laissent de place à aucune pensée magnanime.

Dans la Flandre, à Gand, le chef de l'émeute se montre grand dans son énergie, dans ses projets tyranniques et dans sa cruauté ; il sait aussi combattre et braver la mort au premier rang ; toute sa vie on l'acclame ; pendant tout son règne, il se fait obéir sans résistance.

En Angleterre, on se révolte contre l'absolutisme, on s'insurge contre la royauté, quel que soit celui qui gouverne ; on se bat pour la liberté contre tous les oppresseurs ; mais ceux qui soulèvent le peuple ne laissent pas entrevoir leurs calculs intéressés, ils font cause commune avec l'insurrection.

En France, au contraire, tout chef de parti veut res-



ter populaire, faire fortune et commander; il flatte l'opinion publique pour couvrir son jeu, mais il se sépare complètement des masses. Il a ses alliés au dehors, ses ressources à l'intérieur, ses partisans, ses créatures dont les intérêts passent en première ligne et laissent bien loin en arrière la cause du peuple. Aussi le jeu insurrectionnel dure peu, l'intrigue est bientôt découverte, dévoilée, livrée à l'indignation de la foule, et le tyran succombe tantôt sous un coup de hache, tantôt sur un gibet, quelquefois au milieu de tourments où la raillerie se joint à la cruauté la plus atroce.

Au-dessus de ces fluctuations de l'ordre social, l'Église de France protège, soutient et encourage les grandes institutions religieuses dont elle s'est entourée pendant le moyen âge; les sciences, les arts, le mouvement civilisateur trouvent dans les cloîtres tantôt un champ de discussion, tantôt un refuge, presque toujours une vive impulsion en avant. Pour l'enfant du peuple, du serf ou du roturier, l'étude était le chemin le plus sûr et le plus court vers la liberté et les honneurs. Indépendamment de leur caractère essentiellement religieux, les populations d'alors, pauvres et maltraitées, avaient encore tout intérêt à se placer sous la protection des églises. Il n'y avait d'école qu'à l'ombre des monastères ou des clochers; les moines seuls se vouaient à l'éducation, à l'instruction et à l'étude des hautes sciences; les moines seuls cultivaient les arts libéraux; pour se créer une carrière libérale on commençait par se faire moine.

Les privilèges des abbayes, le caractère sacré des religieux, la sainte terreur dont les entouraient les croyances populaires, tout cet ensemble de droits et de faveurs, de dogmes et de superstitions, constituait la sauvegarde des cloîtres. De plus, les rois prenaient souvent les monastères et leurs habitants sous leur protection; les moines, de leur côté, ne ménageaient rien pour mériter cette haute bienveillance, bien moins pour leur sécurité personnelle que pour l'avantage des populations agglomérées autour d'eux.

Autres temps, autres mœurs; c'était souvent une bonne fortune de n'être vassal que d'un couvent.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



# TABLE



INTRODUCTION. . . . . 9

## CHAPITRE I

Naissance de Charles de France. — Situation de la France en 1336. — Premières années de Charles V. — Son précepteur. — Son éducation. — Cession du Dauphiné à la France. — Le dauphin Charles. — Son mariage. — Caractère des chevaliers au xiv<sup>e</sup> siècle. — Institution de l'ordre de l'Étoile. . . . . 27

## CHAPITRE II

Le dauphin Charles et le roi de Navarre. — Campagne de Normandie. — Traités de Vaudreuil et de Valognes. — Intrigues de Charles le Mauvais. — Gabelle. — Justice sommaire au dîner de Rouen. — Ses funestes conséquences. — Guerre en Normandie. — Armements en Guyenne. — Suites de la bataille de Poitiers. — États généraux de 1356. — Revendications des états. — Sage conduite du dauphin. — Départ de Paris. — Son voyage à Metz. . . . . 43

## CHAPITRE III

États généraux en mars 1356-1357. — Représentations adressées au dauphin. — Ordonnances de 1356-1357. — Conseil des trente-six. — Subsidés. — Indécision du dauphin. — Session du 30 avril. — Le dauphin s'éloigne de Paris. — Députation des habitants pour le prier de rentrer dans sa capitale. — Session du 7 novembre. — Évasion d'Étienne Marcel. — Ses projets. — Assassinat des maréchaux. — Le dauphin quitte Paris et assemble les états particuliers des provinces. — États généraux à Compiègne. — La jacquerie. — Intrigues du roi de Navarre. — Embarras d'Étienne Marcel. — Sa mort. — Traités de Londres. — Campagne des Anglais dans le nord et l'est de la France. — Traité de Brétigny en 1360. . . . . 60

## CHAPITRE IV

Avènement de Charles V. — Bataille de Cocherel. — Couronnement de Charles V. — Récompenses accordées à du Guesclin. — Campagne contre le roi de Navarre. — La journée d'un roi de France. — Affaires de Bretagne. — Traité de paix avec Charles le Mauvais. — Les grandes compagnies. — Affaires de Castille. — Henri de Transtamare et Pierre le Cruel. — Politique habile de Charles V. . . . . 84

## CHAPITRE V

Réformes entreprises par Charles V. — Désorganisation intérieure. — Finances. — Armée. — Justice. — Perception des impôts. — Constitution des armées royales. — Service temporaire. — Ban et arrière-ban. — Remplacement pour les nobles et les roturiers. — Juridictions ordinaires. — Transformation des tribunaux. — Abus et réformes. — Appels au parlement. — Ordonnances administratives. — Privilèges. — Police des métiers et des corporations ouvrières. . . . . 105

## CHAPITRE VI

Mécontentement des seigneurs de Gascogne. — Plaintes au roi de France. — Préparatifs de guerre. — Charles V fait alliance avec les mécontents. — Discussion du traité de Bretigny aux états généraux. — Le prince de Galles est cité à comparaître devant le parlement. — La déclaration de guerre est portée au roi d'Angleterre. — Commencement des hostilités. . . . . 127

## CHAPITRE VII

Politique et stratégie. — Jugement des pairs contre le prince de Galles. — Mort de Jean Chandos. — Campagne de 1370. — La ville de Limoges est mise au pillage par les Anglais. — Robert Knolles. — Descente à Calais. — Devant Paris. — Bataille de Pontvallain. — Campagne de 1371. — Bataille navale devant la Rochelle. — Yvain de Galles. — Combat devant Soubise. — Prise du captal de Buch. — Comment la Rochelle redevint française. . . . . 140

## CHAPITRE VIII

État de paix. — Affaires de Castille et d'Écosse. — Traité de paix avec Charles le Mauvais. — Olivier de Clisson. — Guerre de Bretagne. — Expédition du duc de Lancastre. — Négociations pour un traité de paix. — Siège de Quimperlé. — Trêve de deux ans. — Prise de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — Le sire de Coucy et les compagnies. — La France pendant les deux années de paix. — Mort du prince Noir et d'Édouard III. — Bibliothèque royale. — Ordonnance. . . . . 157

## CHAPITRE IX

Négociations pour un prolongement de la trêve. — Reprise des hostilités. — Campagne de 1377. — Mort du captal de Buch. — Descente des Castillans et des Français en Angleterre. — Importants succès des troupes



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

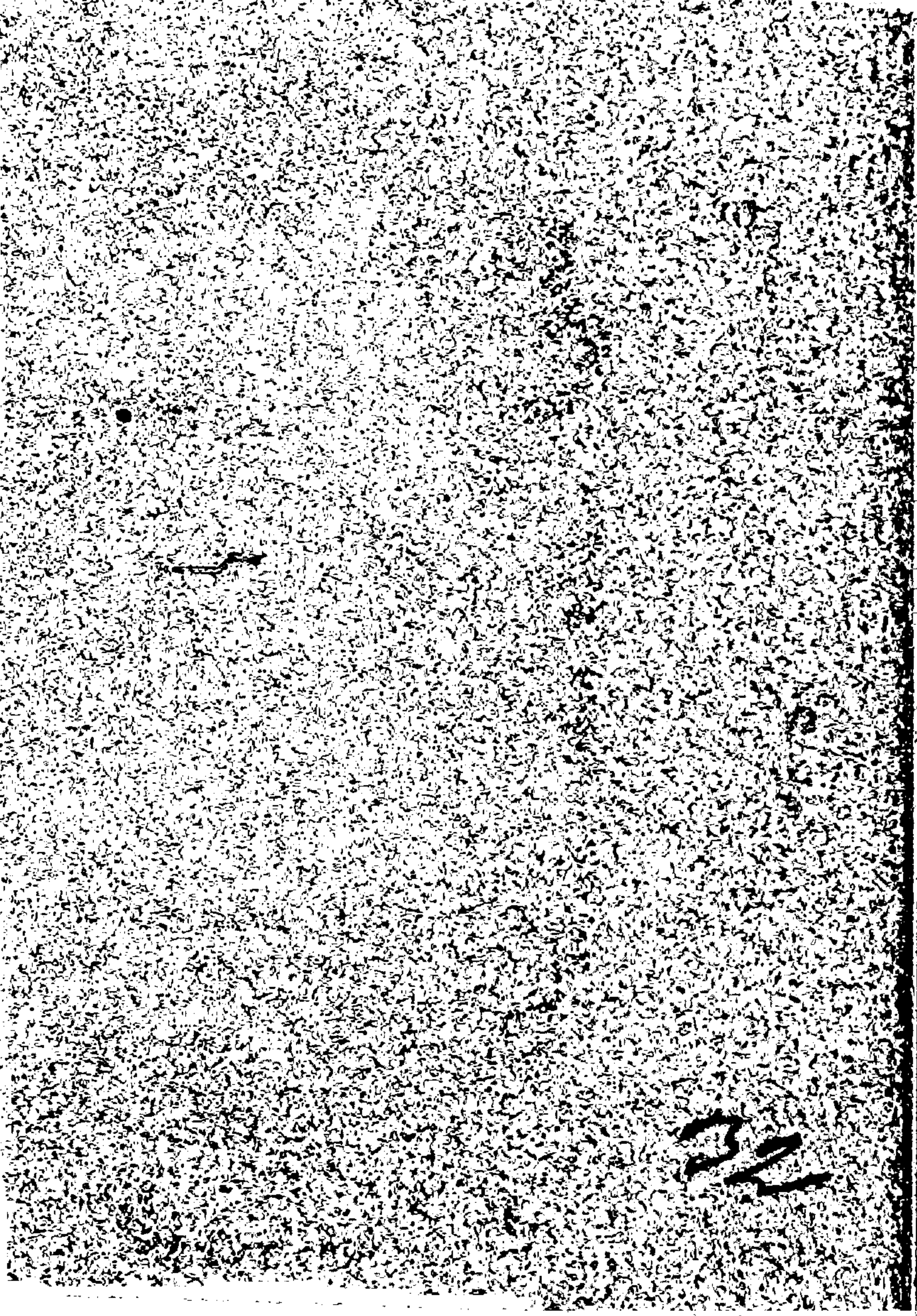
# Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de  
connaissances humaines  
en 797,885 volumes

Accès instantané  
\$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



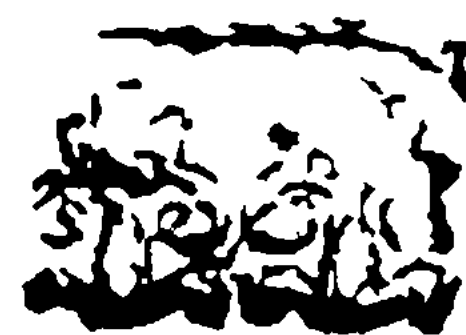




La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due

NOV 09 '82



05 JAN. 1999



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.